L'Arche de Noé

par

Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as]

Le Messie Promis et Imam Mahdī

L’Arche de Noé
par Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as]

Kishtī-e-Nūḥ
By Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as]
French Translation

Première édition publiée à l’Ile Maurice en 1963
(Traduit par Amode Hossen Sookia)

Seconde édition publiée à l’Ile Maurice en 1988

Présente édition (traduction nouvelle et révisée) publiée au Royaume-Uni en 2008
(Traduit par Maulānā Aḥmad Shamsher Sookia)

Publié par :
Islam International Publications Ltd.,
'Islamabad', Sheephatch Lane
Tilford, Surrey GU10 2AQ
Grande-Bretagne

Imprimé en Grande-Bretagne par :

Biddles Ltd, King’s Lynn, Norfolk

ISBN : 1 85372 905 1

Note de l'éditeur

Ceci est la version française de l'ouvrage 'Kishtī-é-Nūḥ' (l'Arche de Noé) de Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad, le Messie Promis et Imam Mahdi (que la paix soit avec lui) paru en 1902.

Ce livre contient, entre autres, une partie intitulée 'Nos Enseignements', essentiellement adressée aux membres de la Communauté Islamique Aḥmadiyya pour leur formation morale et religieuse. Toutefois, le contenu est de nature à inspirer toute âme recherchant l'élévation spirituelle.

Pour ce qui est de la traduction des versets du Saint Coran, nous avons reproduit la traduction donnée par le Messie Promis[as]. Lorsqu'il n'a pas traduit un verset quelconque, nous en avons présenté la traduction dans une note de bas de page – et si le Messie Promis[as] a mis le verset concerné dans une de ses notes, nous en avons introduit la traduction entre des crochets [ ].

La traduction est du Maulānā Aḥmad Shamsher Sookia, de l'Ile Maurice. Qu'Allah l'en récompense dans ce monde et dans l'Au-delà, ainsi que tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce livre. Amīn.

Londres, 2007

Système de translittération des mots arabes

Nous avons eu recours à un système de translittération suivant de près celui de la Royal Asiatic Society.

ء	′	attaque vocalique forte
ب	b	
ت	t	
ث	th	se prononce comme le *th* anglais dans *thing*
ج	j	se prononce comme le *j* anglais dans *jump*
ح	ḥ	spirante laryngale sourde, plus forte que le *h*
خ	kh	se prononce comme le *ch* allemand dans *achtung*
د	d	
ذ	<u>dh</u>	se prononce comme le *th* anglais dans *that*
ر	r	se rapproche du *r* espagnol
ز	z	
س	s	
ش	sh	se prononce comme *ch* dans *chapeau*
ص	ṣ	*s* emphatique
ض	ḍ	*d* emphatique

ط	ṭ	*t* emphatique
ظ	ẓ	*dh* emphatique (pour *dh*, voir page précédente)
ع	ʻ	laryngale spirante ne correspondant à aucun son du français
غ	gh	se rapproche du *r* parisien
ف	f	
ق	q	se prononce comme un *k* guttural du fond de la gorge
ك	k	
ل	l	
م	m	
ن	n	
ه	h	*h* légèrement aspiré comme dans le mot *hope* en anglais
و	w	se prononce comme le *w* anglais dans *when*
ي	y	se prononce comme le *y* anglais dans *yellow*
	a	la voyelle courte *a*
	ā	la voyelle longue *a*
	i	la voyelle courte *i*
	ī	la voyelle longue *i*
	u	la voyelle courte *ou*
	ū	la voyelle longue *ou*

Reproduction de la page de titre de la première édition (5 octobre 1902)



رساله کشتی نوح وتقویۃ الایمان[1]

بِسۡمِ اللّٰہِ الرَّحۡمٰنِ الرَّحِیۡمِ [2]

نَحۡمَدُہٗ وَنُصَلِّیۡ عَلٰی رَسُوۡلِہِ الۡکَرِیۡمِ [3]

L'INOCULATION CONTRE LA PESTE

لَّن يُصِيبَنَآ إِلَّا مَا كَتَبَ ٱللَّهُ لَنَا هُوَ مَوۡلَىٰنَا ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلۡيَتَوَكَّلِ

ٱلۡمُؤۡمِنُونَ [4] P.10 R.13

Traduction : *'Dis: Absolument rien ne peut nous arriver, hormis ce que Dieu a décrété pour nous. Il est notre Protecteur, et c'est en Dieu Seul que les croyants se doivent d'avoir confiance.'*

Afin d'endiguer l'épidémie de la peste et dans un élan de sollicitude à l'égard des citoyens qui en souffrent, le gouvernement s'est engagé, aux frais de centaines de milliers de roupies, à faire bénéficier le public des avantages de l'inoculation. Cette mesure, avantageuse sans aucun doute, mérite d'être saluée par l'ensemble des citoyens éclairés. Personne ne trouverait rien à y redire, sauf s'il est sot ou l'ennemi de sa propre

---

[1] Note de l'Éditeur : 'L'arche de Noé' et 'Renforcement de la foi' [deux titres donnés à l'ouvrage par l'auteur]

[2] N. d. l'Éd. : Au nom d'Allah le Gracieux, le Miséricordieux

[3] N. d. l'Éd. : Nous Le louons et invoquons des bénédictions sur Son noble Prophète[saw]

[4] N. d. l'Éd. : Al-Taubah, 9:51

personne. Plus d’une fois, cela est établi, soucieux du bien-être de ses citoyens, le gouvernement a refusé l’aventure de tester sur la population un remède potentiellement dangereux, ou à proposer l’utilisation d’un remède sans s’être au préalable assuré, après maints essais, de son efficacité et de sa fiabilité. Il serait peu honorable d’attribuer un motif intéressé aux initiateurs de la campagne d’inoculation, surtout que la somme d’argent à débourser est faramineuse. Sans conteste, en termes d’efficacité et de prévention, l’inoculation est bien la meilleure des solutions proposées jusqu’ici par le gouvernement. On ne peut nier de quelque façon que ce soit que ce moyen est efficace. Néanmoins, il est du devoir de toute personne de cœur de partager l’inquiétude du gouvernement dans sa lutte pour sauvegarder la vie de ses citoyens. Ces derniers, conformément aux prescriptions gouvernementales, doivent se faire inoculer.

En ce qui me concerne, j’ai l’honneur d’informer très respectueusement le gouvernement que j’aurais été le premier à profiter de sa bienveillante assistance, si un décret du ciel ne m’eût retenu. Le Tout-Puissant Dieu veut gratifier cette génération d’un Signe de miséricorde venant du ciel. S’adressant à moi, le Tout-Puissant Dieu m’a dit que ceux et moi-même qui habitons entre les quatre murs de ma maison ainsi que ceux qui s’annihilent en moi par esprit d’obéissance, de subordination parfaite et de piété sincère serons sauvés de la peste, et qu’afin d’aider les gens à discerner la vérité d’avec l’erreur, cela constituera le Signe divin de ces Derniers Jours. Toutefois, ceux qui ne me suivent pas fidèlement ne seront pas comptés au nombre des miens; et Il m’a intimé de ne pas m’affliger à cause de ceux-là.

Soulignons encore une fois que c'est à cause d'un décret du ciel que moi-même ainsi que ceux qui habitent ma maison sommes dispensés de l'inoculation. En effet, il y a de cela longtemps, le Seigneur de la terre et des cieux, dont la Connaissance et le Pouvoir s'étendent sur toutes choses, m'a parlé pour me dire qu'Il protégera toute personne qui habite ma maison, à condition qu'elle affranchisse son cœur de toute intention hostile et que, sans aucune réserve, avec sincérité, soumission et humilité, elle fasse sur mes mains le serment d'allégeance de n'être point rebelle aux commandements de Dieu et de Son Messager, de n'être point vaniteuse, hautaine, arrogante, insouciante, obstinée et présomptueuse, et de se conformer à mes enseignements.

Par Ses Paroles, Dieu m'a également révélé que, d'une manière générale, la peste dévastatrice, celle qui accable de douleur et d'épouvante les gens pour les tuer comme des chiens, ne frappera pas Qadian, et que les adhérents à ma communauté (Jamā'at), quel que soit leur nombre, seront, en comparaison avec ceux qui ne le sont pas, à l'abri des assauts de la peste. Si jamais d'aucuns d'entre eux en sont victimes, ce sera à cause de leur manque de fidélité vis-à-vis de leurs voeux, ou à cause d'autres raisons connues de Dieu Seul. Mais, en définitive, dans l'ensemble les gens constateront avec étonnement que mes disciples, comparés à mes adversaires, seront avec l'aide de Dieu mieux protégés contre la peste, et qu'une grâce spéciale de Dieu les en sauvera d'une façon sans pareille.

Ces choses feront bondir certains. D'autres s'en moqueront. D'autres encore me taxeront de fou. D'autres encore seront surpris d'entendre qu'il existe un Dieu capable de faire descendre Sa miséricorde sur Ses

serviteurs sans l’intervention de moyens physiques. Pour ôter tout scepticisme à cet effet, je déclare avec toute la certitude possible qu’il existe indéniablement un Tel Dieu Tout-Puissant. Si Dieu n’avait pas un tel pouvoir, ce serait à grands traits que Ses chercheurs auraient eu à boire l’amère coupe.

La Puissance du Seigneur est merveilleuse et Ses façons de procéder sont prodigieuses. D’une part, en lançant comme des chiens les méchants aux trousses de Ses élus, Il oppose les méchants aux bons, et d’autre part, en plaçant ces derniers sous la surveillance de Ses anges, Il les fait triompher de leurs ennemis. De même, lorsque Son courroux irrité s’abat sur l’univers pour anéantir les injustes, et lorsque Sa colère se déchaîne contre les fauteurs d’iniquités, Son oeil protecteur assure la sécurité de Ses élus. Si Dieu le Tout-Puissant ne les avait pas couverts de Sa grâce, les justes auraient été confondus avec les injustes, et personne ne les aurait distingués des méchants. Grandes sont les oeuvres de Dieu et infini est Son Pouvoir, mais ils ne sont manifestés aux hommes que selon la mesure de leur foi.

Les manifestations extraordinaires de la Puissance de Dieu ne se produisent que pour ceux dont la foi est certaine et qui, par amour pour Lui, suppriment tous les désirs concupiscents de la chair et brisent toutes les chaînes infâmes. Il fait ce qu’Il veut, mais Il ne manifeste Ses merveilles et Ses oeuvres prodigieuses que lorsque quelqu’un transforme de manière extraordinaire et remarquable les rapports qu’il a avec Lui. En ce siècle, ils sont peu nombreux à connaître Dieu et à croire en Ses oeuvres grandioses, mais nombreux sont-ils à n’avoir aucune foi en le Tout-Puissant, dont la voix est

entendue par toutes choses, et pour Qui rien n’est impossible.

Il est clair que d’avoir recours à des remèdes ou à des mesures préventives dans le cas de la peste ou d’autres épidémies, ne peut être un péché; d’ailleurs, il est rapporté que le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) a dit qu’il n’existe aucune maladie dont le remède n’ait pas été créé par Dieu. Néanmoins, j’estime qu’essayer de voiler par l’inoculation le Signe céleste que Dieu veut clairement manifester en notre faveur est un péché. Si j’accepte de me faire inoculer, non seulement cela signifiera que je méprise et discrédite ce Signe de miséricorde, mais cela me rendra aussi coupable d’incrédulité envers la promesse de Dieu. Si comme les autres je me fais inoculer, il me sera plus convenable et justifiable d’exprimer ma gratitude au médecin qui a mis au point le remède contre la peste plutôt qu’à Dieu Qui m’a promis la sécurité de tous ceux qui habitent ma demeure.

J’affirme en ma capacité de témoin oculaire que les promesses de Dieu sont vraies, et je pressens l’imminence du danger comme s’il était déjà là. Assurément, l’objectif du gouvernement est de sauver le peuple de la peste, et je suis sûr que s’il trouvait meilleur remède que l’inoculation, il l’utiliserait volontiers. De toute évidence, il est clair qu’il n’existe aucun conflit entre le voeu du gouvernement et la mesure que m’a prescrite Dieu.

Il y a vingt ans, je publiai dans mon ouvrage, le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, une prophétie concernant une épidémie terrible à venir; y était incluse aussi une promesse de bénédictions spéciales. Consultez le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, pp. 518-9. Dieu y fait une promesse

énergique concernant la communauté (Jamā‘at). Il délivrera de la peste les gens sincères qui habitent ma maison, point du tout arrogants à Ses yeux et aux yeux du commissionné. Jouissant d'une faveur spéciale venant de Dieu, les membres de la communauté (Jamā‘at) seront mieux protégés contre la peste que ceux qui ne le sont pas.

Si à cause de leur foi chancelante, ou de quelque écart de conduite, ou de quelque décret inévitable du ciel, ou pour tout autre motif connu de Dieu Seul, certains adhérents à la communauté en sont victimes, ces quelques rares cas ne sauront entrer en ligne de compte dans l'analyse comparative et globale des incidences.

Les autorités gouvernementales savent déjà par expérience qu'il y a nettement moins de victimes parmi les personnes inoculées que parmi celles qui ne le sont pas. Tout comme les quelques décès touchant le groupe de personnes inoculées n'enlèvent rien au bien-fondé de l'inoculation, de même si le nombre de victimes à Qadian est relativement bien inférieur à celui des autres localités, et si le nombre de victimes parmi les adhérents à la communauté (Jamā‘at), rares somme toute, est bien moindre par rapport à mes adversaires, alors dans l'ensemble, ces quelques exceptions ne diminueront en rien l'authenticité de ce Signe.

Les Paroles pures de Dieu, qui font cette prophétie, ont été consignées et préservées. Dans sa hâte, le sot se moquera sans doute de ces paroles célestes. Mais ce sont les Paroles de Dieu, pas celles d'un astrologue. Elles émanent de la source de lumière, et non des ténèbres confuses.

C’est la Parole de Celui Qui a fait descendre la peste, de Celui capable de l’enlever aussi. Quand le gouvernement constatera qu’une plus grande garantie contre la peste a été assurée à mes disciples qu’à ceux qui ont eu recours à l’inoculation, il sera forcément interpellé à considérer cette prophétie.

En vérité je vous le dis: si cette prophétie, largement connue depuis une vingtaine d’années, ne se réalise pas, cela prouvera mon imposture, à savoir, que je ne suis pas un Envoyé de Dieu. La preuve que je viens de Dieu réside dans l’accomplissement du Signe, dans la protection assurée de mes disciples sincères qui habitent entre les quatre murs de ma maison, et dans la sécurité assurée aux membres de la communauté (Jamā‘at) par rapport à tout autre groupe adverse. Qadian ne sera pas frappé par l’horreur dévastatrice, et en conséquence, il perdra peu de ses habitants.

Si seulement les gens possédaient la droiture et éprouvaient la crainte de Dieu, ils en seraient épargnés. Si le châtiment frappe quelqu’un en ce monde, ce n’est pas parce qu’il est l’adepte d’une autre religion; c’est au Jour de la Résurrection qu’il aura à rendre compte de cette erreur-là. Si le châtiment frappe le monde, c’est à cause de la méchanceté des hommes, de leur effronterie et de la prolifération des péchés.

Il est bon de rappeler que le Saint Coran, ainsi que plusieurs Livres de la Bible, prophétise qu’à l’époque du Messie Promis, la peste sévira.[5] Il est impossible que ce soit en vain que toutes ces prophéties furent faites. Etant donné que l’apparition de la peste et la protection

[5] N. d. l’Éd. : Zacharie 14:12, Matthieu 24:7 (où Jésus fait de la peste un Signe de sa venue) et Apocalypse 22:18.

divine accordée à mes adeptes sont des Signes de Dieu, il nous incombe de ne recourir à aucun moyen matériel pour ne pas faire attribuer le Signe à de telle aide. Si Dieu Lui-Même nous révèle un remède pour nous épargner la peste, la valeur du Signe ne sera pas moins diminuée, vu que et le remède et le Signe émanent de la même Source Suprême.

Soulignons encore une fois: Les quelques rares cas de peste que l'on dénombrera parmi les adhérents à ma communauté (Jamā'at) ne déprécieront nullement le Signe. L'histoire des prophètes tels Moïse, Josué et en dernier lieu notre Prophète (sur lui bénédictions et paix !) nous présente des exemples similaires de rareté d'incidence concernant divers décrets divins. En guise d'illustration, mentionnons celui statuant que ceux qui ont tué par l'épée des centaines d'innocents périront par l'épée. Ceci constituait un Signe distinctif des prophètes destinés à connaître éventuellement le triomphe suprême. N'empêche que parmi les défenseurs de la vérité, il y eut un certain nombre relativement bas qui ont péri par l'épée. Toutefois, ces pertes étaient insignifiantes et ne pouvaient nullement entamer la valeur du Signe divin. De même les quelques rares cas de peste qu'on relèvera au sein de ma communauté (Jamā'at) pour des raisons déjà citées ne diminueront en rien la valeur de ce Signe céleste.

J'affirme avec force que l'accomplissement de ce Signe sera tel qu'il ne laissera subsister aucun doute dans l'esprit de tout chercheur de vérité; ce dernier sera le témoin privilégié de la protection miraculeuse que Dieu le Tout-Puissant accordera à cette communauté (Jamā'at) d'entre tous les peuples.

Pour rendre plus probante la justesse de la prophétie, le Signe sera accompagné par un accroissement extraordinaire du nombre de mes adeptes. La communauté (Jamā'at) fera des progrès spectaculaires; tout cela à cause de la peste. Comme je l'ai mentionné dans le livre *Nuzūl-ul-Masīḥ* (La Descente du Messie), le sort réservé à mes opposants invétérés est de toujours subir des revers.

Si, eu égard à cette prophétie, Dieu n'avait établi aucune distinction entre nous et les autres communautés (Jamā'ats) il aurait été toujours possible à mes opposants de m'accuser d'imposture. En fait, c'est leur accusation d'imposture à mon encontre qui attire sur eux la malédiction.

Dans un autre cas ayant toujours trait à une accusation d'imposture, mes opposants ne cessent d'argumenter qu'Ātham ne mourut pas dans le délai de quinze mois. Pourtant, il est clairement mentionné dans la prophétie le concernant que s'il reconnaît la vérité, il ne mourra pas dans le délai prescrit. Le jour même du débat, devant une assistance de 70 vénérables, il est revenu sur son accusation où il avait blâmé le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) d'être le *Dajjāl* (l'Antéchrist). De surcroît, son silence et l'appréhension qu'il éprouva durant ces quinze mois témoignent de son repentir. S'il y eut cette prophétie, c'est à cause de son accusation de *Dajjāl* à l'encontre du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Son repentir lui donna un sursis au-delà des quinze mois. Mais la prophétie annonce aussi que de nous deux, l'imposteur trépassera le premier. C'est ainsi qu'il mourut avant moi.

En plus de dix mille occasions, Dieu le Tout-Puissant m'a révélé des choses cachées à venir dont

l'accomplissement s'est fait en temps et lieu. Nous en avons consigné dans notre livre intitulé *Nuzūl-ul-Masīḥ* (La descente du Messie) environ cent cinquante exemples avec preuves et témoignages à l'appui. Vous constaterez qu'il n'y a aucune de nos prophéties qui n'ait été déjà accomplie, soit entièrement soit partiellement, et vous ne pourrez juger vaine aucune d'entre elles. La personne immorale ou ignorante des faits pourra dire ce qu'elle voudra, mais cela ne changera rien.

L'accomplissement de nos prophéties par milliers a été aussi clair que la lumière du jour, et des milliers de gens en ont été témoins. Voilà ce que nous revendiquons. L'histoire ne connaît rien de semblable, sauf dans le cas de notre Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Nous prenons l'engagement d'offrir une récompense à celui de nos opposants qui arrive à citer des exemples similaires. S'ils avancent que telle ou telle de nos prophéties n'a pas été accomplie, ce sera par pure méchanceté ou stupidité; et si nous devons expliquer cette méchanceté ou stupidité, nous présumerons que c'est peut-être à cause de leur dépravation et de leur méfiance. Si vraiment ils sont sincères dans leur quête de la vérité, alors qu'ils cessent de tenir de tels discours au cours de leurs réunions.

Que des milliers de prophéties ont été réalisées et que des milliers de gens en ont été témoins n'est certes pas une mince affaire. C'est comme si le Dieu de la Puissance et de la Gloire voulait Se montrer. Hormis l'époque du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !), peut-on en relever une seule où il y eut des milliers de prophéties qui ont été faites et réalisées de manière si éclatante et qui ont eu pour témoins des milliers de gens ?

Vu la proximité exceptionnelle que Dieu fit jouir à Son serviteur pour lui dévoiler des centaines de Signes de l'inconnu, il est évident qu'il est très rare, nous en sommes convaincus, de rencontrer pareil cas à travers l'histoire.

Bientôt l'on verra Se manifester la Face du Tout-Puissant Dieu comme s'Il était descendu du ciel. Il S'est pendant longtemps caché de ce monde qui L'avait ignoré. Il a fait montre de retenue. Mais le monde verra des merveilles que nos aïeux n'ont pas connues. Tout cela adviendra parce que la terre regorge d'iniquités et parce que la foi en le Créateur de la terre et des cieux s'est évaporée. Les professions de foi ne se font que du bout des lèvres sans que les cœurs n'y soient.

Il est dans l'intention du Tout-Puissant Dieu de créer une nouvelle terre et un nouveau ciel. Cela sous-entend que la terre est morte, morte dans le sens que les cœurs se sont tant endurcis que les gens sont pour ainsi dire sans vie. Pour eux la Face de Dieu demeure cachée et les Signes célestes du passé ne sont que balivernes. Dieu le Tout-Puissant veut créer une nouvelle terre et un nouveau ciel. Quelle est cette nouvelle terre, et quel est ce nouveau ciel ? Cette nouvelle terre, ce sont les cœurs revivifiés que la Main de Dieu a purifiés, et en lesquels Il S'est manifesté, et qui rendent manifeste la gloire de Dieu. Ce nouveau ciel, ce sont les Signes que manifeste, par Sa permission, Son serviteur. Mais hélas ! Le monde s'obstine à s'opposer à cette nouvelle manifestation de la Gloire de Dieu.

Les gens se laissent duper par des légendes; le Dieu qu'ils adorent est le fruit de leurs désirs et passions; leurs cœurs tordus ont perdu tout zèle pour la vérité;

leurs yeux se sont voilés; ils ont gâché leur capacité de reconnaître le vrai Dieu.

Que dire de ceux qui ont divinisé des individus enfantés par des êtres humains ?

Examinez l'état dans lequel se trouvent les musulmans, combien ils se sont éloignés de Dieu. Ils sont les ennemis jurés de la vérité. Prenez l'exemple de la *Nadwat-ul-'Ulamā'* (l'Association des Oulémas) qui fait des revendications en faveur de l'Islam, ou de la *Anjuman Ḥimāyat-é-Islam* (l'Association pour la protection de l'Islam) qui, au nom de l'Islam, collecte de l'argent auprès des musulmans. Ces gens-là, veulent-ils vraiment le bien de l'Islam ? Sont-ils vraiment les défenseurs du droit chemin ? Sont-ils réellement au courant des malheurs qui écrasent l'Islam, et de la façon habituelle dont procède Dieu pour ressusciter la religion ?

Je vous le dis en vérité, si je n'étais pas venu, l'on aurait pu, dans une certaine mesure, soutenir leurs actions pour la défense de l'Islam. Mais, maintenant que je suis venu, ils sont désormais blâmables aux yeux de Dieu, car, malgré le fait qu'ils se posent comme les défenseurs de l'Islam, ils ont été les premiers à refuser de croire lorsque est apparue l'étoile venant du ciel.

Que répondront-ils maintenant à Dieu Qui m'a envoyé à l'heure opportune ? En fait, ils ne s'en soucient guère. Le soleil brille au zénith, mais pour eux il fait toujours nuit. Dieu a fait jaillir Sa source, mais ils persistent à se lamenter dans le désert aride. Une rivière de connaissances divines coule à flots, mais ils y sont indifférents.

Les Signes de Dieu se manifestent clairement, mais les gens y sont aveugles. Et de surcroît, ils s'opposent à l'organisation de Dieu. Voilà comment ils défendent, propagent et enseignent l'Islam ! Croient-ils, par leur aversion, pouvoir faire obstacle à l'accomplissement de la volonté divine dont a toujours été témoin la lignée des prophètes ? Au contraire, bientôt la prophétie suivante se réalisera:

كَتَبَ ٱللَّهُ لَأَغۡلِبَنَّ أَنَا۠ وَرُسُلِيٓ [6]

Dix ans de cela, afin d'attester la véracité de ma déclaration, Dieu fit éclipser et la lune et le soleil durant le mois de Ramaḍān. L'astre lumineux du jour ainsi que l'astre lumineux de la nuit sont devenus deux Signes célestes attestant ma véracité. Parallèlement à ceci, et en accord avec ce qui a été prophétisé, Dieu a manifesté deux Signes terrestres. Le premier est mentionné dans le Coran:

وَإِذَا ٱلۡعِشَارُ عُطِّلَتۡ [7]

Mention de ce Signe est également faite dans les Hadiths:

وَلَيُتۡرَكَنَّ الْقِلَاصُ فَلَا يُسْعَى عَلَيْهَا [8]

[6] N. d. l'Éd. : 'Allah a décrété: Je prévaudrai très certainement, Moi et Mes Messagers…' – Al-Mujadalah, 58:22

[7] N. d. l'Éd. : 'Et quand les chamelles grosses de dix mois seront abandonnées'– Al-Takwir, 81:5

[8] N. d. l'Éd. : 'Les jeunes chamelles seront abandonnées; on ne voyagera plus sur leur dos' – Ṣaḥīḥ Muslim – Kitābul Imān – Nuzūl 'Īsā ibn Mariam

L’avènement, ces jours-ci, du transport par voie ferrée dans le Ḥijāz, c’est-à-dire, à la Mecque et à Médine, marque l’accomplissement de cette prophétie.

Le deuxième Signe est la peste, comme Dieu l’a mentionné:

وَإِن مِّن قَرۡيَةٍ إِلَّا نَحۡنُ مُهۡلِكُوهَا قَبۡلَ يَوۡمِ ٱلۡقِيَٰمَةِ أَوۡ مُعَذِّبُوهَا [9]

Ainsi, Dieu a fait de l’avènement du chemin de fer dans ce pays et de l’apparition de la peste, deux Signes terrestres. Ainsi, aussi bien la terre que le ciel attestent ma déclaration.

Ne vous opposez donc pas à Dieu; c’est de la folie. Jadis, lorsque Dieu décida de faire d’Adam un vice-roi (Khalīfah), les anges s’y opposèrent. Mais Dieu, a-t-Il pour autant renoncé à Ses intentions ?

De nos jours, au moment de susciter le deuxième Adam, Dieu a dit:

اَرَدْتُ اَنْ اَسْتَخْلِفَ فَخَلَقْتُ اٰدَمَ

C'est-à-dire : *‘Je voulais susciter un Khalīfah; donc J’ai créé cet Adam.’*

Eh bien ! Vous estimez-vous capables de faire obstacle au Vouloir de Dieu ? Pourquoi épousez-vous l’absurde ? Pourquoi n’adoptez-vous pas le chemin de la certitude ? Ne

[9] N. d. l’Éd. : ‘Il n’y a aucune ville que Nous ne détruirons avant le Jour de la Résurrection, ou que Nous ne châtierons……’ Banī Isrā’īl, 17:59

vous laissez pas piéger dans l'épreuve. Soyez sûrs que nul ne peut faire entrave aux desseins de Dieu. Assurément, ce genre d'opposition ne relève pas de la droiture.

En tout cas, si jamais le doute subsiste, je propose ceci: J'ai moi-même publié la bonne nouvelle que Dieu m'a révélée, à l'effet qu'Il protégera mes disciples contre la peste. Si les divers leaders religieux ont à cœur l'heureux sort de leurs fidèles respectifs, qu'ils obtiennent de Dieu la bonne nouvelle de leur salut, c'est-à-dire, leur protection contre la peste, et qu'ils publient comme moi cette bonne nouvelle dans des tracts, afin que les chercheurs de vérité puissent éventuellement juger des mérites de chaque religion.

Les missionnaires chrétiens en particulier devraient saisir l'occasion pour en tirer profit, d'autant qu'ils ne cessent d'affirmer que la délivrance ne s'obtient que par Jésus. Qu'ils délivrent donc les chrétiens de cette terrible calamité. De toutes les sectes, désormais, seule peut prétendre à la vérité celle qui se montre la plus acceptable devant Dieu. Chacune peut dorénavant, sans nécessité de s'engager dans des controverses, fournir la preuve de la faveur dont elle jouit devant le Tout-Puissant.

Non seulement cette méthode permettra de décider de la véracité d'une religion, mais elle assurera aussi la délivrance de ses adhérents de la peste. Si les missionnaires chrétiens considèrent véritablement que le fils de Marie est le Sauveur ici et dans l'autre monde, ils devront alors être les premiers à établir l'efficacité de leur foi en ce Rédempteur qui, assurément, les protégera de la peste.

De cette façon, le gouvernement sera allégé d'un pesant fardeau, car chaque chef religieux s'engagera à obtenir auprès du Dieu en Lequel il croit, ou de toute chose qu'il considère sa Déité, la garantie de protection pour son propre peuple, et il intercèdera auprès de son Objet d'adoration pour qu'Il sauve Ses adorateurs souffrants. Et que ces chefs religieux publient sous forme de tracts les promesses fermes qu'ils aient pu avoir de leur Dieu ou de leur Déité, tout comme nous l'avons fait.

Cette démarche, on peut l'admettre, fera un bien immense à l'humanité, car d'une part, elle établira preuve à l'appui l'authenticité d'une religion, et d'autre part, elle apportera un soutien concret au gouvernement dans sa lutte pour le bien-être de ses citoyens. En somme, le gouvernement veut que le peuple soit protégé contre la peste quel que soit le moyen mis en oeuvre.

A noter que dans ce tract, nous n'avons pas interdit à nos adeptes éparpillés aux quatre coins du Pendjab et de l'Inde de se faire inoculer. Là où le gouvernement a décrété que l'inoculation est indispensable, ils doivent s'y soumettre. Quant à ceux qui ne peuvent se conformer à mes enseignements tels qu'ils sont brièvement exposés ci-après, ils doivent aussi se faire couvrir par l'inoculation de peur que le Seigneur ne les punisse pour leurs iniquités, et qu'ils ne deviennent des pierres d'achoppement dans la voie des autres en obscurcissant le Signe céleste.

NOS ENSEIGNEMENTS

Prenez garde ! Simplement prêter du bout des lèvres le serment d'allégeance (bai'ah) ne vaut absolument rien. Ce qui compte réellement, c'est la pratique zélée et enthousiaste de tout ce que cela engage. Seul celui qui

met rigoureusement en pratique mes enseignements sera admis dans ma maison concernant laquelle la révélation divine donne la garantie suivante:

إِنِّي أُحَافِظُ كُلَّ مَنْ فِي الدَّارِ

c’est-à-dire, ‘*Je protégerai tous ceux qui sont entre les quatre murs de ta maison.’*

Ne croyez pas que seuls sont concernés par cette promesse ceux qui habitent ma maison construite en briques et boue, mais le sont aussi ceux qui me suivent fidèlement, car ceux-ci habitent ma maison spirituelle.

Si vous désirez me suivre, il est essentiel que vous sachiez avec certitude que vous avez un Dieu Créateur et Soutien de toute existence, Tout-Puissant, et Dont les attributs sont éternels et immuables. Ni n’est-Il le fils de personne, ni n’a-t-Il de fils. Eprouver la souffrance, être susceptible de subir la mort par crucifixion ou autrement Lui sont totalement étrangers. Il est éloigné, mais proche. Il est proche, mais éloigné. Il est Un, mais Ses manifestations sont multiples. A ceux qui réforment leur vie, Il leur révèle une nouvelle manifestation de Lui-même, ou en d’autres termes, Il devient un nouveau Dieu pour eux, et Il les traite d’une nouvelle manière. Ils perçoivent une transformation en Dieu selon la mesure du changement qu’ils opèrent en eux-mêmes. Mais à vrai dire, Dieu ne peut subir aucun changement, car Il est éternellement Immuable et Parfait en Ses attributs. A mesure que l’homme se pare de vertus et que des changements s’opèrent en lui, Dieu lui révèle de nouvelles manifestations de Sa divinité. S’il se réforme de façon radicale, alors, Dieu le Tout-Puissant lui révèlera des manifestations extraordinaires de Sa

Puissance. Voilà la source d'où jaillissent les Signes et miracles.

Tel est le Dieu que présente notre communauté (Jamā'at). Croyez en Lui et accordez-Lui préséance sur vous-mêmes, sur votre bien-être et sur vos relations. Soyez courageux et faites montre de sincérité et de loyauté sur Sa voie. Ne préférez pas le monde, ses ressources ou vos proches à Lui, mais préférez-Le à toute autre chose afin qu'au ciel vous soyez du nombre de ceux inscrits dans Sa communauté.

Dieu a de tout temps manifesté Sa Miséricorde. Si vous voulez en jouir, faites en sorte que rien ne vous sépare de Lui, que votre volonté se soumette entièrement à la Sienne, et que vos plaisirs et désirs s'identifient complètement aux Siens. Quelles que soient les circonstances, réussite ou échec, demeurez toujours prosternés devant le seuil de Son Trône, afin qu'Il accomplisse ce qu'Il souhaite. Si vous le faites, ce Dieu Qui vous a pendant si longtemps caché Sa Face Se manifestera en vous. Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui puisse observer Ses ordonnances, s'efforcer de Lui plaire et être satisfait de Son décret ? Lorsque le malheur vous frappe, avancez vers Lui avec encore plus de rigueur et de conviction, car c'est le seul moyen dont vous disposez pour progresser.

Déployez tout ce qui est en votre pouvoir pour établir Son Unicité sur la terre. Faites montre de bonté et de miséricorde envers Ses créatures; ne leur faites aucun mal, que ce soit avec votre langue, vos mains ou par quelque autre moyen, et oeuvrez à promouvoir leur sort. N'agissez pas de façon orgueilleuse avec personne, même s'il est votre subalterne ou serviteur, et n'injuriez personne même si l'on vous injurie. Soyez humbles et

gentils, et éprouvez de la vraie sympathie pour vos semblables afin que Dieu vous accepte.

Nombreux sont-ils qui ne sont humbles qu'en apparence, mais au fond, ce sont de véritables loups affamés. Extérieurement, ils semblent avoir une nature pure, mais intérieurement, ce sont de véritables vipères. Dieu vous acceptera seulement si votre langue et vos actions se conforment à votre cœur. Si vous jouissez d'un haut rang, montrez de la commisération envers ceux qui sont au-dessous de vous, et ne les méprisez pas. Si vous êtes érudits, ne vous glorifiez pas de votre savoir, et ne dédaignez pas vaniteusement les ignorants, mais éclairez-les de vos bons conseils. Si vous êtes riches, ne vous glorifiez pas de vos richesses, et ne vous montrez pas fiers vis-à-vis des pauvres, mais servez-les et aidez-les. Écartez-vous des chemins qui mènent à la ruine. Craignez Dieu, adoptez la droiture, n'adorez aucune créature, et coupez-vous de tout pour vous tourner vers votre Seigneur. Videz vos cœurs de tout ce qui est terrestre; offrez-vous entièrement à Lui; vivez uniquement pour Lui ; et haïssez toute impureté et tout mal pour l'amour de Dieu, car votre Dieu est Saint. Que chaque matin témoigne que vous avez été vertueux durant la nuit, et que chaque soir témoigne que vous avez passé la journée dans la crainte de Dieu.

N'ayez aucune crainte des malédictions de ce monde, car elles ne sont que du vent, et elles ne peuvent transformer la lumière en ténèbres. Craignez plutôt la malédiction de Dieu, celle qui descend du ciel, car elle détruit, et dans ce monde et dans l'autre, la personne sur laquelle elle s'abat. L'ostentation ne peut vous sauver car votre Dieu lit les secrets les plus intimes de votre cœur. Croyez-vous pouvoir Le tromper ? Soyez francs, propres, purs et intègres. S'il existe en vous la

moindre parcelle de noirceur, elle fera disparaître toute votre lumière, et s'il y a de l'arrogance, de la vanité ou de l'indolence en vous, Dieu ne vous adoptera pas.

Ne vous laissez pas berner par la simple intention verbale que vous donnez au sens de votre vie, en pensant que vous avez pu réaliser tout ce qu'il y avait à accomplir, car Dieu espère voir une transformation radicale changer celle-ci. Il exige de vous que vous vous infligiez une sorte de mort après quoi Il vous insufflera une nouvelle vie. Hâtez-vous de promouvoir la paix entre vous, de pardonner à vos frères leurs faiblesses, car celui qui n'est point enclin à faire la paix avec son frère est méchant, et il risque d'être exclu parce qu'il est source de dissensions. Renoncez à vos vils désirs et ne cultivez pas la rancœur. Même si vous avez raison, comportez-vous humblement comme si vous aviez tort, afin que le pardon vous soit réservé. Éliminez l'obésité de votre ego, car étroite est la porte par laquelle il faut passer.

O combien infortunée est cette personne qui n'accepte pas la Parole venant de Dieu, celle que j'enseigne ! Si vous souhaitez que Dieu soit satisfait de vous au ciel, soyez les uns pour les autres de véritables frères. Le plus grand parmi vous est celui qui pardonne le plus à son frère ses transgressions; et malchanceux est celui qui est dominé par ses sentiments revanchards et n'est pas pardonnant. Une telle personne n'a rien à voir avec moi.

Craignez la malédiction de Dieu, car Il est Saint et Jaloux. Ne peuvent avoir accès à la proximité de Dieu: le pervers, l'arrogant, le malfaiteur ou le malhonnête. Ni celui qui n'éprouve point de jalousie à cause de Son Nom. Ni les cupides qui, comme des chiens, sont avides

de tous les gains sordides. Ni ceux qui, tels des fourmis, brûlent d'envie d'amasser les richesses de ce monde. Ni ceux qui, tels des vautours, fondent sur les charognes et immondices de ce monde, et se vautrent dans les jouissances de ce monde. L'œil impur ne Le voit pas; le cœur impur ne Le connaît pas. Celui qui, pour Son amour, se jette dans le feu, sera sauvé du feu de la géhenne.

Celui qui, pour Son amour, pleure, rira; et celui qui, pour Son amour, défait ses liens avec ce monde, Le rencontrera. Soyez les amis de Dieu et ayez un cœur débordant de sincérité et d'enthousiasme, afin qu'Il vous favorise. Soyez miséricordieux envers vos subalternes, vos épouses et vos frères nécessiteux pour qu'on vous fasse miséricorde au ciel. Que la totalité de votre être Lui appartienne, afin qu'Il vous appartienne.

Le monde foisonne de calamités, et la peste n'en est qu'une. Accrochez-vous fermement à Dieu, soyez sincères, afin de jouir de Sa protection contre les calamités. Nulle calamité ne frappe s'il n'y a pas un ordre émanant du ciel, et nulle calamité ne peut être éloignée si la miséricorde ne descend du ciel.

Le bon sens veut que vous vous accrochiez à la racine de l'arbre au lieu de vous fier à sa branche. Il ne vous est pas interdit d'avoir recours aux médicaments ou autres moyens préventifs, mais il vous est défendu de compter sur ceux-ci ou ceux-là entièrement. Car, finalement, il adviendra ce que Dieu veut. Si quelqu'un le peut, qu'il ait confiance en Dieu, car avoir confiance en Dieu est le gage le plus sûr.

Surtout, n'abandonnez pas le Saint Coran, car votre vie s'y trouve. Ceux qui honorent le Saint Coran seront

honorés au ciel. Ceux qui le préfèrent aux Hadiths ou autres traditions, seront préférés au ciel. Pour l'humanité tout entière, il n'y a qu'un seul Livre pour la guider: le Saint Coran; et pour tous les descendants d'Adam, il n'y a qu'un seul Messager et intercesseur: Muḥammad, l'élu (sur lui bénédictions et paix !). Efforcez-vous donc de cultiver un amour sincère pour ce très distingué et majestueux Prophète, et ne lui préférez personne, afin qu'au ciel vous soyez du nombre de ceux qui jouissent du salut.

Sachez que le salut n'est pas un privilège réservé à l'autre monde seulement. Le véritable salut manifeste sa lumière en ce monde même. Savez-vous à qui est destiné le salut ? A celui qui croit avec certitude que Dieu existe, que Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) est l'intercesseur des hommes auprès de Dieu, et qu'il n'y a pas, sous le firmament, de Messager égal à lui en rang, ni de Livre aussi excellent que le Saint Coran.

Dieu n'a voulu rendre personne immortel, mais ce prophète élu vit à jamais. Dieu le Tout-Puissant, lui a accordé ce privilège en perpétuant jusqu'au Jour de la Résurrection les bienfaits de sa loi et de sa spiritualité (ceux du Prophète), et c'est grâce à ses bienfaits spirituels qu'Il a finalement béni le monde en y suscitant le Messie Promis dont l'avènement était plus que nécessaire pour compléter l'édifice islamique.

Il est d'importance capitale qu'avant la fin des temps, un Messie spirituel soit suscité parmi les musulmans, semblable à celui qui le fut dans la lignée de Moïse, tel que le laissent comprendre ces versets du Saint Coran:

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [10]

Moïse a retrouvé la faveur que les générations antérieures avaient perdue, et le Saint Prophète Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) a retrouvé celle que la lignée de Moïse a perdue. Désormais, c'est avec un éclat de milliers de fois plus intense que celui de Moïse, que la lignée de Muḥammad remplace celle de Moïse. L'homologue de Moïse est supérieur à Moïse; de même, l'homologue du fils de Marie est supérieur au fils de Marie. Non seulement il y a concordance de temps [14 siècles* séparent tant Moïse et Jésus que le Saint Prophète Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) et son Messie], mais il y a aussi concordance des conditions prévalant à leur apparition – les musulmans se trouvent dans les mêmes conditions que celles des juifs lorsque advint le Messie, fils de Marie.

Je suis ce Messie; Dieu l'a voulu ainsi. Le sot se querelle avec son Dieu, et l'ignorant tergiverse en discutant que ce n'est pas ainsi que cela aurait dû se passer, mais comme ceci ou comme cela. Dieu a manifesté plus de dix mille Signes éclatants en ma faveur, et la peste n'en est qu'un. L'intercession de mon âme ne protégera de la calamité que celui qui choisit d'être mon disciple loyal, de me suivre avec un vrai cœur, et d'abandonner ses vils penchants pour se soumettre entièrement à ma volonté.

O vous qui prétendez être les adhérents à ma Jamā'at (communauté)! Vous ne serez pas reconnus comme tels

---

[10] N. d. l'Éd. : 'Guide-nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs…' – Al-Fātiḥah, 1:6,7).

* Les juifs sont unanimes à admettre, selon leur histoire, que Jésus vint au début du 14e siècle après Moïse.

au ciel tant que vous n'empruntez pas la voie de la vraie droiture. Observez vos cinq prières quotidiennes avec une telle crainte révérencielle de Dieu, comme si vous Le voyiez réellement. Observez fidèlement le jeûne pour Son amour. Si selon la Loi, vous êtes dans l'obligation de payer la *Zakāt*, alors acquittez-vous en. Si vous êtes capables d'effectuer le pèlerinage à la Mecque, et s'il n'y a aucun empêchement, alors, accomplissez-le. Faites le bien par amour pour le bien; renoncez au mal par dégoût pour le mal. Sachez que l'acte dépourvu de droiture ne s'élève pas jusqu'à Dieu, et ne trouve point grâce devant Lui. La droiture est la source du bien. Si la source n'a pas tari, l'acte fleurira.

A l'instar des fidèles qui vous ont précédés, il est indispensable que vous passiez à travers diverses épreuves, afflictions ou adversités. Gare aux trébuchements ! Le monde ne pourra vous infliger aucun mal si vos liens avec le ciel sont solides. Ce sont vos propres mains, et non pas celles de vos ennemis, qui vous infligent des pertes. Si, à cause de Dieu, vous perdez tout votre honneur en ce monde, Il vous gratifiera d'une gloire éternelle au ciel. Ne L'abandonnez donc pas.

Il est nécessaire que vous enduriez diverses afflictions, et que vous soyez privés de certaines choses désirées depuis longtemps, mais n'en soyez pas affligés, car c'est votre Dieu Qui vous met à l'épreuve pour tester la fidélité de votre cœur sur Sa voie. Si vous souhaitez que les anges chantent vos louanges au ciel, alors réjouissez-vous lorsque l'on vous persécute, et rendez grâces à votre Seigneur lorsque l'on vous insulte, et ne rompez pas le lien établi même en cas d'échec.

Vous êtes la dernière Jamā'at (communauté) de Dieu. Faites donc des actes pieux qui atteignent l'excellence.

Quiconque d'entre vous est indolent ou négligent sera rejeté telle une crotte de bique, et il connaîtra une fin remplie de regrets, et il ne pourra aucunement nuire à Dieu.

Écoutez-moi ! C'est avec plaisir que je vous annonce la bonne nouvelle que votre Dieu existe réellement. Bien que nous soyons tous Ses créatures, cependant, Il choisit et favorise celui qui veut bien Le prendre pour Seigneur. Il vient vers celui qui va vers Lui, et Il glorifie celui qui proclame Sa gloire. Accourez vers Lui le cœur purifié de tout artifice et de toute duplicité; que la langue, les yeux et les oreilles soient purifiés de toute souillure. Ainsi Il vous acceptera.

Dieu veut que vous croyiez qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) est Son Prophète, le Sceau des Prophètes, le plus grand d'entre eux. Aucun prophète ne viendra après lui, sauf celui qui est spirituellement paré de son manteau; ainsi, le maître et son serviteur ne font qu'un, et la branche ne saurait être indépendante de la racine. Donc, celui qui, en se confondant avec son maître, reçoit de Dieu Lui-Même le titre de prophète, ne brise pas le sceau du 'prophétat' de Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !). Le cas est à se rapprocher de celui de l'image produite dans un miroir. L'objet et son image ne sont pas deux entités indépendantes; ils ne font qu'un. En apparence, ils sont deux. La différence est celle qui existe entre l'objet et son image. Allah a voulu que le Messie Promis soit une telle image du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Voilà ce que voulait actuellement dire le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) lorsqu'il déclara que le Messie Promis serait enterré dans la même fosse que lui. Il voulait simplement dire que le Messie Promis le personnifierait, et leurs natures se ressembleraient.

Il vous faut aussi croire que Jésus, fils de Marie est mort. Sa tombe se trouve dans le quartier de Khan Yar, à Srinagar, au Cachemire[*]. Sa mort est mentionnée dans le Saint Coran. En interprétant le verset *'falammā tawaffaïtanī'* (mais depuis que Tu m'as donné la mort), nos adversaires tentent d'en modifier le sens afin de pouvoir avancer qu'aucun verset du Saint Coran n'évoque la mort de Jésus. Le Saint Coran fait mention de la mort du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Pourtant selon eux aucun verset ne mentionne la mort de Jésus. Y a-t-il vraiment quelque chose à cacher à cet effet ? Pourquoi ne pas considérer que ce verset parle de la mort de Jésus ?

فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِى كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ [11] •

Ce verset indique clairement que Jésus mourut avant la dépravation des chrétiens. En somme, si ce verset *'falammā tawaffaïtanī'* signifiait que Jésus est monté corporellement au ciel et si Dieu n'avait nulle part dans le Saint Coran évoqué la mort de Jésus (or, la croyance que Jésus est vivant a égaré des centaines de milliers de gens), cela impliquerait que Dieu l'avait rendu immortel afin de faire des gens des polythéistes ou des sans

---

[*] Des chercheurs chrétiens sont de cet avis. Voir 'Supernatural Religion' p.522. Pour de plus amples renseignements, voir notre livre Toḥfah Golarwiyyah, p.139.

• Ce verset indique clairement que Jésus ne reviendra pas en ce monde. S'il y était revenu, cela aurait été un mensonge de sa part d'affirmer qu'il n'était pas au courant de la dépravation des chrétiens. Celui qui y revint, y demeura 40 ans, y vit des dizaines de milliers de chrétiens le déifier, y brisa la croix, y convertit tous les chrétiens à l'islam, pourquoi, au Jour du Jugement, en présence de Dieu, prétendra-t-il qu'il n'est pas au courant de la dépravation des chrétiens ?

[11] N. d. l'Éd. : '…Mais depuis que Tu m'as donné la mort, c'est Toi Qui as été le Gardien sur eux.' – Al-Mā'idah, 5:118

religion, et que l'erreur proviendrait, non pas des gens, mais de Dieu Lui-Même parce qu'Il aurait tout mis en œuvre pour les égarer ! La religion de la croix ne connaîtra la mort qu'avec la mort de Jésus. A quoi bon soutenir qu'il est vivant, et ainsi contredire les enseignements du Saint Coran ? Qu'il meure donc pour que vive la vraie religion de Dieu ! Par Sa Parole, Dieu le Tout-Puissant a attesté que Jésus est bel et bien mort. De plus, le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) l'a vu en songe parmi les morts durant son fameux voyage céleste *(Mi'rāj).*

Il est grand temps que vous épousiez la croyance juste. Que dire de la foi qui accorde préséance aux racontars des gens sur la Parole de Dieu ! Que dire de cette religion !* Le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) a non seulement certifié la mort de Jésus en déclarant qu'il l'a vu parmi les morts, mais il a aussi, par son propre décès résolu de manière définitive la controverse entourant la mort de Jésus. Nos contradicteurs s'écartent tant du Coran que de la Sunnah, car mourir est la Sunnah de notre Prophète. Si Jésus vit encore, alors la mort du Saint Prophète (sur lui bénédictions et

---

* Remarque: Dans un de ses versets, le Saint Coran parle clairement d'une région qui rappelle le Cachemire. Après l'événement de la croix, Jésus, accompagné de sa mère, se rendit au Cachemire:

وَءَاوَيْنَٰهُمَآ إِلَىٰ رَبْوَةٍ ذَاتِ قَرَارٍ وَمَعِينٍ

[N. d. l'Éd. : '…Et Nous donnâmes à eux deux asile dans un pays élevé, un endroit reposant abondant en sources d'eau' – Al-Mo'minūn, 23:51]
Ici Allah a dépeint le Cachemire. Selon le dictionnaire, le mot *āwā* signifie *'mettre (quelqu'un) à l'abri d'un grand malheur ou d'un danger'.* Avant l'événement de la croix, ni Jésus ni sa mère n'a connu de malheur nécessitant le recours à un asile. Il est donc clair que ce n'est qu'après l'événement de la croix que Dieu les a conduits à cet endroit élevé.

paix!) constitue une véritable insulte à la gloire de celui-ci ! Par conséquent, vous ne serez ni le peuple du Coran, ni celui de la Sunnah du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !), si vous ne reconnaissez pas la mort de Jésus.

N'allez pas imaginer que je nie l'excellence du Prophète Jésus (sur lui la paix !). Il est vrai que Dieu m'a révélé que le statut du Messie de Muḥammad est plus élevé que celui du Messie de Moïse. Bien sûr, je porte une très grande estime pour le fils de Marie, car sur le plan spirituel, je suis dans l'Islam le *Khātam-ul-Khulafā* (le sceau des Khalīfahs) tout comme le Messie, fils de Marie, l'est dans la lignée israélite. Dans la lignée de Moïse, le fils de Marie était le Messie Promis. Dans la lignée de Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !), je suis le Messie Promis.

Je tiens mon homonyme en très haute estime, et tous ceux qui prétendent le contraire et colportent la rumeur selon laquelle je ne le respecte pas sont des semeurs de troubles et des menteurs. Je révère non seulement Jésus* (sur lui la paix !), mais je rends aussi hommage à ses quatre frères, car les cinq étaient issus de la même mère. De plus, je considère les vraies sœurs de Jésus (sur lui la paix!) comme des saintes, car elles étaient toutes aussi des enfants de Marie. Et que dire de Marie ? Une dame, sainte et vierge, dédiée au service du temple. Elle ne consentit au mariage que sous la pression exercée par les personnes âgées de son peuple à cause de sa grossesse. D'aucuns objectent que selon la Loi de

---

* Jésus avait quatre frères et deux soeurs. Ils sont tous les vrais frères et sœurs de Jésus, c'est-à-dire, ils sont tous les enfants de Joseph et de Marie. Les quatre frères sont: 1) Juda 2) Jacob 3) Siméon 4) Josias et les deux soeurs sont: Asiya et Lydia. Voir le livre Apostolic Records, écrit par le prêtre John Alan Giles, publié à Londres en 1886, p. 159 et 166.

Moïse, son mariage était illégal, car d'une part il eut lieu durant sa grossesse, et elle aurait failli à son vœu d'être vierge toute sa vie, et d'autre part que c'était un mariage polygame, son époux Joseph le charpentier étant déjà un homme marié. Toutefois, je considère que les circonstances dans lesquelles eut lieu ce mariage étaient très atténuantes, et que c'était plutôt un cas de force majeure que de choix. Au lieu de discréditer Marie et les autres, il aurait été préférable de faire preuve de miséricorde à leur égard.

J'insiste encore: ne croyez pas qu'une simple initiation pour la forme dans ma communauté suffit. L'acte d'initiation en lui-même n'est rien s'il ne s'accompagne pas d'une transformation du cœur. Dieu le Tout-Puissant sonde vos cœurs, et c'est en conséquence qu'Il vous traitera. Écoutez attentivement cette mise en garde, et en disant cela, je m'acquitte de l'obligation de vous transmettre le message: le péché est un poison; ne l'avalez pas ! Désobéir à Dieu est une mort abominable; écartez-vous en !

Priez afin que la fermeté dans la foi vous soit octroyée. Celui qui, lorsqu'il prie, ne croit pas que Dieu possède le pouvoir de tout faire, sauf ce qu'Il S'est Lui-Même refusé, n'est pas de ma Jamā'at. Celui qui n'abandonne pas le mensonge ou la tromperie n'est pas de ma Jamā'at. Celui qui est à jamais pris dans la poursuite des affaires de ce monde, et ne daigne lever le regard pour considérer l'autre monde, n'est pas de ma Jamā'at. Celui qui dans la pratique ne préfère pas la foi aux affaires de ce monde n'est pas de ma Jamā'at. Celui qui ne se repent pas de tout mal ou de toute iniquité, tels les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les regards lascifs, la malhonnêteté, la corruption ainsi que d'autres choses malsaines n'est pas de ma Jamā'at. Celui qui

n’observe pas les cinq prières canoniques quotidiennes n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui n’implore pas Dieu constamment, et ne Le prie pas avec un cœur débordant d’humilité n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui ne fuit pas la compagnie des méchants qui exercent sur lui une mauvaise influence n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui n’éprouve pas un attachement profond pour ses parents, ne les honore pas, ne leur obéit pas en ce qui est juste et non contraire au Saint Coran, ou qui néglige de les servir de son mieux n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui n’est pas affectueux ou gentil envers son épouse et ses proches n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui refuse à son voisin le moindre service qui est en son pouvoir n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui ne pardonne pas à autrui ses torts et nourrit la vengeance n’est pas de ma Jamā‘at. L’époux qui n’est pas fidèle à son épouse ou l’épouse qui n’est pas fidèle à son époux n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui viole de quelque manière que ce soit son serment d’initiation, n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui ne me reconnaît pas comme le Messie Promis ou le Mahdi Promis n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui n’est pas prêt à m’obéir en tout ce qui est juste et équitable n’est pas de ma Jamā‘at. Celui qui s’associe avec mes opposants et approuve ce qu’ils avancent n’est pas de ma Jamā‘at. Tout fornicateur, transgresseur, ivrogne, assassin, voleur, joueur (jeux de hasard), corrompu, usurpateur, oppresseur, malfaiteur, menteur, faussaire, toute personne malhonnête, toute personne qui calomnie ses frères ou sœurs et toute personne qui fréquente de telles gens ne sont pas de ma Jamā‘at. Toute personne qui ne se repent pas de ses péchés et qui ne hait pas la société des malfaiteurs n’est pas de ma Jamā‘at. Tout ceci n’est que poison. Vous ne pouvez l’avaler et espérer survivre; la lumière et l’obscurité ne peuvent coexister au même endroit.

Celui qui a une disposition perverse et n’est pas pur devant Dieu ne recevra jamais les bénédictions accordées à celui dont le cœur est empli de sincérité. Bienheureux sont-ils, ceux qui rendent immaculés leurs cœurs en les purifiant de toute ternissure, et qui restent loyaux envers Dieu, car ils ne connaîtront pas la ruine. Il est impossible que Dieu les humilie, car ils appartiennent à Dieu, et Dieu leur appartient. Ils seront délivrés de toute affliction. Insensé est l’ennemi qui ose s’attaquer à eux, car ils sont dans l’étreinte protectrice de Dieu, et ils jouissent de Son soutien.

Qui sont-ils, ceux qui ont la foi en Dieu ? Seuls le sont ceux qui possèdent les dispositions requises. Insensé l’est aussi celui qui se mine au sujet du pécheur invétéré, du pervers, du méchant, car éventuellement, ce dernier est condamné à s’autodétruire. Depuis la création du ciel et de la terre, jamais n’est-il arrivé que Dieu ait détruit ou anéanti le juste. Au contraire, Dieu a toujours manifesté des prodiges en sa faveur, et même ces jours-ci, Il manifeste Son Pouvoir. Il est un Dieu on ne peut plus fidèle, et pour le croyant fidèle, Il manifestera toujours des Signes merveilleux. La terre voudrait bien ensevelir ce croyant fidèle, et ses ennemis lui en veulent terriblement, mais Dieu, son Ami, le protège contre tout danger, et Il lui accorde la victoire en toute occasion.

Bienheureux est celui qui ne lâche jamais le pan de la robe d’un Tel Dieu ! Nous avons cru en Lui et Nous L’avons reconnu. Ce Dieu, Créateur de tout l’univers, a fait descendre sur moi Sa Parole, et Il a manifesté des Signes grandioses pour me venir en aide, et Il m’a envoyé comme le Messie Promis de la présente ère. Hormis Lui, il n’existe aucun dieu, ni dans le ciel ni sur la terre.

Malheur à celui qui ne croit pas en Lui car il sera voué à l'abandon. La révélation que j'ai reçue de Dieu est plus brillante que le soleil. Je L'ai vu; Il est le Dieu de tout l'univers, et mis à part Lui, il n'existe aucune divinité. O combien Puissant est ce Dieu que nous avons rencontré Qui Existe de Lui-Même et de Qui dépend l'existence de toute chose. Nous avons vu ce Possesseur de Signes si grandioses. La vérité est qu'avec Lui rien n'est impossible sauf ce qui va à l'encontre de Son Livre ou de Sa promesse. Aussi, lorsque vous priez, ne faites pas comme ces ignares qui prétendent suivre la nature, et qui, se fiant à leur intelligence limitée, élaborent des soi-disant lois naturelles dont la justesse n'est pas attestée par le Livre de Dieu. Dieu les a rejetés, et leurs prières ne seront jamais exaucées. Ils sont aveugles, dépouillés de toute vision; ils sont morts, vidés de toute vie. Ils établissent contre Dieu les lois qu'ils ont eux-mêmes fabriquées, et par là, ils tentent de limiter les pouvoirs sans bornes de Dieu pour en définitive Le considérer faible. Dès lors, c'est en conséquence que Dieu les traitera.

Mais vous, lorsque vous vous mettez debout devant Dieu pour prier, soyez inébranlables dans votre conviction que votre Dieu a le pouvoir de réaliser tout ce qu'Il veut. C'est alors que vos prières seront exaucées, et que vous verrez, comme moi, les prodiges de la puissance divine. Ce que j'avance n'est pas par ouï-dire, mais le fruit de mon expérience vécue.

Si une personne en butte à de grandes difficultés n'apprécie pas que Dieu est absolument puissant sur toutes choses, comment ses prières pourront-elles être exaucées, et comment trouvera-t-elle le courage de prier Dieu de l'en délivrer si elle pense que ce qu'elle demande s'oppose aux lois de la nature ? Mais toi, l'homme

fortuné, que ta foi ne soit pas si faible. Ton Dieu est l'Etre Tout-Puissant Qui a fixé sans piliers les étoiles sans nombre dans le ciel. Il est l'Etre Tout-Puissant Qui, du néant, créa le ciel et la terre. Comment peux-tu Le dévaloriser au point d'imaginer que ton objectif dépasse Son pouvoir ? De telles pensées ne peuvent que te priver de Ses faveurs, te frustrer. Doutes-tu qu'Il ne puisse t'aider à résoudre tes difficultés ? *

Si vous êtes privés des bénédictions de Dieu, c'est à cause de votre piètre opinion de Lui. Les merveilles que manifeste notre Dieu sont innombrables, mais seuls les voient ceux qui sont devenus Siens en raison de leur foi sincère en Lui. Il n'expose pas celles-là à ceux qui ne croient pas en Son pouvoir extraordinaire et ne sont pas Ses fidèles serviteurs. Misérable est-il, celui qui ignore l'existence d'un Dieu puissant sur toute chose.

---

* Remarque: Jamais ne peut-il advenir que Dieu soit incapable de réaliser un quelconque travail. Concernant les supplications, il est une loi établie dans le Livre de Dieu qu'Il est Très-Miséricordieux et qu'Il traite les gens pieux comme Ses amis. C'est-à-dire, parfois Se refusant de leur imposer Sa propre volonté, Il agrée leurs demandes, tel que l'énonce le Saint Coran :

ٱدۡعُونِيٓ أَسۡتَجِبۡ لَكُمۡ

[N. d. l'Éd. : 'Suppliez-Moi. J'exaucerai votre prière…' – Al-Mo'min, 40:61]
Parfois, Il fait valoir Sa propre volonté et demande aux suppliants de s'y soumettre tel que l'énonce le Saint Coran:

وَلَنَبۡلُوَنَّكُم بِشَيۡءٖ مِّنَ ٱلۡخَوۡفِ وَٱلۡجُوعِ

[N. d. l'Ed. : 'Et Nous vous éprouverons en vous affligeant de crainte et de faim…' – Al-Baqarah, 2:156]
Lorsque Dieu accède à la requête du suppliant, Il lui fait accroître la foi et la connaissance du divin. En l'invitant à se soumettre à Sa volonté, Il veut l'honorer, élever son rang et faciliter sa progression dans la voie qui mène à Lui, en signe d'amour pour Lui.

Notre Dieu est notre paradis. L'apogée de notre félicité réside en Lui, car nous L'avons rencontré et avons distingué en Lui la beauté sublime dans tous ses reflets. Un Tel Trésor mérite qu'on se Le procure, même si cela engage le sacrifice de sa vie. Même s'il faut se ruiner, ce Joyau mérite qu'on se L'achète. Ô vous qui êtes privés de cette bénédiction ! Empressez-vous d'atteindre cette source; elle vous étanchera la soif. Elle est l'élixir de la vie qui vous délivrera.

Ah ! Que dois-je faire ? Comment vous martèlerai-je le cœur de ces heureuses nouvelles ? Quel tambour dois-je frapper pour vous faire entendre et comprendre qu'Il est votre Dieu ? Quel remède dois-je utiliser pour vous faire prêter l'oreille à ma voix ?

Si vous acceptez d'être le peuple de Dieu en vous offrant entièrement à Lui, soyez certains qu'Il sera votre Dieu. Si vous dormez, Il veillera sur vous. Si, vis-à-vis de votre ennemi, vous perdez de vigilance, Il le matera et fera échouer ses machinations. Vous êtes encore loin d'évaluer justement combien puissant Il est. Si vous l'aviez su, jamais vous n'auriez versé des larmes de tristesse à cause des biens de ce monde. Celui qui possède un trésor, s'attristera-t-il au point de se suicider, s'il perd un misérable sou ? Si vous pouviez réaliser ce qu'est l'heureuse fortune d'avoir un Dieu Qui fera le nécessaire chaque fois que vous êtes dans le besoin, vous ne vous laisseriez pas tant ronger par la concupiscence.

Votre Dieu est un Trésor Précieux; aussi, appréciez-Le à Sa juste valeur, car Il vous apporte instamment Son aide dans tout ce que vous entreprenez. Sans Lui, vous ne valez rien; vos ressources et vos plans non plus n'ont aucune valeur. N'imitez pas le peuple qui s'est rendu

totalement dépendant des moyens matériels. Il est tel le serpent qui se nourrit de poussière, tel le chien ou le vautour qui se festoient de charognes. Il est très éloigné de Dieu. Il adore les humains, mange le porc, et boit le vin comme si c'était de l'eau. Il est tel le mort parce qu'il place une confiance excessive dans les moyens matériels, et estime qu'il n'est pas nécessaire de solliciter auprès de Dieu la force. Tel le pigeon qui quitte son nid pour prendre son envol, l'esprit céleste l'a abandonné. La lèpre qu'est le culte du matériel lui infestera ses entrailles et rongera tous ses organes internes. Méfiez-vous donc de cette lèpre ! Je ne vous interdis pas le recours aux moyens matériels dans les limites raisonnables, mais je vous interdis formellement d'en être comme d'autres des esclaves et d'oublier Dieu, le Créateur de ces moyens.

Si vous avez une intelligence perspicace et pénétrante, vous saurez que Dieu est la réalité, et le reste, le néant. Vous ne pouvez ni étendre votre main, ni la rabattre vers vous sans Sa permission. Celui qui est mort spirituellement pourra en rire, mais laissez-moi vous dire que sa mort lui aurait été préférable que son rire. Ne vous laissez pas séduire par ces gens qui ont fait quelque progrès matériel en ce monde, et ne suivez pas leur exemple dans le but de 'réussir' comme eux. Prêtez l'oreille et comprenez qu'ils sont totalement ignorants et éloignés de ce Dieu Qui vous appelle à Lui. Qui est leur Dieu ? Un fragile être humain. Par conséquent, ils ont été abandonnés à leur triste sort.

Je ne vous empêche pas d'avoir un métier ou une occupation quelconque, mais ne suivez pas ceux qui ont fait du monde et de ses biens l'objet de leur vie. Priez sans cesse Dieu de vous donner la capacité et l'habileté de pouvoir exécuter toutes vos obligations, tant

temporelles que religieuses. Mais faites attention à ce que vos prières ne soient pas dites des lèvres seulement, sans que le cœur n'y soit. Vous devriez être entièrement convaincus que toutes les bénédictions descendent du ciel.

Vous serez vraiment justes quand avant d'entreprendre quelque projet ou lorsqu'en butte à certaines difficultés, vous vous isolez et vous vous jetez humblement devant le seuil de Dieu, implorant Sa grâce et Lui demandant de vous aider dans votre entreprise ou de vous délivrer de vos difficultés. Ce n'est qu'alors que le Saint-Esprit vous viendra en aide et que de l'invisible un chemin vous sera ouvert. Ayez pitié de vos propres âmes et n'imitez pas ceux qui ont rompu toute relation avec Dieu pour se fier entièrement aux moyens matériels, si bien qu'ils ne disent même pas *Incha Allah* (s'il plaît à Dieu !) pour chercher le secours de Dieu. Ne les suivez pas. Que Dieu vous ouvre les yeux afin que vous réalisiez qu'Il est l'élément-clé de tous vos projets. Si la maîtresse-poutre d'un comble tombe, la toiture tiendra-t-elle ? Évidemment non, son écroulement sera immédiat avec possibilité de mort d'hommes. De même, vos projets ne réussiront jamais sans l'aide divine. Si vous n'implorez pas Son assistance, et ne faites pas de la prière la règle principale de votre vie, vous ne réussirez jamais, et vos jours se termineront dans la douleur.

Ne croyez pas que mes paroles ne tiennent pas debout parce que d'autres peuples ont joui de la prospérité bien qu'ils aient pu ignorer Dieu, votre Seigneur Puissant et Parfait. L'explication en est qu'ils ont été amenés à subir l'épreuve des biens terrestres parce qu'ils ont abandonné le vrai Dieu. Parfois, Dieu éprouve la personne qui L'abandonne pour aspirer aux plaisirs et richesses de ce monde, afin de lui faciliter

l'assouvissement de ses désirs concupiscents. Cependant, une telle personne se retrouve totalement privée de la foi et de la spiritualité. Si la mort la surprend lorsqu'elle est plongée dans les affaires de ce monde, elle sera jetée en enfer.

Parfois, Dieu éprouve différemment la personne qui L'abandonne; Il la prive des biens de ce monde. Cette dernière épreuve est moins risquée que la première, car la personne éprouvée par l'abondance a tendance à cultiver l'arrogance. De toutes les façons, les deux attirent la colère de Dieu. La source de tous les délices est Dieu. Si ces personnes ignorent le Dieu Éternellement-Vivant, Existant-de-Lui-Même, Soutien de tout existant, et n'ont aucune crainte et se détournent de Lui, comment acquerront-elles la vraie prospérité ? Béni est celui qui comprend ce secret, et malheur à celui qui ne le comprend pas.

N'adoptez pas la philosophie qui émane de ce monde et ne lui rendez pas hommage, car elle poursuit des chimères. La vraie philosophie est celle que vous enseigne la Parole de Dieu. Ceux qui épousent la philosophie de ce monde s'égarent, mais ceux qui cherchent la sagesse et le savoir dans la Parole de Dieu prospéreront. N'empruntez pas les voies de l'ignorance. Croyez-vous pouvoir enseigner à Dieu ce qu'Il ne sait pas ? Préférez-vous prendre pour guides des aveugles ? O insensés que vous êtes ! L'aveugle ne peut guider l'aveugle !

La vraie philosophie de la vie s'acquiert par le biais du Saint-Esprit, et ceci vous a été promis. Grâce à lui, vous accéderez à la source du vrai savoir, laquelle demeure inaccessible aux autres. Si vous demandez sincèrement à Dieu un tel savoir, vous l'obtiendrez. C'est alors que

vous comprendrez qu'il n'y a que ce savoir qui peut vous revivifier, vous illuminer le cœur et vous donner l'assurance de la certitude. Celui qui se nourrit de charogne, peut-il vous donner de la nourriture pure et saine ? Celui qui est aveugle, peut-il vous guider ? La vraie sagesse descend du ciel; pourquoi la cherchez-vous auprès des mortels ? Celui dont l'âme s'élève jusqu'au ciel est le véritable récipiendaire et héritier de la sagesse. Celui qui est lui-même la proie d'incertitudes, peut-il vous faire don de la certitude ? La toute première condition à satisfaire dans ce domaine est la pureté du cœur. Si vous êtes sincères et candides, vos demandes vous seront accordées.

Ne croyez pas que l'ère de la révélation divine est révolue, et que le Saint-Esprit ne descend plus aujourd'hui comme il le faisait autrefois.*

En vérité, je vous le dis : toutes les portes peuvent se fermer, mais celle de la révélation divine ne le sera jamais. Ouvrez les portes de vos cœurs afin qu'elle puisse y pénétrer. Si vous vous privez de la brillante lumière de ce soleil, c'est parce que vous avez fermé la porte de vos cœurs. Ô insensés que vous êtes ! Levez-vous et ouvrez la porte de vos cœurs, et c'est d'elle-même que la lumière y pénétrera.

Dieu le Tout-Puissant ne vous a pas fermé la porte des bénédictions temporelles; au contraire, il l'a ouverte davantage. Cependant, croyez-vous qu'en ce qui

---

* Remarque: Il est vrai que la dernière loi destinée aux hommes a été révélée dans le Saint Coran, mais les portes de la révélation demeurent à jamais ouvertes, car celle-ci est l'âme de la foi authentique. Toute religion qui n'est pas constamment animée par la révélation divine est un corps sans vie. Elle ne jouit pas du soutien de Dieu.

concerne les bénédictions spirituelles dont vous avez un besoin encore plus pressant ces jours-ci, Il en aurait fermé la porte ? Non, cela est impossible. La porte des bénédictions spirituelles demeure grande ouverte, et elle laisse entrer encore plus de lumière.

Si Dieu le Tout Puissant, en accord avec ce qu'Il a enseigné dans la sourate Al-Fātiḥah, vous a ouvert la porte donnant accès à toutes les bénédictions qu'ont reçues les Prophètes antérieurs, pourquoi donc n'y entrez vous pas pour profiter de l'aubaine ? Posez vos lèvres à cette source et elle vous désaltérera. Tel le nourrisson qui, par ses pleurs, fait couler le lait des seins de sa mère, pleurez pour faire couler le lait spirituel vers vous. Montrez-vous dignes de recevoir la miséricorde divine, et vous la recevrez. Soyez grièvement affligés afin que la consolation vous soit accordée. Lamentez-vous, afin que vous soyez secourus.

Semée d'embûches et étroite est la voie qui conduit à Dieu, mais elle est rendue facile pour ceux qui veulent bien tout sacrifier, qui sont prêts à se jeter dans le feu et y être brûlés pour faire plaisir à leur Bien-Aimé. Ils s'y jettent réellement, et à leur grande surprise, ils constatent que c'est le Paradis. C'est en faisant allusion à cela que Dieu le Tout-Puissant a dit:

وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ۚ كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا [12]

C'est-à-dire, *'O vous les méchants et O vous les justes ! Tous, vous aurez à passer par le feu de l'enfer.*

[12] N. d. l'Éd. : 'Il n'y a pas un seul d'entre vous qui n'y viendra. C'est là un décret absolu de ton Seigneur.' – Mariam, 19:72

Cependant, ceux d'entre vous qui y passent en craignant leur Seigneur seront délivrés, tandis que ceux qui y passent en se soumettant à leurs désirs concupiscents y seront consumés. Cela a été décrété par Dieu.'

Bénis sont-ils, ceux qui, par crainte de Dieu, luttent contre les assauts concupiscents. Malheur à ceux qui, assouvissant sans retenu leurs désirs concupiscents, font la guerre à Dieu. Celui qui fait fi des commandements de Dieu pour satisfaire pleinement ses propres désirs n'entrera jamais au Paradis. Efforcez-vous donc de faire en sorte qu'aucun point ou qu'aucune partie du Saint Coran ne témoigne contre vous, vous obligeant à en répondre, car la moindre iniquité sera sanctionnée.

Il ne vous reste que peu de jours à vivre, et votre tâche reste inachevée. Hâtez-vous donc, car le jour tire rapidement à sa fin, et la nuit s'approche. Examinez attentivement ce que vous êtes tenus de faire, de peur que vous n'omettiez quelque chose et que vous vous trouviez perdants en dernier lieu et de peur que votre offrande ne soit impure ou contrefaite et impropre pour être présentée à Dieu.

On m'a informé que certains d'entre vous ne reconnaissent pas l'autorité des Hadiths (Traditions). Ceux-là sont dans l'erreur. Je n'ai jamais enseigné une telle chose. Pour vous éclairer, j'enseigne que trois ordres d'autorité vous ont été légués. Le premier, qui a une nette préséance sur les autres est le Saint Coran.* Il

---

* Le deuxième est la Sunnah, c'est-à-dire, l'exemple pur que le Saint Prophète a montré par ses paroles et ses actions concernant l'observance de la Ṣalāt, du jeûne, etc…Le troisième comprend les Hadiths, c'est-à-dire, le recueil de ses paroles recueillies après lui. Les Hadiths suivent le Saint Coran et la Sunnah en

vous enseigne la doctrine de l'Unicité de Dieu, tout en présentant Sa gloire et Sa Majesté. Il tranche les divergences qui opposent les juifs aux chrétiens; par exemple il corrige la croyance erronée selon laquelle Jésus mourut sur la croix, fut maudit et, en conséquence, son âme ne connut pas l'ascension spirituelle *(rif'at),* comme il en fut pour les autres Prophètes. Le Saint Coran vous interdit d'adorer qui que ce soit ou quoi que ce soit à la place de Dieu, soit-il un homme, un animal, le soleil, la lune, un corps céleste quelconque, un moyen quelconque, ou votre propre personne.

Faites attention à ne rien faire qui contreviendrait les enseignements de Dieu et les directives du Saint Coran. En vérité je vous le dis, quiconque enfreint un seul des sept cents commandements du Saint Coran, ferme de ses propres mains la porte de son salut. Le Saint Coran est le seul Livre qui a éclairé de manière parfaite pour le monde la véritable voie conduisant au salut; les autres livres n'en sont que ses pâles reflets.

Lisez attentivement le Saint Coran, et aimez-le plus que toute autre chose au monde, car dans une des révélations que j'ai reçues, Dieu m'a dit:

اَلْخَيْرُ كُلُّهٗ فِي الْقُرْاٰنِ

'Tous les bienfaits sont contenus dans le Coran.'

Voilà la vérité. Malheur à celui qui préfère autre chose au Saint Coran. Votre seule chance de salut et de

---

importance, et la plupart en sont conjoncturels. S'ils bénéficient de l'appui de la Sunnah, ils acquièrent leur authenticité.

prospérité réside dans le Saint Coran; il est la seule source d'où coulent toutes les bénédictions.

Il n'y a pas un seul de vos besoins spirituels ou religieux qui ne soit pas satisfait par le Saint Coran. C'est le Saint Coran qui rendra témoignage de votre foi ou de votre incroyance le Jour du Jugement. Sous le firmament, il n'existe aucun livre si ce n'est le Saint Coran qui peut à lui seul vous guider sur le droit chemin.

Par Sa Grâce infinie et Sa Bonté, Dieu le Tout-Puissant vous a fait cadeau d'un Livre comme le Saint Coran. En vérité je vous le dis, si un tel Livre avait été donné aux chrétiens, il les aurait sauvés de la ruine; et si la lumière directrice et les bénédictions dont vous avez été comblés, avaient été offertes aux juifs au lieu de celles de la Torah, jamais certaines sectes d'entre eux n'auraient nié la résurrection. Appréciez-le donc, car c'est un cadeau inestimable. C'est une faveur de valeur inégalable, un trésor des plus précieux. Sans le Saint Coran, l'univers n'aurait été qu'un cadavre putréfié.

Le Saint Coran est un tel livre que, par comparaison à lui, tous les autres livres envoyés à l'humanité ne sont que peu de chose. L'Esprit Saint qui descendit pour communiquer les enseignements des Evangiles prit la forme fragile d'une colombe, proie facile pour un chat. Cette fragilité explique pourquoi les chrétiens sombrèrent graduellement dans l'abîme des faiblesses et sont aujourd'hui privés de spiritualité. A l'inverse, ce fut sous la forme d'une Apparition Majestueuse remplissant l'espace entre ciel et terre que se manifesta l'Esprit-Saint responsable de la révélation du Saint Coran.

Quel contraste marquant donc entre ces deux manifestations ! D'un côté, le symbolisme d'une pauvre

colombe, et de l'autre, celui d'une Apparition Grandiose et Solennelle.

En l'absence de la moindre entrave, tant extérieure qu'intérieure, le Saint Coran est capable de purifier un homme en l'espace d'une semaine. Si vous vous conformez à ses commandements, il est capable de vous rendre semblables aux prophètes. Il est le seul Livre à enseigner dès son début la prière suivante:

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [13]

C'est-à-dire, '*montre-nous ce chemin des bienfaits que Tu as montré à nos devanciers, les Prophètes, les Messagers, les véridiques, les martyrs et les justes.*'

Aspirez à ce qui est sublime. Ne rejetez pas l'invitation du Coran car il vous offre les mêmes faveurs magnifiques que celles accordées aux justes qui vous ont devancés. Ne vous a-t-Il pas légué le royaume des israélites, y compris leur temple sacré ? Nourrissez-vous toujours des doutes, vous dont la foi est chancelante et qui êtes démoralisés, quant à la vertu du Saint Coran de vous faire don des avantages spirituels dont furent comblés les israélites, alors qu'Il vous a déjà faits maîtres de tous leurs biens temporels ? Non, n'entretenez aucun doute, car Dieu le Tout-Puissant vous a réservé des bénédictions encore plus grandioses. Il a fait de vous les héritiers de leurs royaumes spirituels et temporels et ce jusqu'au Jour du Jugement, et aucun autre peuple n'héritera de vous. Il ne vous refusera jamais les bénédictions de Ses révélations, de Ses entretiens et de Ses Paroles. Au contraire, Il vous accordera toujours

[13] N. d. l'Éd. : Al-Fātiḥah, 1:6,7

tous les bienfaits qu'Il ait pu accorder aux peuples antérieurs.

Mais prenez garde ! Si jamais une quelconque personne a l'audace de fabriquer un mensonge sur Dieu, insinuant qu'elle est le récipiendaire de révélations divines, que Dieu converse avec elle, ou lui adresse Sa Parole, je prends à témoin Dieu et Ses anges, qu'elle périra, car elle a osé mentir sur son Créateur tout en étant insolente et présomptueuse à Son encontre.

Craignez Dieu car Sa malédiction frappe ceux qui forgent des visions et des révélations. Ils s'imaginent que Dieu n'existe pas, mais le châtiment divin les surprendra, et le Jour de la Rétribution les guette. Laissez-vous guider par la vérité, la droiture, la justice et l'amour de Dieu, et faites-en le but de votre vie.

La Parole de Dieu descendra sur celui d'entre vous qu'Il aura choisi. Mais ne faites pas de cela le désir de votre cœur, de peur que le diable, voyant votre désir, ne vous tente et vous ruine. Votre seul souci sera de servir votre Maître et L'adorer. Mobilisez tous vos efforts pour obéir à tous Ses commandements. Aspirez à gravir l'échelle de la certitude plutôt qu'à être connus comme les 'inspirés'.

Un grand nombre de commandements saints vous ont été prescrits dans le Saint Coran. L'un d'entre ceux-ci vous ordonne de n'associer aucune fausse divinité au vrai Dieu, car ceux qui le font ne trouvent jamais la voie qui mène à la source du salut. Ne mentez jamais, car mentir équivaut au *Shirk* (l'attribution d'associés à Dieu).

Les Évangiles vous interdisent de jeter des regards lascifs sur les femmes étrangères, mais autrement, ils

vous accordent le droit de les regarder. Le Coran va plus loin; il vous somme de ne pas regarder du tout les femmes étrangères, que votre intention soit bonne ou mauvaise, car l'homme est ainsi fait qu'il est enclin à trébucher dans ces circonstances. Le Coran vous enjoint de voiler votre regard, et de faire comme si vous regardiez à travers la brume de façon à ne pas laisser l'image galbée de la femme vous séduire.

Les Évangiles vous interdisent l'excès dans la consommation de boissons alcoolisées, mais le Saint Coran vous ordonne l'abstinence totale à cet égard, car l'alcool vous empêche de parcourir l'itinéraire conduisant à Dieu, et d'ailleurs, Dieu refusera de S'entretenir avec vous et de vous purifier le cœur de ses ternissures. Le Saint Coran honnit le vin comme une abomination de Satan et par conséquent il vous ordonne de vous en éloigner.

Les Évangiles vous interdisent de vous laisser emporter par la colère sans raison. De son côté, le Saint Coran vous exhorte à non seulement apaiser votre colère, mais il vous encourage aussi d'agir selon le précepte:

وَتَوَاصَوْاْ بِٱلْمَرْحَمَةِ [14]

C'est-à-dire, '*de conseiller aux autres de faire de même*'. En d'autres termes, non seulement il vous faut faire montre de miséricorde, mais il vous faut aussi encourager les autres par vos conseils à être miséricordieux.

[14] N. d. l'Éd. : '…et ils s'exhortent les uns les autres à la miséricorde' – Al-Balad, 90:18

Selon les Évangiles, seul dans le cas de l'adultère le mari a le droit de répudier son épouse. Pour toute autre indécence qu'elle commet, il ne lui reste qu'à subir l'infamie. Le Saint Coran par contre pose ce principe:

ٱلطَّيِّبَٰتُ لِلطَّيِّبِينَ [15]

signifiant que: *' ...et l'impur et le pur ne peuvent cohabiter...'*. Par conséquent, si l'épouse n'est pas coupable d'adultère de fait, mais cultive un désir immodéré pour les autres hommes, s'abandonnant à leurs étreintes passionnelles et s'adonnant aux préliminaires de l'adultère sans pour autant le commettre et expose sa nudité, et si elle est polythéiste, méchante, et éprouve de la haine pour le Saint Dieu en Lequel croit son époux, ce dernier est dans l'obligation de divorcer d'avec elle, à moins qu'elle ne se repente de sa bassesse, car par ses viles manières, elle s'est séparée de son époux. Elle n'est plus la chair de sa chair. Il ne lui est plus permis d'être en ménage avec elle, comme un souteneur, car elle n'est plus la chair de sa chair, mais plutôt un membre gangrené et pestilentiel qu'il faut absolument amputer de peur qu'il n'infeste tout l'organisme et n'entraîne la mort.

Selon les Évangiles, en aucun cas vous ne devriez faire des déclarations sous la foi du serment. Quant au Coran, il vous interdit d'attester inutilement sous serment, mais il reconnaît que dans certains cas, afin de dénouer une situation, prêter serment est une nécessité. Dieu le Tout-Puissant ne souhaite pas abolir le système d'établissement des preuves, car ceci découle de Sa

[15] N. d. l'Éd. : '…et les bonnes choses caractérisent les hommes justes…' – Al-Nūr, 24:27

sagesse. Et dans un cas de litige, il est naturel qu'à défaut de témoins, l'on prenne Dieu le Tout-Puissant à témoin.

Les Évangiles vous enseignent la résignation totale face au mal que vous subissez quelles que soient les circonstances. A l'inverse, le Saint Coran ne vous enseigne pas la résignation totale au mal quelles que soient les conditions. Il énonce:

جَزَٰٓؤُاْ سَيِّئَةٖ سَيِّئَةٞ مِّثۡلُهَاۖ فَمَنۡ عَفَا وَأَصۡلَحَ فَأَجۡرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ [16]

c'est-à-dire, *'La rétribution du mal est une sanction qui y est proportionnelle, mais si une personne choisit de pardonner à quelqu'un dans des conditions où son pardon améliore les choses sans causer de tort à personne, Dieu sera satisfait d'elle, et la récompensera.'*. Le Saint Coran ne recommande pas l'application rigoureuse du talion dans tous les cas, ni le pardon sans condition en toutes circonstances. Le Saint Coran vous exhorte à traiter chaque cas selon sa spécificité, d'en analyser les conditions et circonstances, et de faire ce que vous jugez expédient afin de promouvoir le bien. Abstenez-vous de pardonner ou punir selon votre humeur, mais usez de votre bon sens et agissez selon les circonstances dans chaque cas.

Les Évangiles vous exhortent à aimer vos ennemis. Le Saint Coran, cependant, vous enseigne que ce n'est pas

---

[16] N. d. l'Éd. : 'La réparation d'un préjudice est une sanction proportionnelle; mais celui qui pardonne et par là apporte une réforme, sa récompense est auprès d'Allah.' — Al-Shūrā, 42:41

selon les penchants de votre moi que vous devriez reconnaître vos ennemis, et que votre sentiment de sympathie devrait s'étendre à tous; seuls sont vos ennemis ceux qui sont les ennemis de votre Dieu, de votre Messager, et du Livre de Dieu. Même ceux-là, il faut les inviter à emprunter le droit chemin, tout en priant pour eux. N'entretenez aucune inimitié contre les individus eux-mêmes, mais haïssez plutôt leur méchanceté. Oeuvrez à les réformer. Le Saint Coran nous dit:

إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُ بِٱلۡعَدۡلِ وَٱلۡإِحۡسَٰنِ وَإِيتَآيِٕ ذِى ٱلۡقُرۡبَىٰ [17]

c'est-à-dire, *'Allah vous ordonne d'agir avec justice à l'égard de tous les humains, et (d'aller plus loin) de faire du bien même à ceux de la part de qui vous n'avez reçu aucun bienfait, et (d'avancer encore plus loin) de sympathiser avec vos semblables avec des marques de tendresse dignes d'un proche parent, ou avec la bienveillance d'une mère envers ses enfants par exemple,...'*. La personne qui a rendu service à quelqu'un peut parfois être poussée à le lui rappeler; ceci peut être considéré comme de la vanité. Mais si la bonté procède d'un élan naturel de sympathie, comme il en est dans le rapport mère-enfant, une telle faiblesse n'apparaîtra pas; ceci constitue le degré suprême de la bienveillance. Outre cela, le verset précité attire votre attention sur vos devoirs envers votre Seigneur, et dans ce contexte, en définissant la nature de vos rapports avec Lui, le *'Adl* ou la justice implique obéissance à Ses

[17] N. d. l'Éd. : 'En vérité, Allah enjoint la justice et la bienfaisance envers les autres, et de donner *pour Sa cause* comme s'ils étaient des parents proches…' – Al-Naḥl, 16:91

commandements, en guise de gratitude pour les nombreux bienfaits qu'Il vous a accordés, l'*Iḥsān* ou la bienveillance exige de croire en Lui avec une telle certitude comme si vous Le voyiez réellement, et l'*Ītā-i dhil-qurbā* ou la bonté naturelle exige l'adoration ou l'obéissance sans désir du Paradis et sans crainte de l'Enfer, et même si le séjour de la félicité n'avait pas été promis et même si l'Enfer n'existait pas, vous devriez L'aimer avec la même ardeur et vous soumettre entièrement à Sa volonté.

Les Evangiles vous enseignent de bénir ceux qui vous maudissent. Le Saint Coran, par contre, vous exhorte à ni bénir ni maudire quelqu'un en obéissant à votre moi, mais il vous conseille d'écouter d'abord votre cœur, le siège de glorieuses manifestations de la divinité, de considérer ce que Dieu vous y indique et d'agir en conséquence. Si vous concluez qu'un maudisseur n'est pas maudit au ciel et qu'il mérite qu'on lui fasse miséricorde, alors, ne le maudissez pas, afin de ne pas faire obstacle à la volonté divine. A l'inverse, si la voix de votre conscience vous fait comprendre qu'il est inexcusable et maudit au ciel, alors, ne le bénissez pas, car nul prophète de Dieu n'a jamais béni Satan ou a déclaré que Satan n'est pas maudit. Soyez prudents à ne pas maudire à tort et à travers les gens, car maints soupçons sont sans fondement et maintes malédictions retombent sur la tête de celui qui maudit ! Prenez garde aux conséquences, et réfléchissez bien avant d'agir. Implorez l'aide divine car vous êtes aveugles. Si vous vous fiez à vos propres émotions, impressions ou opinions, vous courez le risque d'accuser d'iniquité le juste, de mensonge l'homme véridique, et ainsi, d'offenser votre Dieu et réduire à néant votre capital de bien.

Les Évangiles vous prescrivent de faire vos bonnes oeuvres en secret, afin que personne ne sache rien. Toutefois, le Coran vous enseigne de faire en sorte que toutes vos bonnes oeuvres ne soient pas cachées du public. Si vous estimez qu'il vous est plus avantageux de faire une bonne oeuvre en secret, alors faites-la en secret. A l'inverse, si vous estimez que la faire en public serait d'un avantage certain pour ce dernier, alors accomplissez-la ouvertement, afin que d'autres puissent vous imiter et la multiplier. Votre récompense sera double, car outre celle de votre bonne oeuvre, il y aura celle d'avoir donné l'exemple aux velléitaires ou autres timorés de faire de même. En somme, dans ces mots:

سِرًّا وَعَلَانِيَةً [18]

c'est-à-dire, *'faites vos aumônes aussi bien en secret qu'ouvertement'*, Dieu le Tout-Puissant a expliqué la sagesse que comporte ce commandement – il est de votre devoir d'exhorter les gens à faire de bonnes actions non seulement par les discours et les sermons mais aussi par la pratique et l'action, car bien souvent, l'exemple pratique est plus efficace que l'enseignement théorique.

Les Évangiles vous enseignent de vous retirer dans votre oratoire quand vous voulez prier. Le Saint Coran vous exhorte à ne pas toujours prier seul et en secret, mais de le faire aussi ouvertement et en congrégation avec vos frères, car d'une part, cela fait accroître la foi de vos frères lorsque vos prières sont exaucées, et, d'autre part, votre exemple encourage les autres à la prière.

[18] N. d. l'Éd. : '…*Sirran wa 'alāniyatan…*' – Al-Ra'd, 13:23

COMPARAISON ENTRE les PRIÈRES du SAINT CORAN et CELLES des ÉVANGILES

'Notre Père Qui est aux cieux, que Ton Nom soit sanctifié ! Que Ton règne arrive ! Que Ta volonté soit faite sur terre comme elle l'est aux cieux ! Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonne-nous le non-respect de nos obligations comme nous pardonnons à ceux qui nous ont lésés. Et ne nous laisse pas succomber à la tentation, mais délivre-nous du mal, car à Toi sont le royaume, le pouvoir et la gloire à jamais. Amen !' C'est en ces termes que les Évangiles enseignent à ses adeptes de prier.

En revanche, le Saint Coran ne laisse point entendre que la sainteté de Dieu n'est pas célébrée sur la terre. En effet, il affirme qu'elle l'est et qu'elle n'est pas limitée aux cieux seulement. Le Saint Coran précise:

وَإِن مِّن شَيۡءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمۡدِهِۦ[19]

يُسَبِّحُ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِ[20]

Il en découle que les particules les plus infimes, et de la terre et des cieux, proclament les louanges et la sainteté de Dieu. Vraiment tout qui s'y trouve proclame les louanges et la sainteté de Dieu: montagnes, rivières, arbres, et maints hommes vertueux sont tous constamment engagés à remémorer Dieu. Quant à ceux dont les cœurs et les langues ne sont point engagés à célébrer Sa sainteté et à chanter Ses louanges, et qui

[19] N. d. l'Éd. : '…et il n'y a aucune chose qui ne proclame Sa Sainteté par Ses louanges…' Banī Isrā'īl, 17:45

[20] N. d. l'Éd. : 'Tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre proclament la sainteté de Dieu.' – Al-Jumu'ah, 62:2

refusent de se soumettre à Sa volonté, divers tourments et châtiments les obligent à se plier au décret du ciel.

Dans le Saint Coran, tout ce qui a été dit concernant la soumission complète des anges à la volonté divine l'a aussi été concernant toutes choses sur terre. Pas la moindre feuille ne tombe sans l'autorisation de Dieu. Sans ordre émanant du ciel, nul remède ne peut guérir, nul aliment ne peut nourrir. C'est avec une soumission absolue et une passivité complète que tout obéit aux ordres du ciel. Les montagnes, la moindre particule de la terre, la moindre goutte d'eau d'un cours d'eau ou d'un océan, la moindre feuille, la moindre particule de l'organisme humain ou animal, toutes sans exception rendent hommage au Créateur, Lui obéissent, chantent Ses louanges et proclament Sa sainteté. Dieu a donc proclamé:

يُسَبِّحُ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ [21]

C'est-à-dire, *tout comme la sainteté de Dieu est célébrée aux cieux et tout comme* Ses *louanges y sont chantées, il en est de même sur terre.* La sainteté de Dieu n'est-elle pas célébrée sur la terre ? Ses louanges n'y sont-elles pas chantées ? Il est évident que le contraire ne peut nullement être soutenu par un vrai *connaissant* de Dieu.

Le créé terrestre peut être divisé en trois catégories: primo, celui qui obéit volontairement aux lois révélées de la Sharia; secundo, celui qui se soumet involontairement

[21] N. d. l'Éd. : 'Tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre proclament la sainteté de Dieu…' – Al-Jumu'ah 62:2

aux décrets du ciel; et tertio, celui qui obéit aux lois révélées et se soumet aux décrets célestes. Les nuages, l'air, le feu et la terre proclament naturellement en toute soumission la sainteté de Dieu. L'homme, doué du libre arbitre, qui refuse de se conformer aux lois de la Sharia demeure néanmoins toujours subordonné aux décrets du ciel. Qu'on le veuille ou non, toute créature doit obligatoirement être cernée par l'un ou l'autre des deux royaumes, et il lui est impossible de se soustraire totalement au décret céleste. Il est vrai qu'en matière d'éthique, c'est-à-dire, de probité et d'iniquité, les forces du bien et celles du mal s'affrontent, mais ceci demeure toujours circonscrit par la sapience de Dieu. Vertu et vice s'alternent en cycles de suprématie respective à l'exemple du jour et de la nuit, en conformité avec les lois et la permission de Dieu. Malgré tout, toute chose écoute la voix de Dieu et proclame Sa sainteté.

Pourquoi donc les Évangiles affirment-ils que la terre est privée de la Sainteté de Dieu ? Les paroles de la prière qui indiquent que le royaume de Dieu n'est pas encore arrivé sur terre, donnent à comprendre que ceci constitue la raison, voire la seule, qui explique pourquoi Sa volonté n'est pas faite sur terre comme elle l'est au ciel. Pour le Saint Coran, une telle chose est inadmissible. C'est sans équivoque qu'il affirme qu'aucun voleur, meurtrier, adultère, mécréant, transgresseur, rebelle ou criminel ne peut commettre un quelconque forfait sans que le ciel ne lui en accorde la liberté. Dans ces circonstances, comment peut-on revendiquer que le royaume de Dieu n'est pas encore établi sur la terre ? Dieu a-t-Il un rival qui aurait imposé son empire sur la terre de façon à y interdire l'exécution de tout décret du ciel ? Saint est Allah ! Nul ne peut s'opposer aux ordres célestes.

C’est Dieu Lui-Même Qui a établi une différence entre les lois qui gouvernent les anges et celles qui gouvernent les hommes. Les anges n’ont pas été doués du libre arbitre; l’obéissance absolue a été intégrée à leur nature; ils sont incapables de désobéissance, et ils ne connaissent ni inattention ni oubli. A l’inverse, l’homme a été doué du libre arbitre. Étant donné que tout ce qu’a reçu l’homme émane du ciel, la simple infraction aux lois divines ne peut aucunement priver Dieu de Son royaume sur terre. Quel que soit le monde phénoménal, le royaume de Dieu s’y manifeste forcément.

Les créatures de Dieu sont de deux sortes, chacune régie par un ensemble de lois spécifiques. Le premier ensemble régit le monde angélique, et par la force de ces lois, les anges sont incapables de commettre le mal. Le deuxième ensemble régit le monde des hommes, et dans ce cas-ci, la liberté de faire le bien ou de commettre le mal leur est accordée.

Si les hommes s’efforcent d’acquérir le soutien de Dieu, c’est-à-dire, s’ils ont recours à l’*Istighfār* (implorer Dieu de couvrir leurs faiblesses par Sa force), à l’aide du Saint Esprit, ils peuvent, à l’exemple des Prophètes et Messagers de Dieu, se défaire de leurs faiblesses, et s’épargner le mal de commettre des péchés. Si toutefois les péchés ont déjà été commis*, l’Istighfār* servira à les protéger contre les éventuelles conséquences néfastes, c’est-à-dire, le châtiment, car l’apparition de la lumière fait dissiper l’obscurité. Les insoumis qui refusent de recourir à l*’Istighfār*, c’est-à-dire, ceux qui ne cherchent pas le soutien de Dieu, sont affligés par la punition qu’ils méritent.

De nos jours le châtiment de la peste frappe les méchants et ceux qui se rebellent contre Dieu. Comment

donc peut-on soutenir que le royaume de Dieu est absent de ce monde ? Chassez de votre esprit l'argument irraisonné selon lequel le péché commis ici-bas signifie que le royaume de Dieu n'y est pas établi. A vrai dire, le péché commis tombe lui aussi sous le décret du ciel. Qui peut prétendre que les méchants ne tombent pas sous le joug du royaume de Dieu ?

Dans ce pays (l'Inde britannique) toutes sortes de maux sévissent: vol, meurtre, adultère, détournement de biens, corruption, etc. Peut-on cependant dire que la souveraineté britannique n'y est pas exercée ? Non. Certes, elle y est, mais les autorités gouvernementales n'ont pas jugé sage de rendre plus sévères les lois, car cela terroriserait les gens et leur rendrait la vie plus difficile. L'on aurait pu incarcérer et punir très sévèrement tous les malfaiteurs. Avec des lois plus sévères, crimes et autres délits auraient pu être prévenus. Mais tel n'est pas le cas; alcoolisme, prostitution, vols et meurtres, constituent de véritables fléaux.

Croyez-vous que cela est dû à l'absence de l'autorité gouvernementale dans ce pays ? Non. La cause en est l'indulgence des lois et non pas l'absence des lois. Afin de mettre un terme aux crimes, les autorités compétentes auraient bien pu rendre les lois plus strictes et plus dures.

Si les autorités temporelles, qui sont loin d'être comparables au pouvoir céleste, peuvent faire régresser le crime, combien plus encore peut ce dernier le faire à cause de sa puissance et de sa force extraordinaire. Si les lois du royaume de Dieu devaient être plus sévères, si tout adultère devait être réduit en cendres par la foudre, tout voleur privé de l'usage de ses mains, tout

rebelle contre Dieu et Sa religion devait périr de la peste, alors en l'espace d'une semaine, le monde entier deviendrait juste. Néanmoins, Dieu exerce Son règne sur la terre. Si les pécheurs ne sont pas punis sur-le-champ, c'est à cause de l'indulgence des lois célestes. Cela ne veut pas dire que des punitions ne sont point infligées; elles le sont toujours: séismes, foudres, éruptions volcaniques, naufrages de navires, accidents ferroviaires, ouragans, reptiles et autres bêtes féroces, peste et autres épidémies ne cessent de réclamer des milliers de vies, et de nombreuses portes de destruction ne cessent d'être ouvertes. Tout cela est intégré dans les lois de la nature pour punir les transgresseurs. En présence de telle donne, comment peut-on avancer que le royaume de Dieu n'a pas la terre sous sa coupe ?

La vérité est que Son royaume embrasse également la terre, et que les pécheurs sont déjà mis aux fers; cependant, la sagesse divine a rendu si légères les conséquences des lois célestes que l'effet des fers n'est pas perçu immédiatement. Voilà pourquoi le refus d'abandonner le chemin sordide des vices conduit inéluctablement à l'enfer où l'on ne connaît ni mort ni vie.

Bref, l'on distingue dans le royaume de Dieu deux lois différentes, chacune s'adressant à une catégorie particulière de créatures. Les anges ont été créés sans la capacité de faire le mal ou le bien; obéir fait partie intégrante de leur nature. En ce qu'il s'agit des êtres humains, le régime sous lequel ils tombent leur fait don du libre arbitre, et grâce à celui-ci, ils sont doués de la capacité de pouvoir choisir entre le bien et le mal. Ils sont capables non seulement de transgressions mais aussi d'actions pieuses. Et ainsi, ils peuvent gravir l'échelle de la vertu et se parfaire. Ces deux lois sont

immuables; ni l'ange peut-il devenir homme, ni l'homme, ange. Les lois qui gouvernent le royaume des cieux ne sauraient être appliquées au royaume terrestre, et celles qui régissent les mortels ne sauraient l'être à l'égard des anges.

Grâce au repentir, l'homme est capable de s'affranchir du péché. Ainsi, par rapport à l'ange, l'homme jouit d'une situation privilégiée car il est capable d'évoluer, de s'améliorer et de se perfectionner. Grâce au repentir, le châtiment qui résulte de ses péchés lui est remis. Dieu, dans Sa sapience, a établi que l'homme commettra le mal, et ainsi celui-ci saura mesurer sa faiblesse, et selon son repentir, acquérir le pardon. Voilà comment opèrent les lois qui régissent les hommes. Elles sont taillées pour être en harmonie avec la nature de l'homme. L'oubli est le propre de la nature humaine. Les anges par contre en sont totalement dépourvus. Comment donc, les êtres humains pourront-ils obéir aux lois qui gouvernent les anges ?

Attribuer une quelconque faiblesse à Dieu, c'est commettre une erreur très grave, car le mal rencontré ici-bas n'est que la conséquence logique des lois divines gouvernant les hommes. A Dieu ne plaise qu'on Le considère si faible que Son royaume, Son pouvoir et Sa gloire n'embrasseraient que les cieux ! Ou, qu'après L'avoir vaincu en tant qu'adversaire, une autre divinité aurait établi son royaume sur terre !

Vu que les chrétiens ne croient plus à l'existence des cieux, ils devraient abandonner l'idée erronée que le royaume de Dieu n'englobe que les cieux. Puisque les cieux où Dieu exerce Son autorité n'existent pas, et que Son règne ne s'est pas encore étendu à la terre, donc Son royaume n'est nulle part ! ! !

A rebours de ce qu'avancent les chrétiens, ne sommes-nous pas les témoins oculaires privilégiés de la présence du royaume de Dieu sur la terre ? Selon les lois établies par Dieu, nos vies ont une fin, notre mode de vie varie, heurs et malheurs se succèdent, des milliers quittent ce bas-monde et autant voient le jour sur Son ordre, nos prières sont exaucées, des Signes se manifestent, et obéissant à Ses commandements, la terre produit des légumes, des fruits et des fleurs de tous genres. Tout cela ne témoigne-t-il pas clairement de la présence du royaume de Dieu sur terre ?

La fixité des corps célestes telle que nous l'observons ne nous permet pas de conclure à l'existence d'un être doué du pouvoir de les faire évoluer. La terre est, par contre, le siège de mutations et bouleversements sans nombre. Ces phénomènes attestent de façon éclatante l'existence d'un Être fort et puissant, Auteur de ces mutations et bouleversements, Créateur et Destructeur de millions de vie chaque jour. Tout cela ne suffit-il pas à prouver que le royaume de Dieu englobe la terre ?

Les Évangiles ne citent aucun exemple pour soutenir l'assertion des chrétiens selon laquelle le royaume de Dieu ne s'est pas encore établi sur la terre. Sauf peut-être l'incident mentionné dans les Épîtres aux Hébreux (5:7), où Jésus pria toute une nuit pour être sauvé. Sa prière fut exaucée, mais Dieu ne le libéra pas des mains de ses ennemis. Ceci aurait pu apporter de l'eau au moulin des chrétiens. Reste que j'ai subi des épreuves plus dures que celle-ci, et j'en ai été délivré. Comment puis-je donc nier la présence du royaume de Dieu sur la terre ?

Le procès de meurtre que m'intenta le Docteur Clark devant la cour du Capitaine Douglas était bien plus

grave que la plainte sans importance des juifs à l'encontre de Jésus, car celle-ci était fondée sur une divergence religieuse et n'insinuait pas un meurtre. Mais puisque Dieu est le Souverain et de la terre et des cieux, Il me prévint du danger imminent et Il me donna la bonne nouvelle de mon éventuel acquittement. Ces deux faits, c'est-à-dire, le danger et l'acquittement, furent publiés et portés à la connaissance de centaines de personnes. Finalement, le verdict me déclara innocent. Dans cette affaire, ce fut le royaume de Dieu qui me délivra, malgré les efforts conjugués des musulmans, des hindous et des chrétiens pour me faire du tort. Puisqu'en de nombreuses occasions, j'ai vu le royaume de Dieu sur terre, il m'est plus qu'indispensable de croire en ces paroles de Dieu:

لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ [22]

C'est-à-dire : *'A Lui est le royaume des cieux et de la terre…'*. Et je dois aussi croire en ces paroles de Dieu:

إِنَّمَآ أَمْرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيْـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ [23]

C'est-à-dire, tout ce qui est sur terre et au ciel Lui obéit ; lorsqu'Il désire faire quelque chose, Il dit : Sois ! et la chose est instantanément accomplie.

Allah nous dit aussi:

[22] N. d. l'Éd. : Al-Ḥadīd, 57:3

[23] N. d. l'Éd. : 'Assurément, Son Ordre est, lorsqu'Il veut une chose, de simplement dire: Sois ! Et elle est.' – Yā Sīn, 36:83

وَٱللَّهُ غَالِبٌ عَلَىٰٓ أَمْرِهِۦ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ [24]

C’est-à-dire, Dieu a plein pouvoir sur Sa volonté, mais la plupart des gens ignorent Son Omnipotence.

En résumé, voilà la prière que recommandent les Évangiles. Elle fait perdre aux chrétiens tout espoir en la miséricorde divine et elle les enhardit à commettre le péché. En niant l’existence du royaume de Dieu sur la terre, et en niant Sa providence universelle, Son immense bonté, et le jugement qu’Il prononce en ce monde, cette prière présente Dieu comme dépourvu du pouvoir de venir en aide aux hommes tant que Sa souveraineté ne s’étend pas à la terre. La prière qu’enseigne Dieu le Tout-Puissant aux musulmans au début du Saint Coran contraste vivement avec celle des Évangiles. Celle-là proclame que la souveraineté de Dieu est établie sur la terre, que Ses attributs de *Rabbil-‘ālamīn,* de *Raḥmān,* de *Raḥīm* et de *Māliki-Yaumid-Dīn*, c’est-à-dire que Sa providence, Ses immenses grâces, Sa miséricorde ainsi que Son jugement se manifestent tous ici-bas. Elle proclame que Dieu a le pouvoir de venir en aide à Ses vrais adorateurs, tout comme Il possède celui de détruire les malfaiteurs par Sa colère. Cette prière se lit ainsi :

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ۝ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ۝ مَٰلِكِ يَوْمِ ٱلدِّينِ ۝

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ۝ ٱهْدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلْمُسْتَقِيمَ ۝ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ

أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ ٱلْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا ٱلضَّآلِّينَ [25]

[24] N. d. l’Éd. : Yūsuf, 12:22

[25] N. d. l’Éd. : Al-Fātiḥah, 1:2-7

Signifiant que *'Toutes les louanges n'appartiennent qu'à Allah (Dieu), c'est-à-dire, que Son royaume plein de louanges est sans défauts. L'absoluité et la complétude caractérisent Ses attributs. Dans Son royaume, tout a sa raison d'être et rien n'est sans but. Il est le Seigneur (Créateur, Providence et Soutien) de l'univers. Il accorde Sa grâce à toutes Ses créatures indépendamment de leurs actes. Il est miséricordieux à leur égard quand elles le méritent; Il récompense ou punit quand l'heure a sonné. Ô Dieu ! C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est de Toi Seul que nous implorons le secours. Guide-nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs, et éloigne-nous des voies qui attirent la colère (de Dieu, de Ses anges, et des hommes), ainsi que des voies de l'égarement.'*

Il existe une grande différence entre cette prière-ci et celle des Évangiles. En affirmant que le royaume de Dieu n'inclut pas encore la terre, ils ont du même coup nié que Dieu exerce Sa providence, Sa grâce, Sa compassion et Son pouvoir de rétribution ici-bas. A l'inverse, la sourate Al-Fātiḥah proclame que Dieu exerce Sa royauté sur la terre, et elle ne manque pas de mentionner à bon escient toutes les caractéristiques qui définissent la souveraineté.

Il est évident qu'un Souverain doit entretenir Son royaume, et c'est à cette exigence que répond l'attribut divin de *Rabbil-'ālamīn* (Seigneur de la providence universelle). La deuxième caractéristique de la souveraineté requiert que le Souverain, en vertu de Sa miséricorde royale, subvienne à tous les besoins de Ses sujets, en vue de promouvoir leur sort, sans que ce soit en contrepartie à quelque service de leur part. Cette qualité est garantie par l'attribut *Ar-Raḥmān.* La troisième caractéristique exige du Roi qu'Il assiste ses

sujets à mener à terme les actions qui dépassent leur capacité; *Ar-Raḥīm* remplit cette fonction. La quatrième caractéristique de la souveraineté veut que le Roi ait le pouvoir de récompenser ou punir Ses sujets afin d'assurer la bonne marche de l'administration. *Māliki-Yaumid-Dīn* répond à cette exigence.

En somme, cette sourate présente tous les attributs qui particularisent la souveraineté, et elle confirme que la souveraineté absolue de Dieu est en vigueur sur la terre : Sa Providence, Sa Grâce, Sa Compassion, Son Assistance, et Son Pouvoir de Rétribution; en un mot, tous les ingrédients qui déterminent la souveraineté de Dieu sur terre y sont mis en oeuvre; nulle particule n'échappe à Son contrôle. Entre Ses Mains se trouvent toute récompense, toute miséricorde.

À l'encontre de cela, les Évangiles proclament que le règne de Dieu n'est pas encore arrivé sur la terre, et ils enseignent à ses adeptes de prier à cette fin. En d'autres termes, le Dieu que nous présentent les chrétiens n'est pas encore le seigneur ou souverain de ce monde. Que peut-on attendre d'un tel Dieu ?

Prêtez l'oreille et sachez qu'une connaissance divine profonde révèle que chaque particule de la terre tombe sous le contrôle de la Puissance divine, tout comme chaque parcelle des cieux est sous la gouverne de Son royaume. Comme le ciel, la terre aussi est le théâtre de manifestations grandioses du pouvoir de Dieu. Toutefois, le ciel et son contenu échappent à la saisie du commun des mortels, et, par conséquent, croire à l'existence du royaume de Dieu aux cieux relève de la

foi. A l'opposé, les manifestations du royaume de Dieu sur la terre sont concrètement visibles.*

L'homme le plus riche se voit contraint de boire le calice jusqu'à la lie, contre sa volonté; et lorsque le décret de la mort est émis au ciel, aucun pouvoir terrestre ne peut différer son exécution, même d'une fraction de seconde. Lorsqu'une maladie incurable s'attaque à l'organisme, le secours médical demeure impuissant. Si Ses ordres sont absolus et irrévocables, n'est-ce pas là une preuve irrécusable de la glorieuse présence du royaume de Dieu sur terre ? Dès lors, pourquoi prétendre le contraire, et annoncer qu'il s'y installera un jour ?

Voyez, même de nos jours, le décret de Dieu a ébranlé les fondations de la terre en y réveillant la peste, afin d'en faire un Signe attestant la véracité du Messie Promis. Qui peut éloigner cette calamité sans l'assentiment de Dieu ? Alors, pourquoi s'obstiner à défendre que le royaume de Dieu n'est pas encore établi sur la terre?

Le malfrat passe ses jours comme un prisonnier et il rêve de vivre éternellement, mais le royaume de Dieu le traîne à la perdition. Finalement l'ange de la mort le surprendra. Dès lors, pourquoi avancer que le royaume de Dieu n'est pas encore arrivé sur la terre?

---

* وَحَمَلَهَا ٱلۡإِنسَٰنُ ۖ

[N. d. l'Ed. : '…*mais l'homme l'a portée*…' (33:73)] montre que l'homme réellement obéissant est celui dont la soumission se fait avec un amour sans mesure. En passant par des milliers de tribulations, il démontre que le royaume de Dieu est établi sur terre. Cette obéissance que l'on obtient le cœur arraché, comment les anges peuvent-ils la manifester ?

Chaque heure qui passe voit naître et mourir des millions d'êtres humains sur l'ordre de Dieu. Et suite à Son Jugement, des pauvres par millions s'enrichissent et des riches par millions s'appauvrissent. Dès lors comment peut-on soutenir que le royaume de Dieu n'est pas établi en ce monde ?

Il n'y a que les anges qui habitent les cieux, mais sur la terre l'on y rencontre aussi bien des humains que des anges. Ces derniers agissent pour ainsi dire comme des ministres de Dieu, des serviteurs de Son royaume, des gardiens affectés à surveiller l'activité humaine, et ils ne cessent d'obéir aux directives de Dieu et de Lui communiquer leurs rapports. Dès lors comment peut-on soutenir que le royaume de Dieu n'est pas établi sur la terre ? La vérité est que Dieu, le Tout-Puissant est mieux connu par le biais de Son royaume sur la terre que par celui des cieux, car effectivement, les secrets des cieux demeurent insaisissables pour l'homme.

Aujourd'hui, la plupart des chrétiens, y compris leurs philosophes, nient l'existence des cieux sur lesquels repose, selon les Évangiles, tout le royaume de Dieu. La terre, comparable à une boule sous nos pieds, est le siège de millions de manifestations décrétées par Dieu – ce qui nous donne à comprendre que tous ces changements, toutes ces transformations, modifications, métamorphoses et mutations, toutes ces naissances, apparitions et disparitions ne se font que sur l'ordre d'un Maître. Dès lors, pourquoi soutenir que le royaume de Dieu n'est pas encore arrivé sur la terre ?

Un tel enseignement n'est pas du tout au diapason de l'époque présente, surtout que les chrétiens nient ouvertement l'existence des cieux. D'un côté, les Évangiles enseignent une prière qui insinue que le règne

de Dieu n'est pas encore arrivé sur la terre, et de l'autre, à la lumière de leurs récents travaux de recherche, les chercheurs chrétiens sont unanimement d'avis que les cieux n'existent pas. En bref, selon eux, le règne de Dieu ne s'exercerait ni sur la terre, ni aux cieux. Les chrétiens ne reconnaissent pas Son règne aux cieux, et leurs Évangiles nient la présence de Son royaume sur la terre. Ainsi, ni le royaume de la terre, ni celui des cieux ne sont sous la garde de Dieu.

En revanche, dans le Saint Coran, notre Dieu, Seigneur de l'Honneur et de la Majesté, n'a fait allusion ni aux cieux, ni à la terre. Il y a simplement mentionné qu'Il est le *Rabbil 'ālamīn* (le Seigneur Créateur-Soutien-Evolueur des mondes). Ainsi, Il nous a fait comprendre qu'Il est le Créateur - la Providence - le Soutien de tous les habitats*, de toutes les créatures, qu'il s'agisse de leurs corps ou âmes; à tout instant Il les entretient et pourvoit à leurs besoins. Par Ses attributs de *Rabbil 'ālamīn, Ar-Raḥmān, Ar-Raḥīm* et *Māliki-Yaumid-Dīn*, Sa Providence, Sa Grâce, Sa Compassion et Son Jugement se manifestent continuellement au niveau de tous les mondes.

La Sourate Al-Fātiḥah présente Dieu comme le *Māliki-Yaumid-Dīn* (le Maître du Jour du Jugement). Cela ne sous-entend nullement que Son jugement ne sera prononcé que le Jour de la Résurrection. Il est vrai que le Saint Coran a à maintes reprises déclaré que le Jour de la Résurrection est le Jour de la Grande Rétribution. Cependant, une forme de rétribution débute en ce monde même. Le verset suivant y fait allusion:

---

* Le sens de l'attribut *Rabbil 'ālamīn* est des plus vastes. S'il est établi que la vie existe sur d'autres corps célestes elle dépendra toujours de cet attribut.

يَجۡعَل لَّكُمۡ فُرۡقَانٗا [27]

La prière des Évangiles se poursuit ainsi: *‘Donne-nous notre pain quotidien.’* Il est fort étonnant que les chrétiens demandent du pain à quelqu’un dont le royaume n’embrasse pas la terre. Comment peut-Il leur procurer du pain si ce n’est pas sur Son ordre que champs de blé et vergers poussent et fournissent leurs produits, et que la pluie tombe ? En effet, si tel était le cas, Il n’aurait aucune autorité à fournir du pain. Ce n’est que lorsque Son royaume se serait établi sur la terre que l’on devrait Lui demander du pain. Pour le moment, aucune chose terrestre ne tomberait sous Sa juridiction. Ce n’est que lorsque Son pouvoir s’étendra pleinement sur la terre, faisant de celle-ci Sa propriété, qu’Il sera capable de fournir du pain. Lui demander du pain maintenant serait inopportun.

Ensuite, la supplication se poursuit ainsi: *‘Pardonne-nous le non-respect de nos obligations comme nous pardonnons à ceux qui nous ont lésés’*. Comment cela peut-il se faire, car Son autorité ne concerne pas la terre; et par conséquent, Ses adorateurs ne Lui sont point obligés. Si un Dieu a les Mains vides, à quoi cela sert-il de Le prier de remettre nos obligations ? Outre cela, pourquoi Le craindrait-on si la terre ne fait pas partie de Son royaume ? Car Il ne peut même pas y utiliser le fouet du châtiment pour faire sentir Sa présence. Il n’aurait donc pas le pouvoir de punir le méchant ou de détruire un peuple infidèle par la peste comme au temps de Moïse, ou de faire pleuvoir une pluie de pierres comme au temps de Lot, ou de détruire par un tremblement de terre ou par la foudre ou par

[27] N. d. l’Éd. : ‘…Il (Dieu) vous accordera une distinction…’ – Al-Anfāl, 8:30

toute autre punition, car Son règne ne serait pas encore arrivé sur la terre.

Puisque le Dieu des chrétiens est aussi faible et aussi impuissant que ne l'était Son fils, à quoi cela sert-il de Lui adresser de telles prières ? De quel droit peut-Il remettre une obligation s'Il n'a jamais fait quoi que ce soit, et que Son royaume ne concerne pas la terre ?

Puisque Son royaume n'embrasse pas la terre, donc végétations et autres bienfaits ne résultent pas de Son ordre, et ne Lui appartiennent pas. Ils y émanent spontanément d'eux-mêmes. Étant donné que Son royaume ne comprend pas la terre, et qu'aucun confort terrestre ne procède de Son autorité royale, Il n'a ni le pouvoir, ni le droit de punir qui que ce soit. Donc prendre un tel être faible pour Dieu et compter sur Lui pour veiller à l'administration des affaires de ce monde relève de la folie, d'autant que Son règne n'est pas encore établi sur la terre.

En revanche, Dieu nous enseigne dans la sourate Al-Fātiḥah qu'Il possède à tout moment le même pouvoir, la même autorité sur tous les mondes, la terre y comprise. Au début même de la sourate, mention est faite de Ses parfaits attributs qui explicitent Ses pouvoirs. Aucun livre n'a abordé avec autant de minutie cette question; en d'autres termes, aucun livre n'a spécifié que Dieu est *ar-Raḥmān* (le Gracieux), *ar-Raḥīm* (le Miséricordieux) et *Māliki-Yaumid-Dīn* (le Maître du Jour de la Rétribution). Tout d'abord Dieu S'est présenté à travers Ses attributs, et ensuite Il nous a exhortés à Le prier en des termes fort différents de ceux qu'enseigne Jésus. Alors que la prière de Jésus se limite à une demande de pain quotidien, celle de la sourate Al-Fātiḥah concerne toutes les facultés dont l'homme a été

gratifié et vise à leur épanouissement. Cette prière se lit ainsi:

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [28]

c’est-à-dire, *‘O Seigneur, Possesseur de ces parfaits attributs ! O Toi qui accordes gracieusement Tes libéralités et Qui soutiens chaque particule par Ta Grâce, Ta Miséricorde et Ton pouvoir de Maître de la Rétribution, fais que nous soyons les héritiers de nos pieux devanciers, et accorde-nous tous les bienfaits dont Tu les a gratifiés, et préserve-nous d’attirer sur nous la colère par notre désobéissance, et grâce à Ton aide, préserve-nous du malheur de l’égarement.’ Amîn.*

Il existe donc une différence marquante entre les deux prières. Celle des Évangiles annonce l’avènement futur sur terre du règne de Dieu, l’expression d’un vœu en fait, tandis que celle du Coran déclare que non seulement le royaume de Dieu est présent sur terre, mais ses bienfaits aussi y sont déjà dispensés. L’excellence du Coran réside en ce qu’il présente un Dieu Qui accorde le salut et le bonheur aux vertueux en ce monde même. Pas une seule âme n’est privée de Ses faveurs. Il octroie à chaque âme Providence, Grâce et Miséricorde à la mesure des besoins de celle-ci.

En revanche, les Évangiles présentent un Dieu dont le royaume se fait attendre sur terre. Ils ne se contentent qu’à exprimer un vœu. Il n’est point difficile pour tout homme sensé de constater où réside la vérité.

C’est fort à-propos que Ḥāfiz Shīrāzī a dit:

---

[28] N. d. l’Éd. : Al-Fātiḥah, 1:6-7

مرید پیر مغانم زمن مرنج اے شیخ
چرا کہ وعدہ تو کردی و اُو بجا آورد

Disciple de Bacchus et idolâtre que je suis comment puis-je t'affliger, O être vénérable, car ce que tu as promis, Dieu l'a réalisé. [29]

Les Évangiles glorifient les gens pauvres, doux et humbles, ainsi que les persécutés qui refusent toute résistance. Certes, le Saint Coran reconnaît que l'humilité, la douceur et le non-recours à la force pour contrer le mal sont des vertus dignes d'éloges, mais il précise aussi que lorsqu'elles sont mises en jeu à mauvais escient, elles deviennent des maux. Pour faire le bien, l'occasion doit être propice, car toute vertu est nocive si elle n'est pas pratiquée en temps et lieu.
Une pluie qui arrive à l'heure propice est avantageuse, mais une pluie intempestive occasionne des pertes. Toujours consommer un seul type de mets, chauds ou froids, ruinera certainement votre santé. Il faudrait donc varier judicieusement les plats pour se maintenir en bonne santé. Le choix entre douceur et sévérité, pardon et vengeance, bénir et maudire, etc., doit se faire en tenant compte des circonstances actuelles. Soyez doux et humbles, mais ne les soyez pas si l'occasion n'est pas opportune.

Le Saint Coran précise aussi que les qualités morales, authentiques et excellentes, non souillées par le poison

---

[29] N. d. l'Éd. : L'auteur vise à travers cette citation les prêtres chrétiens et surtout ces musulmans qui, ayant abandonné l'Islam pour se faire prédicateurs chrétiens, vilipendaient le noble Prophète Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) et sa religion.

de l'égoïsme, ne sont que des dons du Saint Esprit. Elles dépassent le cadre de vos efforts personnels. Si vous les acquerrez, c'est le résultat de la pure grâce du ciel. Prétendre à la moralité en niant le don qu'octroie le Saint Esprit relève de la prétention. Sans l'aide de ce dernier, les moindres remous provoqués par les passions égoïstes suscitent l'apparition d'immondices. Cherchez sans relâche l'aide de Dieu afin que le Saint Esprit les fasse disparaître et rende pure votre âme.

Acquérir l'authentique moralité est justement le miracle des justes. Le méchant ne peut s'en rapprocher; aucun pouvoir venant du ciel n'est accordé à ceux qui ne sont pas entièrement dévoués à Dieu. Voilà pourquoi acquérir de hautes qualités morales leur est impossible. Purifiez les liens qui vous unissent à Dieu. Abandonnez la vaine raillerie, la rancune, le langage obscène, la convoitise, le mensonge, la perversité, la traîtrise du regard, la malveillance, la mondanité, l'arrogance, la fierté, la vanité, la méchanceté, la discussion absurde. Alors vous aurez tout du ciel.

Aussi longtemps que vous ne recevez pas d'en haut le pouvoir qui vous élèvera et aussi longtemps que le Saint Esprit ne vous pénètre pas pour vous insuffler la vie, vous demeurerez sans force et c'est à tâtons que vous errerez dans les ténèbres. Vous êtes pour ainsi dire morts, sans vie. Vous ne saurez faire face à l'adversité, contrer les assauts et de Satan et de vos désirs charnels, et si vous êtes dans l'aisance, vous ne saurez vaincre l'arrogance et la vanité. Vous n'arriverez pas à assurer par vous-mêmes votre délivrance; seul le Saint Esprit qui descend de la part de votre Dieu est capable de vous conduire sur le chemin de la vertu et de la justice.

Oeuvrez à devenir les fils des cieux plutôt que ceux de la terre, et à hériter la lumière plutôt qu'à aimer les ténèbres, afin que vous soyez à l'abri des incitations de Satan, car celui-ci préfère sortir la nuit plutôt que de s'aventurer au grand jour. Il est l'archétype du voleur qui rôde la nuit.

Outre le savoir qu'elle prodigue, la sourate Al-Fātiḥah contient aussi une grande prophétie. Après avoir énuméré Ses quatre attributs, à savoir, Sa *Rubūbiyyah* (Sa Providence), Sa *Raḥmāniyyah* (Sa Grâce), Sa *Raḥīmiyyah* (Sa Miséricorde), et Sa *Mālikiyyat-Yaumid-Dīn* (Sa qualité de Maître du Jour de la Rétribution), c'est-à-dire, après nous avoir exposé Son pouvoir qui cerne toute chose, Dieu nous a enseigné la prière suivante: *'Seigneur ! Fais que nous soyons les héritiers des Prophètes et Messagers vertueux qui nous ont devancés et ouvre-nous leurs chemins et accorde-nous les bienfaits que Tu leur as accordés. Seigneur ! Préserve-nous d'être du nombre de ceux que Tu as châtiés en ce monde (c'est-à-dire, les juifs contemporains du Messie Jésus qui périrent par la peste); Seigneur ! Préserve-nous d'être du nombre de ceux qui n'ont pas su tirer avantage de Ta direction et qui se sont égarés (c'est-à-dire, les chrétiens).'*

En elle-même, cette prière prophétise que certains musulmans, à cause de leur véridicité et sincérité, accéderont au rang d'héritiers des Prophètes, et ainsi ils seront honorés des bienfaits du Prophétat et de l'Apostolat; d'autres emboîteront le pas aux juifs et finiront par être châtiés en ce monde même; et d'autres encore imiteront les chrétiens.

Il est un phénomène récurrent soutenu par les Écritures qu'à chaque fois que Dieu interdit à un peuple l'adoption

d'un cours particulier, il doit nécessairement y avoir certains d'entre eux qui s'y conformeront à cause de leur bonne disposition, tandis que d'autres ne s'y soumettront pas. Ceci est en effet la tradition éternelle de Dieu qu'à chaque fois qu'Il prescrit à un peuple des interdictions de faire le mal ou des injonctions qui visent à les encourager à faire le bien, Il sait que certains Lui obéiront et d'autres, non.

Ainsi cette sourate formule une prédiction: Il apparaîtra dans cette Ummah une personne qui reflètera toute la gloire des Prophètes antérieurs; par conséquent, la prophétie qu'énoncent les paroles: *'le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs'*, trouvera son accomplissement. Apparaîtra aussi une section qui ressemblera de près, par leur nature, aux juifs qui furent maudits par Jésus et châtiés par Dieu, et ainsi la prophétie contenue dans les paroles : *'non de ceux qui ont encouru la colère (de Dieu, de Ses anges et des hommes)'*, se réalisera. En dernier lieu, il surgira aussi un groupe qui imitera les chrétiens et qui sera privé de la lumière directrice de Dieu, à cause de leur penchant pour l'alcoolisme, pour la dépravation des mœurs, pour la débauche et pour le libertinage, afin que la prophétie contenue dans les paroles : *' non de ceux qui se sont égarés'*, s'accomplisse.

La croyance musulmane admet, d'ailleurs plusieurs passages du Saint Coran le confirment, que dans les Derniers Temps, des soi-disant musulmans par milliers développeront en eux une nature juive. D'autres, par centaines, se sont déjà convertis au christianisme, et s'ils ne l'ont pas fait, ils mènent non moins une vie licencieuse et dissolue, ouvertement et publiquement, à l'instar des chrétiens. Nombreux sont-ils qui revendiquent être musulmans, alors qu'ils affichent une

préférence ouverte pour le mode de vie des chrétiens, répugnant la Ṣalāt, le jeûne, et qui n’ont cure des prescriptions ou interdits du Saint Coran. Dans ce pays même, l’on rencontre un grand nombre de personnes de ces deux types. Ainsi, vous avez pu concrètement constater que ces deux prophéties de la sourate Al-Fātiḥah se sont réalisées. Vous avez pu, de visu, apprécier le nombre important de musulmans concernés.

Ainsi, l’on doit obligatoirement croire à la troisième prophétie. Logiquement, en accord avec les prophéties, si d’entre les musulmans certains ont commis les mêmes écarts de conduite que les juifs et les chrétiens, il n’y a aucune raison pour laquelle l’on ne rencontrerait parmi eux certains qui jouissent de l’honneur et du statut des justes et saints de *Beni Israël*. Il serait injuste que seul le mal des juifs et chrétiens soit réservé aux musulmans, au point de nommer ces derniers juifs et chrétiens, excluant entièrement l’honneur qui revenait aux Prophètes et Messagers juifs. Sinon, où réside le mérite pour l’Ummah musulmane d’être qualifiée de meilleure des Ummahs, car elle n’exhiberait que le mal, ne manifestant aucune vertu.

N’est-il pas grand temps qu’un membre de cette Ummah soit suscité comme l’héritier de tous les Prophètes d’Israël, leur image spirituelle ?

L’on serait loin de la Miséricorde divine, si Dieu le Très-Haut devait faire naître au sein de cette Ummah des milliers de personnes exhibant des caractéristiques propres aux juifs et aux chrétiens, mais négligerait d’y susciter au moins un héritier spirituel des prophètes antérieurs, récipiendaire des bienfaits qu’ils ont reçus, afin que la prophétie :

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [30]

soit réalisée, d'autant que les deux autres prophéties se sont accomplies.

Si par milliers des injures infâmes se sont entassées sur cette Ummah, et si le sort de nombre d'entre les musulmans, tel qu'il est prédit dans le Saint Coran et les Hadiths, est de ressembler aux juifs et aux chrétiens, en contrepartie, il doit nécessairement hériter d'eux des choses pieuses tel que l'exige la Grâce de Dieu.

Voilà pourquoi Dieu a donné cette bonne nouvelle dans le verset suivant de la sourate Al-Fātiḥah :

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [31]

'*Dirige-nous sur le droit chemin…'*, annonçant par ceci que des membres de cette Ummah vont recevoir les mêmes bienfaits que les Prophètes antérieurs. Il n'y a pas que les traits pervers des juifs et des chrétiens qui leur sont destinés, mais aussi leurs bonnes caractéristiques.

Dans la sourate At-Taḥrīm, mention est faite que certains musulmans partageront les mêmes caractéristiques spirituelles de Marie. Elle avait fait vœu de chasteté, mais lorsque l'âme de Jésus fut insufflée en sa matrice, elle le conçut et puis elle le mit au monde.

[30] N. d. l'Éd. : 'Dirige-nous sur le droit chemin - le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs' – Al-Fātiḥah, 1:6, 7

[31] N. d. l'Éd. : *ibid.*

Ce verset révèle qu'il apparaîtra parmi les musulmans quelqu'un qui aura d'abord les mêmes caractéristiques spirituelles que Marie; ensuite, l'âme de Jésus lui sera insufflée, et ainsi un nouveau Jésus prendra naissance au sens spirituel. En d'autres termes, les dispositions spirituelles de Marie mueront en celles de Jésus, comme si celle-là avait donné le jour à celui-ci. C'est pour cette raison qu'on l'appellera le fils de Marie.

Précisons que dans les révélations consignées dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, j'ai été d'abord appelé Marie. A la page 241, on peut lire :

يَـٰمَرۡيَمُ أَنَّىٰ لَكِ هَـٰذَا

C'est-à-dire, '(*Ô Marie) ! D'où as-tu eu ce bienfait ?*' Ensuite à la page 226, la révélation suivante :

هُزِّيْ اِلَيْكِ بِجِذْعِ النَّخْلَةِ

C'est-à-dire, '(*Ô Marie) ! Secoue vers toi le tronc du palmier*', et encore à la page 496, cette révélation-ci :

يَا مَرْيَمُ اسْكُنْ اَنْتَ وَزَوْجُكَ الْجَنَّةَ نَفَخْتُ فِيْكَ مِنْ لَّدُنِّيْ رُوْحَ الصِّدْقِ

C'est-à-dire, '*Ô Marie ! entre dans le paradis avec tes compagnons, J'ai insufflé en toi de Ma part l'esprit de la vérité'*. Allah m'a appelé dans cette révélation l'esprit de la vérité. Ceci se rapproche de ce qui est dit dans ce verset-ci :

نَفَخْنَا فِيْهِ مِنْ رُّوْحِنَا[32]

---

[32] N. d. l'Éd. : '...Nous lui avons insufflé de Notre Esprit…' – Al-Taḥrīm, 66:13

Dans un sens métaphorique, l’Esprit de la vérité qui avait été insufflé en moi est l’âme de Jésus insufflée en Marie. Finalement, à la page 556 du même livre, se trouve cette révélation-ci :

يَٰعِيسَىٰٓ إِنِّي مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَيَّ وَمُطَهِّرُكَ مِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَجَاعِلُ
ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوكَ فَوۡقَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِلَىٰ يَوۡمِ ٱلۡقِيَٰمَةِ

‘Ô Jésus ! Je te ferai mourir (de mort naturelle) et Je t’élèverai à Moi et Je mettrai ceux qui te suivent au-dessus des mécréants jusqu’au Jour de la Résurrection.’

Ici, j’ai été appelé Jésus de manière spécifique. Cette révélation indique que le Jésus qui reçut l’âme insufflée comme mentionné à la page 496, était né. Pour cette raison, mon nom est Jésus, le fils de Marie, car par le souffle de Dieu, mon état de Marie s’est transformé en celui de Jésus. Consultez les pages 496 et 556 du Barāhīn-é-Aḥmadiyya.

Ce processus de transformation est précisément celui grâce auquel un Jésus naîtra au sein de cette Ummah, tel que le décrit la prophétie contenue dans la sourate Al-Taḥrīm. Il y est clairement mentionné que quelqu’un appartenant à cette Ummah sera en quelque sorte spirituellement transformé en Marie dans un premier temps. Ensuite, l’âme de Jésus sera insufflée dans cette nouvelle Marie, et après un certain temps, l’état de Marie évoluera spirituellement pour se transformer en celui de Jésus, et de ce fait, il sera appelé Jésus, le fils de Marie.

Voilà ce qu'avait prédit le Saint Coran treize siècles de cela concernant l'avènement du fils de Marie au sein de cette Ummah. Outre cela, le livre Barāhīn-é-Aḥmadiyya contient les explications de Dieu Lui-Même concernant ces versets de la sourate At-Taḥrīm. Ainsi donc, vous trouverez des arguments soutenant ce que nous avançons aussi bien dans le Saint Coran que dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya.

Avec justice, intelligence et droiture, méditez sur cette prophétie de la sourate At-Taḥrīm, à savoir, celle qui annonce qu'un membre de cette Ummah sera appelé Marie, que celle-ci se transformera en Jésus, comme s'il était né d'elle, et méditez aussi sur la manière dont cette prophétie a été réalisée en accord avec les révélations mentionnées dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya.

Est-il en mon pouvoir d'établir ainsi toutes ces choses à l'avance ? Comment aurais-je pu être présent lors de la révélation du Saint Coran, pour demander à Dieu d'y inclure un verset grâce auquel je serais fait le fils de Marie ? Est-il en mon pouvoir de tramer tout ceci un quart de siècle plus tôt ? Aurais-je fabriqué une révélation où je serais appelé Marie, puis une autre précisant que l'âme de Jésus me serait insufflée, comme il en a été pour la première Marie, et ensuite une troisième révélation (voir le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, p. 556) à l'effet qu'une transformation ferait de moi Jésus ?

Mes amis ! Craignez Dieu et usez de votre bon sens ! Ce savoir subtil et profond, empli de sagesse, dépasse l'intelligence et la compréhension de l'homme. Si j'avais ourdi cette ruse au moment d'écrire le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, il y a un quart de siècle, comment aurais-je pu y écrire que le Messie, Jésus, fils de Marie reviendrait sur terre en descendant du ciel ? Si je savais déjà cette

vérité, cet argument n’aurait pas le même poids aujourd’hui.

Voilà pourquoi ce ne fut que dans la troisième partie du Barāhīn-é-Aḥmadiyya, que Dieu m’appela Marie. Et il ressort clairement de ce même livre qu’une période de deux ans me fut accordée pour développer en moi la capacité et les caractéristiques spirituelles de Marie. Après cette période de deux ans, tel mentionné dans la quatrième partie du Barāhīn-é-Aḥmadiyya, l’âme de Jésus me fut insufflée, comme il le fut dans le cas de Marie, et métaphoriquement, j’ai porté cette âme. Et après plusieurs mois, n’excédant pas dix, la parole de Dieu (voir la fin de la quatrième partie du livre, p.556), fit de moi Jésus à partir de Marie. Ainsi, je fus appelé le fils de Marie.

Bien que toutes ces révélations fussent consignées dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, Dieu ne me dévoila pas ce secret subtil à cette période-là. Ni leur importante signification, ni l’importance de l’ordre précis dans lequel elles me furent révélées ne me furent dévoilées. Voilà pourquoi j’y ai mentionné la croyance traditionnelle des musulmans. Ainsi ma simplicité, et l’absence de toute intention de ma part de duper les gens me rendirent service, en témoignant que ce que j’avais écrit ne relevait pas de la révélation mais de la croyance populaire des musulmans, et par conséquent, aucun argument n’a été fourni aux opposants, car par moi-même, je ne peux connaître l’inconnu, à moins d’en être informé par Dieu le Très-Haut.

La sagesse divine a voulu que j’ignore le sens de quelques unes des révélations mentionnées dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, du moins jusqu’à l’heure de leur accomplissement. C’est alors que j’ai compris que ma

proclamation d'être le Messie n'était pas une chose nouvelle. A maintes reprises, le Barāhīn-é-Aḥmadiyya fait la même déclaration.

Permettez-moi d'évoquer ici, avec pertinence, une autre révélation à ce propos. Je ne me souviens pas si je l'ai publiée dans une revue ou un tract quelconque, mais je me souviens que des centaines de personnes en ont été informées, et elle est inscrite dans mon carnet de révélations. A l'époque, Dieu S'adressa à moi comme si j'étais Marie, et Il m'informa qu'une âme sera insufflée en cette Marie. Par la suite, j'ai reçu la révélation suivante:

فَأَجَآءَهَا ٱلۡمَخَاضُ إِلَىٰ جِذۡعِ ٱلنَّخۡلَةِ قَالَتۡ يَٰلَيۡتَنِي مِتُّ قَبۡلَ هَٰذَا وَكُنتُ نَسۡيٗا مَّنسِيّٗا

signifiant : "*Ensuite les douleurs de l'enfantement amenèrent Marie (c'est-à-dire, moi) jusqu'au tronc d'un dattier. Elle dit: 'O ! si seulement j'étais morte avant ceci et étais devenue une chose complètement oubliée !'* "

En d'autres termes, j'ai dû faire face aux masses ignares et à leurs chefs religieux tout aussi ignares et de surcroît privés du fruit de la foi. Ils ne cessèrent de m'insulter, de me calomnier, de me condamner et de soulever contre moi des tempêtes d'opposition. Alors Marie s'écria:

يَٰلَيۡتَنِي مِتُّ قَبۡلَ هَٰذَا وَكُنتُ نَسۡيٗا مَّنسِيّٗا

'O si seulement j'étais morte avant ceci et étais devenue une chose complètement oubliée.'

Cette révélation fait allusion aux grandes agitations et commotions orchestrées par les mollahs, suite à la publication de ma déclaration, et au cours desquelles tout fut mis en oeuvre pour m'anéantir. Le sentiment d'inquiétude et d'angoisse que j'ai éprouvé à cette occasion a été décrit par Dieu en ces termes:

لَقَدْ جِئْتِ شَيْـًٔا فَرِيًّا مَا كَانَ أَبُوكِ ٱمْرَأَ سَوْءٍ وَمَا كَانَتْ أُمُّكِ بَغِيًّا

c'est-à-dire, *'(O Marie) Tu as commis une chose affreuse. Ton père n'était pas un méchant homme, et ta mère n'était pas une femme impudique.'* *

La révélation suivante aussi mérite d'être mentionnée (voir le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, p. 521).

أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِكَافٍ عَبْدَهُۥ وَلِنَجْعَلَهُۥٓ ءَايَةً لِّلنَّاسِ وَرَحْمَةً مِّنَّا وَكَانَ أَمْرًا مَّقْضِيًّا

قَوْلَ الْحَقِّ الَّذِى فِيهِ تَمْتَرُونَ

c'est-à-dire, *'Dieu, ne suffit-Il pas à Son serviteur ? Et Nous avons fait de lui un Signe pour les hommes et une miséricorde de Notre part, et c'est une chose décrétée - la Parole de la vérité à propos de laquelle vous entretenez des doutes'* (voir le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, p.516). Ceci signifie que Dieu exonérera Son serviteur de ces calomnies et Il fera de lui un Signe pour l'humanité et c'est ainsi qu'il fut décrété au départ, et cela devrait se

* Remarque : En apprenant ma proclamation, un grand ami de mon père du nom de Fazl Shah ou Mehr Shah, un Sayyed de Batala, fit la remarque suivante tout en sanglotant: 'Son père était un homme droit (par là, il insinuait: "Comment pouvait-il avoir un tel fils ?) Il était un homme juste et incapable de tromper qui que ce soit. Il était un musulman sincère et juste de cœur.' Nombreux sont-ils à m'avoir dit: 'Vous avez sali la réputation de votre famille en faisant une telle déclaration.'

réaliser. Voici 'Īsā, fils de Marie, l'objet de leur scepticisme: La Parole de Dieu est forcément vraie.

Ces paroles révélées, consignées dans le Barāhīn-é-Aḥmadiyya, sont les mêmes que celles employées dans le Saint Coran à l'égard de Marie et de son fils. Dieu y mentionne en toute clarté que le Jésus dont la venue est attendue et contre lequel pèse une accusation d'illégitimité est en fait celui-là même qui leur fut promis, et il leur sera présenté comme un Signe. Les termes divins 'Marie' et 'Jésus' me font référence, et il y est aussi explicitement déclaré qu'un Signe sera fait de moi. Ensuite, la précision est apportée qu'il est bien le fils de Marie tant attendu, concernant lequel des doutes subsistent dans l'esprit des gens. Mais c'est la vérité, et il n'y a aucun doute à ce propos : celui qui devait venir, c'est bien lui. Seuls ceux-là doutent qui ne comprennent pas les secrets divins et qui sont trompés par les apparences.

L'on ne devrait pas perdre de vue que la prière suivante :

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [33]

c'est-à-dire, '*Guide-nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs, à savoir toutes celles que reçurent les Messagers et les Prophètes'*, pointe vers l'un des objectifs les plus sublimes de la Sourate Al-Fātiḥah.

La prière chrétienne n'aspire à pas plus haut que la quête du pain quotidien, alors que dans cette prière coranique, toutes les faveurs accordées précédemment

[33] N. d. l'Éd. : Al-Fātiḥah, 1:6, 7

aux Messagers et Prophètes de Dieu sont implorées. Quel contraste donc ! Tout comme la prière exaucée de Jésus fit bénéficier les chrétiens de provisions matérielles en abondance, de même, la prière coranique exaucée du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) fit des vertueux et justes d'entre les musulmans, surtout ceux qui atteignirent l'excellence, des héritiers spirituels des Prophètes d'Israël. Et la naissance du Messie Promis dans cette Ummah en est le témoignage le plus marquant.

Il est vrai que la similitude entre de nombreux musulmans justes et vertueux et les Prophètes d'Israël n'a pas été suffisamment marquée pour être évidente, mais n'empêche qu'une ressemblance peut être établie. Un fait particulier qui caractérise le Messie Promis de cette Ummah est son avènement assisté de Signes divins manifestes. Sa forte ressemblance avec le Messie israélite en est précisément un, l'objectif étant d'établir un parallélisme entre le système religieux institué par Moïse et celui établi par Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !). Voilà pourquoi le Messie actuel arbore une similitude frappante, en tout point et à tout égard, au fils de Marie, d'autant que les épreuves qu'ils ont dû subir se rapprochent.

De même que Jésus, fils de Marie, a été créé par le souffle de Dieu, de même ce Messie-ci a été créé de Marie par le souffle de Dieu, en conformité avec la promesse faite dans la sourate At-Taḥrīm.
De même qu'il y eut une grande agitation à la naissance de Jésus et que des opposants aveugles dirent à Marie :

لَقَدْ جِئْتِ شَيْـًٔا فَرِيًّا [34]

de même, il y eut une grande commotion dans mon cas.

De même que Dieu donna la réponse suivante :

وَلِنَجْعَلَهُۥٓ ءَايَةً لِّلنَّاسِ وَرَحْمَةً مِّنَّا ۚ وَكَانَ أَمْرًا مَّقْضِيًّا [35]

aux détracteurs de Marie lorsqu’elle mit au monde son fils, de même, Dieu donna la même réponse à mes opposants (voir le Barāhīn-é-Aḥmadiyya) lors de ma naissance spirituelle — une naissance au sens métaphorique — les informant que leurs desseins échoueront, et que Dieu fera de moi un Signe de miséricorde pour tout le monde, et que ceci est décrété depuis le commencement.

De même qu’à la demande d’un grand prêtre*, des rabbis juifs de Jérusalem, pour la plupart des traditionalistes,

---

[34] N. d. l’Éd. : ‘…Tu as commis une chose affreuse’ – Mariam, 19:28

[35] N. d. l’Éd. : ‘…pour que Nous puissions faire de lui un Signe pour les hommes, et une miséricorde de Notre part, et c’est une chose décrétée’ – Mariam, 19:22

* Remarque : Au temps de Jésus, deux des nombreuses sectes juives affirmaient détenir la vérité. L’une d’entre elles se référait à la Torah pour résoudre les problèmes qui se posaient à eux. L’autre secte, traditionaliste, privilégiait quant à elle les traditions au détriment de la Torah pour résoudre les problèmes de jurisprudence. Très répandus dans le pays, les traditionalistes observaient malheureusement des traditions qui étaient pour la plupart en contradiction avec les enseignements de la Torah. Ils arguaient que des questions ayant trait à la loi religieuse, par exemple, aux actes d’adoration, à l’éthique sociale, au système de compensation et de rétribution, ne se trouvent pas dans la Torah. Ces traditions éclairent tout cela. Après avoir été transmises oralement durant une longue période, les traditions remontant à l’époque de chaque prophète ont été consignées bien plus tard dans un livre, le Talmud. Il renferme aussi une part de traditions apocryphes, vu que les juifs étaient divisés en 73 sectes, et chacune d’entre elles conservait séparément leurs traditions. Préférant observer les traditions, les *muḥaddiths* mirent au rancart la Torah qui devint pour ainsi dire “un livre abandonné”. Si les

condamnèrent Jésus de *kāfir* (infidèle), de même l'on me traita de *kāfir.*

Après avoir déclaré que Jésus était un hérétique *(kāfir)* on le persécuta et on le couvrit d'injures. Des livres le calomnièrent et le tournèrent en dérision. Le même sort me fut réservé. De fait, la ressemblance des deux portraits est si frappante qu'il semblerait que le même Jésus d'il y a dix-huit cents ans fût de nouveau né, et que les mêmes juifs fussent de nouveau nés. Voilà la signification de la prophétie que renferme cette phrase de la sourate Al-Fātiḥah :

غَيْرِ ٱلْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ

'*et non de ceux qui ont encouru la colère (de Dieu, de Ses anges et des hommes)*', c'est-à-dire les juifs, sens que Dieu nous a fait comprendre il y a longtemps de cela.
Ainsi, aussi longtemps que ces personnes-là n'avaient pas acquis les traits caractéristiques des juifs [des *maghḍūbi 'alaihim* : ceux qui ont encouru la colère (de Dieu, de Ses anges et des hommes)], ils n'avaient pas fait preuve d'impertinence.

Lorsque Dieu m'envoya comme le Messie de l'Islam au début du quatorzième siècle de l'Hégire, Il posa lui-

---

enseignements de la Torah corroboraient ceux des traditions, ceux-là étaient acceptés; sinon, ils étaient rejetés.
C'est à cette époque, dans de telles conditions, que naquit Jésus. Sa mission première était de s'adresser aux traditionalistes qui honoraient plus les traditions que la Torah. Les Épîtres des Prophètes sont les premières à mentionner que lorsque les juifs se seraient divisés en une multiplicité de sectes et auraient abandonné le livre de Dieu pour suivre les traditions, un *Ḥakam 'Adal* (un Juge Équitable) viendrait à eux qui serait appelé le Messie. S'ils ne l'acceptaient pas, ils seraient frappés d'un châtiment qui ne serait autre que la peste.

même, de Ses Mains, les fondements de cette ressemblance, et ainsi, le temps séparant le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) et moi fut rendu égal à celui séparant Moïse et Jésus. Dieu me gratifia de Signes si manifestes et si puissants qu'aucun de mes adversaires ne put en produire autant, qu'il soit juif, chrétien, musulman ou adhérent à une autre religion quelconque. Que peuvent l'impuissance et l'insignifiance de l'homme face à Dieu ? Dieu a Lui-Même posé cette pierre angulaire de mon édifice messianique.

Celui qui essaiera de briser cette pierre est voué à l'échec, et celui sur lequel elle tombera sera pulvérisé, car aussi bien la pierre que la main sont de Dieu.

Quant à mes adversaires, eux aussi ont posé une autre pierre, mais dans le dessein de me ruiner. Ils ont tenté de me faire subir le même traitement que connut le premier Messie aux mains des juifs, en me traînant devant une instance judiciaire sous l'inculpation d'avoir commis un crime dont la gravité dépassait largement celle du prétendu délit attribué à Jésus. Contre ce dernier, l'accusation portait essentiellement sur des divergences religieuses; on l'accusa d'hérésie. Selon le juge, l'affaire n'avait rien de grave. En revanche, je fus accusé d'être le cerveau d'un assassinat. Dieu m'en informa d'avance.

Afin de parfaire la ressemblance, il était essentiel qu'à l'instar de prêtres juifs qui vinrent témoigner contre Jésus, il y eût des maulvis [prêtres musulmans] qui fissent autant contre moi. C'est ainsi que le maulvi Muḥammad Ḥussain de Batala fut cité en témoin contre moi. Ce jour-là, il s'accoutra d'une très longue robe à manches très amples. Ainsi, tout comme le chef du Temple se présenta en cour pour soutenir l'accusation

contre Jésus afin de le faire crucifier, de même, ce maulvi était présent en cour, … oui mais à la différence qu’on ne lui offrit pas une chaise pour qu’il pût s’asseoir, alors qu’il en fut autant pour le chef du Temple dans la cour de Pilate. Effectivement, sous l’administration romaine, les vénérables juifs qui se présentèrent en cour avaient des sièges d’honneur. Et certains d’entre eux remplissaient des fonctions de magistrats à titre honorifique. C’est pourquoi en accord avec le code d’éthique de la cour, le chef du temple fut invité à s’asseoir. Toutefois, en tant qu’inculpé, le Messie, fils de Marie dut rester debout. Tel ne fut pas mon cas. Contre toute attente le Capitaine Douglas me fit offrir une chaise. Il se montra plus respectueux que son homologue, Pilate.

Durant tout le procès, le Capitaine Douglas fit preuve de courage moral et de justice. Il ne fit aucun cas des interventions de ses supérieurs. Il ne se laissa pas influencer par des considérations religieuses ou raciales. En restant à cheval sur les principes de justice, il donna un exemple tellement excellent que, sans exagérer, il peut servir de modèle pour les juges, et faire la fierté de la nation.

Rendre un jugement n’est pas une chose facile. Tant que l’on ne se défait pas de tous ses liens et de toutes ses appartenances, remplir convenablement cette fonction est impossible. En toute sincérité, j’affirme que ce Pilate a pleinement rempli son devoir à mon égard. Malheureusement, le premier Pilate, un romain, y avait lamentablement failli, et son manque de grandeur d’âme causa beaucoup de tort à Jésus. Cette distinction mérite d’être à jamais gravée dans la mémoire de notre Jamāʻat. A mesure que grandira cette Jamāʻat pour comprendre des centaines de milliers, voire des dizaines

de millions d’adhérents, l’on devra toujours faire les éloges de ce juge pur d’esprit, impartial. Il est chanceux que Dieu l’ait choisi pour cette tâche.

Ce juge fut mis à rude épreuve. D’un côté, parmi les plaignants, figurait un de ses coreligionnaires, un missionnaire de surcroît. De l’autre, l’accusé, un opposant à sa religion, dépeint en plus comme le pire ennemi de celle-ci. Mais ce courageux Pilate, faisant preuve d’une grande fermeté, surmonta l’épreuve. On lui montra mes écrits que les chrétiens de peu d’entendement considèrent comme des attaques grossières contre le christianisme. Il demeura imperturbable. Vu que son cœur l’incitait à reconnaître la vérité, Dieu le Tout-Puissant la lui dévoila. Il était content d’avoir trouvé la voie pour faire triompher la justice.

C’est par pure observance de justice qu’il me fit offrir une chaise pour m’asseoir. Il n’en fit pas autant dans le cas du plaignant. Lorsque le maulvi Muḥammad Ḥussain, à l’exemple du chef du Temple, vint déposer contre moi en cour, il constata que j’étais assis et qu’on ne m’avait pas humilié comme il l’eût souhaité. Aussi, brûlant d’envie d’être à parité avec moi, il demanda une chaise. Mais ce Pilate le menaça et lui dit avec force: *‘On ne t’a jamais offert une chaise, ni à toi ni à ton père. Il n’y a aucune directive à cet effet dans notre registre.’*

Cette distinction mérite d’être retenue: par crainte, le premier Pilate invita certains témoins à charge haut placés à s’asseoir, tandis que Jésus, l’inculpé, fut sommé à comparaître debout. Pourtant, il souhaitait sincèrement le bien de Jésus, d’autant qu’il était pour ainsi dire un de ses disciples. En effet, son épouse était un fervent disciple de Jésus; pour elle, c’était un saint

homme. Par crainte, il donna l'ordre injuste de remettre Jésus aux mains des juifs.

A l'encontre de l'affaire retenue contre moi, Jésus ne fut pas accusé d'être l'instigateur d'un assassinat. Il s'agissait d'une petite divergence religieuse. Le courage moral manquant chez ce Pilate romain, il céda sous la menace que des plaintes seraient portées contre lui à la cour de César.

Néanmoins, à considérer la manière dont les deux Pilates ont jugé les deux Messies, une forte ressemblance s'en dégage. A la comparution de Jésus devant Pilate, ce dernier dit aux juifs: *'Je ne trouve aucun crime qu'il ait pu commettre.' ('Je ne blâme pas cet homme.').*[36] De même, lorsque le deuxième Messie comparut devant le second Pilate et lui demanda de lui accorder du temps pour répondre à l'accusation portée contre lui, le magistrat lui répondit : 'Je ne vous accuse de rien'. Il existe une forte similitude entre les paroles des deux Pilates.

La seule différence réside dans le fait que le premier Pilate ne resta pas ferme sur sa parole. Lorsqu'on le menaça de complaintes à son encontre auprès de César, il prit peur, et, délibérément il remit Jésus aux mains de ses cruels ennemis, bien que cela l'affligeât. Sa femme aussi éprouva de la peine, car ils étaient tous les deux des croyants sincères en Jésus. La clameur soulevée par les juifs impressionna Pilate, et sa faiblesse d'esprit et de foi le fit succomber.

Cependant, secrètement, Pilate mit tout en oeuvre pour assurer la délivrance de Jésus de la mort sur la croix.

---

[36] N. d. l'Éd. : La Bible, Jean 18:30

Ses efforts n’aboutirent qu’après que Jésus fût suspendu à la croix, et qu’une vive douleur le fît tomber dans un évanouissement semblable à la mort. En tout cas, ce fut grâce aux efforts de Pilate que le fils de Marie fut sauvé de cette mort. La prière de Jésus fut exaucée, et Dieu le sauva de cette mort (maudite) (voir Heb. 5:7)[*]

Par la suite, Jésus dut s’enfuir et il émigra au Cachemire où il mourut. Sa tombe se trouve dans le quartier de Khan Yar à Srinagar. Tout ceci est le résultat des efforts de Pilate. Néanmoins, en toute justice, l’on ne peut soutenir qu’il n’y avait pas de lâcheté dans son attitude, car il aurait dû rester ferme sur ce qu’il avait dit, à savoir: ‘*Je ne trouve aucun crime qu’il ait pu commettre*’, et libérer le Messie. Ceci n’était pas quelque chose de difficile à faire, d’autant que c’était en son pouvoir. Malheureusement, la peur d’éventuelles complaintes le concernant auprès de César le fit flancher.

En revanche, le second Pilate n’eut cure des violentes protestations des prêtres. Bien sûr, la Reine était aussi Impératrice des Indes, mais elle avait une bien meilleure nature que César. Voilà pourquoi personne n’osa recourir à l’Impératrice pour faire pression sur le juge afin de l’éloigner de la justice.

En tout cas, l’on souleva tout un tollé et l’on machina à plusieurs reprises la perte du deuxième Messie.

---

[*] Remarque: Jésus avait lui-même dit qu’aucun Signe prodigieux ne serait manifesté à l’intention des Juifs, si ce n’était celui de Jonas. Comme Jonas entra vivant dans le ventre du poisson et en sortit vivant, de même Jésus devait entrer vivant dans le sépulcre, chose impossible s’il n’était pas toujours en vie au moment de le descendre de la croix et de l’installer dans le sépulcre. Et par ces paroles: ‘Ce peuple méchant et adultère demande un prodige; rien d’autre ne lui sera manifesté sauf celui de Jonas’, Jésus dénia le dogme de son ascension au ciel.

Opposants et leaders s'allièrent pour mener à terme cette besogne. Mais le second Pilate s'en tint fermement aux principes de la justice, et il se montra fidèle à sa parole: '*Je ne vous accuse de rien.*' En m'acquittant, il fit preuve d'un grand esprit de justice et de courage. Le premier Pilate dut avoir recours à des subterfuges pour sauver le Messie; mais, ce Pilate, sans faire preuve de lâcheté, fit ce qu'exige la justice.

Le jour où je fus acquitté, un voleur de l'Armée du Salut fut jugé, tout comme il y avait un larron en cour, lors du jugement du dernier Messie. Bien sûr, le second voleur ne fut pas crucifié, ni ses os brisés, mais il fut condamné à une peine de prison de trois mois.

La sourate Al-Fātiḥah est une telle mine de vérités, de sciences subtiles et de connaissances profondes de Dieu, qu'il faudrait des volumes pour les écrire. Relevons-en cette prière empreinte de sagesse:

ٱهْدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلْمُسْتَقِيمَ

'*Guide-nous sur le droit chemin*'. L'étendue de sa signification en a fait une clé apte à donner accès à tous les objectifs, tant temporels que spirituels. Il nous est impossible d'apprécier la vraie nature d'un objet ni d'en tirer un quelconque avantage si nous ne parcourons pas 'un droit chemin.'

Les nombreux problèmes de la vie, qu'ils soient liés aux affaires de l'État, à l'administration, aux tactiques militaires, aux combats, aux conflits, aux théories de sciences naturelles et de l'astronomie, aux arts et métiers, aux méthodes de diagnostic et de thérapie, au commerce, à l'agriculture, etc., etc., restent difficiles à

résoudre, voire impossibles, à moins de parcourir d'abord 'le droit chemin', c'est-à-dire, d'adopter le moyen adéquat spécifique.

Confronté à un problème ou une difficulté, l'homme intelligent y réfléchit d'abord, parfois, jour et nuit, durant de longues heures, afin de trouver 'la voie' pour y trouver une solution. Tout problème, complexe ou compliqué, intéressant l'industrie ou la recherche par exemple, nécessite pour être réglé, d'être abordé par l'approche qui lui est propre. En somme, l'objectif de la vraie prière est de découvrir l'approche spécifique et juste qui permettrait de résoudre un quelconque problème, qu'il soit temporel ou spirituel. En adoptant l'approche appropriée, la grâce de Dieu intervient pour apporter la solution attendue. La sagesse divine a fixé, pour chaque objectif, un 'chemin' spécifique, si l'on veut le réaliser.

Par exemple, si l'on veut guérir un malade, l'approche parfaite exige que le diagnostic soit d'abord bien posé, et ensuite, que les soins appropriés soient mis en oeuvre, tout en ressentant en son for intérieur la satisfaction qu'on est sur la bonne voie. Si tel n'est pas le cas, la maladie ne pourra être guérie. Même au niveau organisationnel, rien ne peut être correctement organisé et structuré en ce monde, sans le déploiement du moyen adéquat.

Ainsi, celui qui veut réaliser un objectif quelconque doit avoir recours à la prière pour que Dieu lui fasse adopter l'approche adéquate. Tout comme au niveau temporel, il nous faut découvrir l'approche juste, de même, au niveau spirituel, pour devenir 'l'ami' de Dieu et être digne d'être l'objet de Son amour et de Sa grâce, il nous faut adopter l'approche appropriée. Pour répondre à ce

besoin exprimé dès le commencement, le Saint Coran déclare au début de la sourate Al-Baqarah, sourate qui suit celle de la Fātiḥah:

هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ [37]

C’est-à-dire,*‘Voici le chemin qui vous permettra d’atteindre les faveurs auxquelles vous aspirez’.*[*] La prière, ‘*guide-nous sur le droit chemin’*, de portée universelle, exhorte l’adorateur en butte à des difficultés, tant temporelles que spirituelles, à chercher la voie (l’approche) qui conduira à leur solution, c’est-à-dire, une approche claire et directe susceptible de le rendre à même d’atteindre aisément son objectif, de satisfaire son cœur et de le libérer de tout doute.

Il est évident toutefois que celui qui, obéissant aux directives des Évangiles, quémande du pain, ne saura se lancer à la quête de Dieu. Son objectif se réduit à l’acquisition du pain, et une fois ceci obtenu, Dieu n’est plus d’aucun intérêt pour lui. Voilà pourquoi ils se sont égarés et sont subjugués par la monstrueuse doctrine qui élève un être humain au rang de divinité. Il nous est impossible de relever un quelconque attribut de Jésus qui justifierait sa divinité. Par ailleurs, concernant ses miracles, la plupart des prophètes qui le précédèrent, tels Moïse, Élisée, et Élie en firent de plus remarquables.

Par Celui Qui tient ma vie entre Ses Mains, si le fils de Marie vivait aujourd’hui, il ne parviendrait certainement pas à accomplir des oeuvres aussi impressionnantes que

---

[37] N. d. l’Éd. : ‘…(voici) la direction des justes’ – Al-Baqarah, 2:3

[*] La supplication pour être guidés sur le droit chemin faite dans la sourate Al-Fātiḥah trouve sa réponse dans la sourate qui la suit.

les miennes, ni ne parviendrait-il à déployer les Signes qui sont manifestés à travers moi* et il aurait vu que Dieu le Tout-Puissant est plus généreux à mon égard qu’envers lui. Si c’est de beaucoup que je suis supérieur à Jésus, combien grande alors est l’excellence de ce Noble Prophète (sur lui bénédictions et paix !) dont je suis le serviteur.

ذَٰلِكَ فَضۡلُ ٱللَّهِ يُؤۡتِيهِ مَن يَشَآءُ [38]

La jalousie et l’envie ne peuvent être des entraves. Dieu fait ce qu’Il veut. Non seulement, celui qui se révolte contre la volonté de Dieu ne peut atteindre son but, mais, à sa mort, il sera jeté en enfer. Malheur à ceux qui ont fait d’une faible créature une divinité. Et malheur à ceux qui ont refusé de reconnaître ce Messager de Dieu. Béni est celui qui m’accepte car je suis la dernière voie qui mène à Dieu et je suis la dernière de toutes les

---

*Remarque: Le livre Nuzūl-ul-Masīḥ, qui est actuellement sous presse et qui va bientôt paraître, explicite cela. Dix parties de cet ouvrage sont déjà imprimées et seront incessamment publiées. Celles-ci sont une réplique au livre de Pīr Mehr ‘Alī intitulé: Tanbūr-é-Chistiyāī. Il y est établi qu’il a commis l’acte répréhensible de plagier les notes de feu Muḥammad Ḥassan. Celui-ci a trouvé la mort qui lui était destinée en conformité avec la prophétie consignée dans mon ouvrage – ‘I‘jāz-ul-Masīḥ’ (le miracle du Messie). La dénonciation du plagiat lui a rendu la vie amère. Il s’est fait la cible de cette prophétie:

انِّی مُهِینٌ مَنْ اَرَادَ اهَانَتَکَ

‘Certainement, J’abaisserai celui qui cherche à t’humilier.’

فَاعۡتَبِرُوا یَا اُولِی الاَبۡصَارِ

‘Tirez-en leçon, O gens doués de perspicacité !’

[38] N. d. l’Éd. : ‘C’est la grâce de Dieu. Il l’accorde à qui Il veut.’ – Al Mā’idah, 5:55

lumières. Celui qui ne vient pas à moi court à sa perte, car là où je ne suis pas n'est que ténèbres.

La SUNNAH et les HADITHS
Leurs valeurs respectives dans la loi islamique

Dans l'échelle d'autorité en matière de "direction", la Sunnah occupe le deuxième rang. Elle est la coutume du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) ou l'explication et l'application pratique des injonctions du Saint Coran par le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !).

Par exemple, le Saint Coran prescrit la Ṣalāt, mais il n'explicite pas le nombre de raka'āts que doit comporter chaque office. C'est là qu'intervient la Sunnah pour en fournir les détails.

Croire que la Sunnah et les Hadiths sont une seule et même chose est erroné. Les Hadiths (dires) du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) furent compilés un siècle, ou un siècle et demi, après la venue du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) tandis que la Sunnah vit le jour avec la révélation de chaque injonction coranique. Suivant le Saint Coran en ordre d'importance, la Sunnah a été d'un bienfait énorme pour la communauté musulmane. Dieu le Tout-Puissant et Son Prophète (sur lui bénédictions et paix !) n'étaient respectivement chargés que de deux choses : Avec la descente du Saint Coran, Dieu le Tout-Puissant faisait connaître Sa volonté à travers Sa Parole. Le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !), quant à lui, devait expliciter les injonctions coraniques en déployant dans sa vie la manifestation pratique de celles-ci.

Ainsi, par la Sunnah, c'est-à-dire, la démonstration pratique des injonctions du Saint Coran, le Saint Prophète a résolu des questions qui demandaient à être éclaircies. Que l'on ne se fourvoie pas à croire que les réponses se trouvaient dans les Hadiths. Bien avant que les Hadiths ne fussent réunis et consignés en recueils, l'Islam avait été déjà bien établi.*

Avant la compilation des Hadiths, n'observait-on pas la Ṣalāt, ne payait-on pas la Zakāt, ne faisait-on pas le pèlerinage, ne distinguait-on pas le licite de l'interdit ?

Il n'y a aucun doute que les Hadiths constituent le troisième degré d'autorité dans la loi islamique : ils éclaircissent plusieurs problèmes sur les plans historique, moral et jurisprudentiel, et ils sont là pour servir le Coran et la Sunnah. Ceux qui manquent de respect et de considération pour le Saint Coran prétendent que les Hadiths gouvernent celui-ci; tout comme le faisaient ces juifs qui donnèrent préséance à leurs Hadiths. Quant à nous, nous n'y souscrivons pas, et nous affirmons que les Hadiths sont destinés à servir le Saint Coran et la Sunnah. La majesté d'un maître n'augmente-t-elle pas s'il a des serviteurs ? Le Coran est la Parole de Dieu; la Sunnah est la pratique du Prophète (sur lui bénédictions et paix !) ; et les Hadiths apportent leur appui à la Sunnah.

---

* Remarque : Les *Ahl-é-Ḥadīth* regroupent et la Sunnah et les paroles du Prophète (sur lui bénédictions et paix !) sous la même rubrique de “Hadiths”. L'interprétation qu'ils donnent à la Sunnah et aux Hadiths ne nous concerne pas. En fait la Sunnah et les Hadiths sont deux entités séparées. Tandis que le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) assura lui-même la diffusion de la Sunnah à travers son exemple, les Hadiths s'en démarquent en ce sens qu'ils furent recueillis et compilés bien plus tard.

N’en plaise à Dieu que l’on fasse l’erreur de croire que le Coran est régi par les Hadiths. Le Coran a pour seul juge le Coran. Il est impossible que le Coran soit gouverné par les Hadiths, d’autant que l’authenticité de ceux-ci peut être mise en doute. A vrai dire, leur rôle se cantonne à appuyer le Coran seulement. Les enseignements du Coran et leur traduction pratique par le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) constituent l’œuvre essentielle, les Hadiths ne constituent que le soutien aux deux. Comment donc le Coran peut-il tomber sous la gouverne des Hadiths ?

Le Coran et la Sunnah servaient de guide à l’époque où ce juge (les Hadiths) élaboré de manière factice, non naturelle, n’existait pas. Ne dites pas que les Hadiths gouvernent le Coran, mais dites plutôt que les Hadiths témoignent leur soutien au Coran et à la Sunnah. La Sunnah est cet élément qui s’est manifesté en conformité avec les exigences de la révélation du Coran. Elle est le mode de vie que le prophète (sur lui bénédictions et paix !) enseigna à ses compagnons par son exemple.

L’on ne peut appeler la Sunnah les dires qui ont été compilés dans des livres cent, voire cent cinquante ans après le prophète (sur lui bénédictions et paix !); ceux-ci sont les Hadiths. La Sunnah, c’est ce mode de vie exemplaire qui découle de la mise en pratique des enseignements du Coran, déployé dès le début par des milliers de musulmans pieux.

Bien qu’une bonne partie des Hadiths soit d’authenticité douteuse, il n’en demeure pas moins qu’ils méritent notre attention, surtout s’ils ne contredisent pas le Coran et la Sunnah, mais au contraire les soutiennent. Ils constituent un trésor de données qui peuvent servir à

faciliter l'application des principes généraux du Saint Coran dans des circonstances particulières.

Mésestimer les Hadiths équivaut à négliger l'une des trois autorités en matière de "direction" dans l'Islam. Tout Hadith qui contredit le Saint Coran et la Sunnah doit être rejeté. De même, tout Hadith qui contredit un autre Hadith conforme au Saint Coran doit être rejeté. Il faut aussi rejeter tout Hadith qui contredit le Ṣaḥīḥ Bukhārī, car en l'acceptant l'on rejette le Coran et tous les Hadiths qui sont conformes au Coran. Je sais qu'aucun homme pieux n'osera tenir pour acceptable un Hadith qui contredirait le Coran et la Sunnah ou qu'il n'osera rejeter un Hadith qui serait en accord avec le Coran.

En tout cas, tenez les Hadiths en estime et tirez-en bénéfice, car ils sont attribués au Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Tant que le Coran et la Sunnah ne les démentent pas, ne les rejetez pas. Faites en sorte que tout mouvement ou repos, toute action ou retenue de votre part, soient en accord avec un quelconque Hadith.

Si vous constatez qu'un Hadith est en désaccord avec le texte coranique, alors étudiez la question de plus près. Il se peut que cette apparente contradiction soit une mauvaise interprétation de votre part. Essayez donc d'en trouver une qui épouse le sens donné par le Saint Livre. Si vous n'y parvenez pas, alors rejetez ce Hadith, car il ne peut provenir du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). En revanche, le Hadith qui est conforme au Saint Coran doit être retenu, même si des muḥaddiths (savants en Hadiths) aient pu mettre en doute son authenticité, car le Saint Coran la confirme. De même, si vous rencontrez un Hadith renfermant une prophétie

qui a été accomplie soit à votre époque ou avant la vôtre, alors, soyez-en sûrs que c'est la parole du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !), nonobstant le fait que son authenticité ait pu être mise en doute par les muḥadditħs. Ces derniers ont menti et ont commis un péché.

Les Hadiths contiennent des prophéties par centaines, mais les muḥaddiths ont déclaré que la plupart d'entre ceux-ci sont soit *majrūḥ* (annulés), soit *mawḍū'* (apocryphes), soit *ḍa'īf* (peu fiables). S'il arrive que la prophétie renfermée dans l'un de ces Hadiths, se réalise, et que les muḥaddiths vous disent de le rejeter parce qu'il est *ḍa'īf* (peu fiable) ou parce qu'un de ses narrateurs n'est pas digne de confiance, alors, si vous le faites, ce serait malhonnête de votre part. Imaginez qu'il y ait mille Hadiths de ce genre, considérés peu fiables par les muḥaddiths, mais dont les prophéties se sont réalisées, persisteriez-vous à soutenir que ces Hadiths sont 'peu fiables', récusant ainsi mille preuves en faveur de l'Islam ? Ainsi, au lieu d'être des gens dévoués à l'Islam, vous en serez ses ennemis. Et pourtant Dieu a dit:

فَلَا يُظۡهِرُ عَلَىٰ غَيۡبِهِۦٓ أَحَدًا إِلَّا مَنِ ٱرۡتَضَىٰ مِن رَّسُولٖ [39]

Il en découle donc que l'on ne peut attribuer une vraie prophétie qu'à un vrai Messager. L'honnêteté, exige-t-elle de soutenir que les muḥaddiths ont commis une erreur en déclarant peu fiable un vrai Hadith, ou au contraire, de prétendre que Dieu a commis une erreur en démontrant la vérité d'un Hadith, considéré 'apocryphe', en réalisant la prophétie qu'il renferme ?

[39] N. d. l'Éd. : '… et Il (Dieu) ne révèle Ses secrets à personne, sauf à celui qu'Il choisit de parmi Ses Messagers…' – Al-Jinn, 72:27, 28)

Si un Hadith, même déclaré peu fiable, ne contredit ni le Coran, ni la Sunnah, et ni les Hadiths conformes au Coran, alors acceptez-le. Cependant, avant d'accepter un Hadith quelconque, l'on doit faire preuve d'une grande circonspection, car de nombreux Hadiths sont faux et ont été la source de nombreux conflits au sein de l'Islam. C'est ainsi que chaque secte a ses Hadiths. Concernant la Ṣalāt, pourtant une obligation couramment observée depuis le début (de l'Islam), les Hadiths divergent sur sa forme rituelle: certains adorateurs disent Āmīn à haute voix, d'autres le disent discrètement; certains répètent la Fātiḥah après l'Imam, d'autres considèrent cela pernicieux; certains croisent les bras sur la poitrine, d'autres sur le nombril. La cause de toutes ces divergences réside dans les Hadiths.

كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ [40]

La Sunnah a enseigné une seule façon d'observer la Ṣalāt, mais avec le temps, les narrations s'y sont immiscées et l'ont modifiée.

Ces malentendus au sujet des Hadiths ont entraîné la perte de pas mal de gens; par exemple, les chiites. S'ils avaient fait du Coran leur arbitre, la sourate *Nūr* les aurait éclairés. Mais leur confiance immodérée et aveugle dans les Hadiths les ont conduits à leur perte. Il en fut de même pour les juifs qui vivaient à l'époque du Messie[*]. Ils étaient connus comme les *Ahl-é-Ḥadīth* (les gens des Traditions).

---

[40] N. d. l'Éd. : '…chaque groupe se réjouissant de ce qu'ils ont' – Al-Mu'minūn, 23:54

[*] Remarque : Les Évangiles contredisent farouchement certaines idées exprimées dans les dires (Hadiths) et narrations du Talmud. Ces Hadiths remontent une chaîne de narrateurs jusqu'à Moïse. Finalement, cela a abouti à accorder

Au bout d'un certain temps, ils abandonnèrent la Torah; et jusqu'aujourd'hui, de manière dogmatique, ils persistent à croire que les enseignements du Talmud gouvernent la Torah. L'on rencontre dans ces narrations des traditions qui prônent que tant qu'Élie ne redescende corporellement du ciel, le Messie n'apparaîtra pas. De telles traditions furent pour eux une véritable pierre d'achoppement, d'autant qu'ils s'y fiaient exagérément. Étant donné que leurs traditions les poussaient à croire qu'Élie descendrait du ciel en chair et en os, très probablement à cause des interpolations qui s'y étaient glissées, ils refusèrent d'agréer l'interprétation que Jésus donna à la Parole de Dieu, à savoir, que la venue d'Élie signifiait l'avènement d'un autre personnage, à savoir Jean, en l'esprit et la puissance d'Élie ; en d'autres termes qu'il s'agissait d'un reflet d'Élie. Ainsi, les traditions furent la pierre qui fit trébucher les juifs, celle qui les poussa à la fin à l'incroyance. Il se peut qu'ils aient mal interprété ces traditions, ou encore que celles-ci aient comporté des interpolations humaines.

Il est fort probable que les musulmans ne savent pas que les négateurs de Jésus étaient des *Ahl-é-Ḥadīth* (Gens des Traditions). Ceux-ci soulevèrent de vives protestations contre Jésus, le taxèrent de *kāfir* en arguant : "Cette personne ne croit pas dans les Livres de Dieu. Dieu a dit qu'Élie reviendra. Mais lui, en dépouillant la prophétie de son contexte, a concocté une interprétation qui lui sied.* " Ainsi, ils proclamèrent son

prééminence à la lecture du Talmud sur celle de la Torah. Le Talmud contredit la Torah sur certaines questions, mais les juifs persistent néanmoins à adopter le premier. (Talmud par Joseph Barclay, publié à Londres en 1878)

* Remarque : A l'époque, lorsque l'on condamna le Prophète Jésus de *kāfir*, Paul faisait partie d'un groupe qui soutenait un tel verdict. Mais plus tard, utilisant les paroles du Messie, il se fit un renom. Paul a été durant la vie du Messie son ennemi

infidélité et hérésie en avançant : "*Si cet homme est véridique, la religion de Moïse est fausse !*". A cette époque, le *désordre* régnait, et des Hadiths faux les firent trébucher.

Par conséquent, en étudiant les Hadiths, l'on doit méditer sur ce que fit ce peuple du passé: ils donnèrent tant de primauté à leurs traditions sur la Torah qu'ils finirent par rejeter un vrai prophète, et de surcroît, le déclarer *kāfir* (infidèle) et *dajjāl* (le Grand Mystificateur).

Les musulmans ont toutefois l'avantage d'avoir parmi les recueils de Hadiths un livre très béni et fort utile, notamment le Ṣaḥīḥ Bukhārī, qui mentionne très clairement la mort de Jésus. De plus, l'œuvre de Muslim ainsi que d'autres recueils sont une mine de profondes vérités religieuses et d'éléments jurisprudentiels. Les Hadiths qui y sont consignés doivent être acceptés s'ils ne contredisent pas le Saint Coran, la Sunnah et les Hadiths conformes au Saint Coran.

La CERTITUDE dans la FOI

Ô chercheurs de vérité ! Prêtez l'oreille et écoutez ces paroles. Il n'y a aucun trésor sur la terre qui soit égal à

---

acharné, et de tous les Évangiles attribués à Jésus, nul ne contient une prophétie de ce genre : "Après mon départ, Paul se repentira et il sera envoyé comme Apôtre." Il n'y a pas lieu pour moi d'élargir sur son caractère antérieur; les chrétiens en savent suffisamment. Il est malheureux que cet homme, qui avait tant persécuté le Messie, tant que celui-ci demeura dans ce pays, ait pu, après la délivrance de ce dernier de la croix et son voyage vers le Cachemire, s'introduire parmi les disciples en s'appuyant sur un faux rêve, fabriquer le dogme de la Trinité, rendre licite le porc dont l'interdiction était prônée dès le début par la Torah, encourager la consommation de boissons alcoolisées, et introduire dans la croyance évangélique le dogme de la Trinité, toutes ces innovations afin de plaire aux idolâtres qu'étaient les Grecs.

la certitude dans la foi. C'est la certitude dans la foi qui brise les chaînes du péché. C'est elle qui vous donne la forte volonté d'accomplir des actes pieux. C'est elle, et elle seule, qui est capable de vous faire aimer Dieu avec un cœur sincère. Pouvez-vous vous préserver du péché sans elle ? Êtes-vous en mesure de maîtriser la concupiscence de la chair sans avoir eu la preuve d'une manifestation de la certitude ? Vous est-il possible d'atteindre à la satisfaction sans la certitude ? Croyez-vous pouvoir purifier vos vies de la vilenie sans la lumière de la certitude ? Vous est-il possible d'acquérir le vrai bonheur sans la certitude ? Y a-t-il sous le ciel de rédemption ou d'expiation qui puisse effacer vos péchés ? Le prétendu sacrifice du fils de Marie est-il apte à vous libérer du joug du péché ?

Ô vous les chrétiens ! Ne proférez pas un mensonge susceptible de réduire en morceaux la terre, d'autant que Jésus avait lui-même besoin de recourir à la certitude pour assurer son salut. C'est parce qu'il l'obtint qu'il fut sauvé.

Malheur aux chrétiens qui prétendent que le sang de Jésus les a sauvés de leurs péchés, alors que, de la tête aux pieds, ils y sont plongés. Ils ne savent pas Qui est leur Dieu. Et ils passent leur vie dans l'insouciance totale. Ivres de vin sont-ils, mais ils ne connaissent pas l'enivrement béatifiant qui descend du ciel. Ils ne sont pas au service du Maître, et par conséquent, ils se privent des faveurs spirituelles qui sont l'apanage des gens dont la vie est pure.

Sachez que sans la lumière de la certitude, il vous est impossible de vous éloigner des ténèbres, et le Saint Esprit ne descendra pas sur vous. Bénis sont ceux qui ont la certitude, car ils verront Dieu. Bénis sont ceux qui

ont fait dissiper le doute car ils s'affranchiront du péché. Quand le trésor de la certitude vous est octroyé, vous êtes bénis, et alors vous cesserez de commettre des péchés. Le péché et la certitude ne peuvent coexister.

Auriez-vous le courage de fourrer votre main dans un trou où vous savez avez certitude qu'il y a un serpent venimeux ? Ou de vous tenir là où un volcan est en pleine éruption ? Ou à l'endroit où la foudre tombera ? Ou dans un lieu où rôde un lion affamé ? Ou encore, dans un lieu où sévit une peste dévastatrice ?

Ainsi, si vous avez au sujet de Dieu la même certitude que celle que vous avez au sujet du serpent, de la foudre, du lion ou de la peste, il vous sera impossible de Lui désobéir, d'encourir Son châtiment et de rompre le lien de dévotion sincère et d'amour qui vous lie à Lui.

Ô vous qui avez été invités à pratiquer la vertu et la droiture ! Sachez de science certaine que le désir ardent de Dieu ne naîtra pas en vous tant que vous ne vous purifiez pas des effets détestables de vos péchés, et tant que vos cœurs ne débordent pas de certitude dans la foi. Ne vivez pas dans l'illusion que vous avez acquis la certitude; vous n'avez rien acquis, car l'essentiel vous fait toujours défaut. En effet, vous ne fuyez pas le mal; vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour avancer. Vous ne craignez pas Dieu comme il convient de le faire.

Croiriez-vous que quelqu'un mettra sa main dans un trou où il est sûr qu'il y a un serpent ? Consommeriez-vous de la nourriture qui, à votre parfaite connaissance, est empoisonnée ? Vous hasarderiez-vous à aller rôder seul dans une forêt où vous êtes sûrs qu'il y a des bêtes féroces par milliers ? Mais alors comment se fait-il que

vos mains, vos pieds, vos oreilles et vos yeux soient si prompts et audacieux à commettre des péchés ? A vrai dire, votre soi-disant certitude en Dieu, en Sa récompense du bien et en Son châtiment du mal n'est que prétention.

Il est impossible que le péché l'emporte sur la certitude. Pourquoi voudriez-vous vous jeter dans un feu qui dévore tout sur son passage ? Les citadelles de la certitude se dressent jusqu'au ciel, et Satan ne peut pas atteindre leurs sommets.

Si quelqu'un a été purifié, c'est qu'il a acquis cette bénédiction grâce à la certitude qui donne le pouvoir d'affronter toutes difficultés, celle qui fait que le monarque peut aisément déposer son sceptre royal pour endosser les vêtements du derviche. La certitude aplanit les difficultés et rend les hommes à même de voir Dieu. Toute expiation est fausse; toute rédemption est vaine. La pureté n'est obtenue que par la certitude.

La certitude libère l'homme de la servitude du péché, le transporte vers Dieu et l'aide à surpasser même les anges en sincérité et en endurance. Toute religion qui ne propose pas la certitude est fausse. Toute religion qui ne peut montrer Dieu par le moyen de la certitude est fausse. Toute religion qui n'a rien a offrir que d'anciennes fables est fausse.

Passé ou présent, Dieu est Le Même; Ses pouvoirs extraordinaires les mêmes; et Son pouvoir de manifester des Signes prodigieux le même. Pourquoi donc, vous contentez-vous de légendes ? Condamnée est cette religion dont les miracles et prophéties ne sont que balivernes. Ceux à qui Dieu ne S'est pas révélé et qui

n'ont pas été purifiés par la Main de Dieu grâce à la certitude courent à leur ruine.

Tout comme l'homme est enclin à se livrer à ses passions charnelles à cause du plaisir lascif qu'il en éprouve, de même il est fortement attiré à Dieu après qu'il a goûté aux délices divines que lui procure la certitude. Il est tellement envoûté par la Beauté de Dieu que toute autre chose est sans valeur à ses yeux. Nul ne peut se libérer du joug du péché à moins d'avoir acquis une connaissance sûre de Dieu, de Sa puissance, de Son action récompensant le bien et de Son action châtiant le mal. La racine de toute insolence est le manque de certitude. Et l'homme qui a acquis dans une certaine mesure une connaissance certaine et profonde de l'Être Divin ne peut être insolent.

Si le propriétaire d'une maison voit que celle-ci risque d'être engloutie par les eaux d'une inondation ou d'être consumée par les flammes d'un feu qui a déjà brûlé les alentours, assurément il n'y restera pas. Comment pouvez-vous donc, nonobstant votre prétendue certitude quant à la récompense du bien et au châtiment du mal, demeurer dans l'état périlleux où vous êtes ? Ouvrez les yeux et voyez les lois divines qui régissent le monde.

Ne soyez pas des rats qui s'engouffrent dans les profondeurs des égouts, mais soyez plutôt des colombes qui aiment s'élever dans les hauteurs du ciel. Ne péchez pas après avoir juré de vous repentir. Ne soyez pas comme le serpent qui reste le même après sa mue. Ayez la mort à l'esprit car elle vous effleure sans que vous le sachiez. Efforcez-vous de vous purifier, car celui qui ne l'est pas ne peut voir l'Être Sacré. Faites des efforts de devenir purs, et souvenez-vous que nul ne peut

atteindre la pureté sans d'abord faire des efforts de se purifier.

Mais que faire pour acquérir cette faveur ? Dieu le Tout-Puissant a Lui-Même indiqué la voie en conseillant :

وَٱسۡتَعِينُواْ بِٱلصَّبۡرِ وَٱلصَّلَوٰةِ [41]

C'est-à-dire : '*Et cherchez l'aide (de Dieu) avec patience et prière…*'

Qu'est-ce la Ṣalāt ? C'est une supplication qu'on adresse à Dieu avec humilité, tout en proclamant Sa gloire, en chantant Ses louanges, en exaltant Sa sainteté, en implorant Son pardon et en Lui demandant d'envoyer Ses bénédictions et Sa grâce sur le Saint Prophète Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !). Au cours de la Ṣalāt, ne vous limitez pas aux prières prescrites en arabe seulement, comme le font les gens non avisés. Leurs Ṣalāts et leurs demandes de pardon ne sont que routinières, loin de la réalité qui y est inhérente. Mis à part la récitation des versets coraniques qui sont les Paroles de Dieu, et les prières transmises par la Tradition qui sont les paroles du Messager de Dieu (sur lui bénédictions et paix !), il y a aussi dans la Ṣalāt vos propres supplications; adressez celles-ci à Dieu dans votre propre langue vernaculaire avec humilité et soumission, afin que cette impuissance et ces requêtes puissent attendrir et y faire participer vos cœurs.

[41] N. d. l'Ed. : Al-Baqarah, 2:46

LES CINQ ṢALĀT (PRIÈRES) SE RAPPORTENT À CINQ ÉTATS RENCONTRÉS CHEZ L'HOMME

Que représentent les cinq offices quotidiens de la Ṣalāt ? Ils sont les reflets des conditions changeantes qui vous affectent. Au moment de l'adversité, l'homme passe forcément par cinq états, comme l'exige sa nature.

Il fait l'expérience du premier état lorsqu'il apprend qu'une calamité va bientôt s'abattre sur lui. Imaginez, par exemple, qu'il apprend qu'un mandat de comparution devant une instance judiciaire a été émis à son intention. C'est la première chose qui trouble sa sérénité et sa tranquillité. Un parallèle peut être tiré entre son état actuel et l'heure du jour où le soleil commence à décliner dans le firmament. Ainsi, cet homme qui jouit de la prospérité constate le début de sa déchéance sous la menace du danger. Allant de pair avec cette situation, la Ṣalāt de *Dhuhr* a été prescrite, c'est-à-dire, cette Prière qu'on observe peu de temps après que le soleil ait commencé à décliner du zénith.

Il vit le deuxième état lorsque la calamité se rapproche de lui. Par exemple, après son arrestation, on lui fait comparaître devant le juge. A cet instant une frayeur bleue l'envahit, et la lumière de son bien-être est sur le point de s'éteindre. Un parallèle peut maintenant être tiré entre son nouvel état et l'heure du jour où le soleil a décliné au loin vers l'ouest, et où sa lumière est si faible qu'on peut la fixer à l'œil nu, et qu'il est évident que le soleil va bientôt se coucher. Pour répondre à cette condition spirituelle, la Ṣalāt de *'Aṣr* a été prescrite, c'est-à-dire, celle que l'on observe tard dans l'après-midi.

Le troisième état se manifeste lorsqu'il perd tout espoir d'échapper à la calamité. Imaginez maintenant, par

exemple, qu'après l'étude des chefs d'accusation portés contre lui par les plaignants qui veulent sa perte, il est formellement inculpé, et des poursuites sont engagées contre lui. L'étau se resserre contre lui. Il est maintenant complètement désemparé, épouvanté, frisant la démence, et il se voit déjà incarcéré. Son état peut désormais être opposé à l'heure où le soleil se couche, et où tout espoir de voir le jour disparaît. Correspondant à cette situation, la Ṣalāt de *Maghrib* a été prescrite, c'est-à-dire, celle qu'on observe juste après le coucher du soleil.

Il fait l'expérience du quatrième état lorsqu'il se trouve au cœur de la calamité, et que l'obscurité totale et profonde l'enveloppe de toute part. Par exemple, à l'annonce du verdict, il est trouvé coupable et jeté en prison. Dans ce cas-ci, le parallèle peut être tiré entre sa condition et la nuit qui s'étend pour tout faire sombrer dans l'obscurité. En rapport avec cet état, la Ṣalāt de *'Ichā* a été prescrite.

Ensuite, lorsque écrasé par le malheur, il demeure de longues heures dans l'obscurité, la miséricorde de Dieu est enfin excitée en sa faveur, et le délivre de ces ténèbres. Enfin, le matin succède à ces longues heures de la nuit, et la lumière du jour apparaît dans tout son éclat. Pour répondre à cet état, la Ṣalāt de *Fajr* observée à l'aube a été prescrite.

Il est évident que c'est en considérant ces cinq changements qui s'opèrent dans les états naturels de l'homme, que Dieu a prescrit les cinq prières canoniques. Elles sont donc à votre avantage. Si vous voulez que les malheurs qui vous guettent soient éloignés, n'abandonnez pas ces cinq prières, car elles sont les reflets de vos diverses conditions tant externes

qu'internes. La Ṣalāt est un remède contre les malheurs auxquels vous aurez à faire face. Vous ne savez pas ce qui vous attend demain. Suppliez donc Dieu avant que le nouveau jour se lève pour qu'Il vous apporte la munificence et les bénédictions divines.

O Émirs ! O Rois ! O vous, les nantis ! Vous êtes peu nombreux à craindre Dieu et à suivre avec droiture Ses enseignements. La majorité d'entre vous demeurent séduits par ce monde et ses richesses. Vous passez toute votre vie à poursuivre des objectifs temporels; aussi, ne songez-vous pas à la mort. Tout homme riche qui n'observe pas ses Prières et ne fait aucun cas de Dieu sera tenu responsable des péchés de ses serviteurs. Tout homme riche qui s'adonne à la boisson assumera la responsabilité des péchés de tous ses subordonnés qu'il convie à ses libations.

O vous les gens sensés ! Ce monde n'est pas la demeure éternelle. Ressaisissez-vous donc. Abandonnez toutes les extravagances. Refusez tout ce qui fera de vous des intoxiqués. Il n'y a pas que le vin qui soit délétère; le sont aussi l'opium, la marijuana, le haschisch, le *'bhang'* (chanvre indien), le *'toddy'* (grog) de palme ou toute chose enivrante qui crée l'accoutumance et la dépendance et qui pollue l'esprit pour l'entraîner à sa perte. Évitez donc toutes ces choses nocives qui font des milliers de victimes annuellement*, et n'oubliez pas le

---

* Remarque : Les ravages provoqués par l'alcool en Europe sont terribles. Ceci a peut-être un rapport avec le fait que Jésus buvait du vin; et s'il le faisait, c'était soit à cause d'une maladie quelconque ou à cause d'une vieille habitude. Mais ô vous les musulmans ! Votre Prophète (sur lui bénédictions et paix !) était pur, étranger à toute chose intoxicante, l'innocence même à vrai dire. Vous qui prétendez être musulmans, qui suivez-vous ? A l'inverse des Évangiles, le Coran vous interdit l'alcool. Sur quelle autorité vous appuyez-vous pour déclarer licite l'alcool ? N'êtes-vous pas destinés à mourir un jour ?

châtiment du Dernier Jour. En sus de cela (la punition de ce monde), il y a la punition de l'Au-delà. Parez-vous du vêtement de la piété afin que le nombre de vos jours soit augmenté, et que vous soyez l'objet de bénédictions divines. Maudite est cette vie qui n'est faite que de débauche à l'excès. Maudite est cette vie où les bornes du vice et de la méchanceté sont dépassées. Maudite est cette vie vécue dans l'insouciance à l'égard de Dieu et dépourvue de sympathie pour Ses créatures. Tout homme riche sera interrogé à propos des droits de Dieu et des droits de l'homme, de la même façon, voire même plus, que tout homme pauvre.

Qu'il est infortuné celui qui se détourne complètement de Dieu pour se consacrer corps et âme à la poursuite de ce monde éphémère ! Il viole les interdits de Dieu avec une telle effronterie comme s'ils étaient licites. Lorsqu'il est pris d'un accès de colère, il la passe sur celui-ci en l'insultant, sur celui-là en le blessant, et il est même prêt à tuer. Poussé par ses bas instincts, il devient foncièrement impudique. Jamais cet homme ne connaîtra le vrai bonheur durant sa vie.

Ô mes chers amis ! Votre vie sur terre ne dure que quelques jours, dont un grand nombre s'est déjà écoulé; n'irritez donc pas la colère de votre Seigneur. Un régime dirigé par des mortels peut vous réduire à néant s'il est fâché contre vous. Réfléchissez donc comment vous pouvez échapper à la colère de Dieu ?

Si aux yeux de Dieu vous êtes pieux, personne ne pourra vous détruire; Lui-Même assurera votre protection, et celui qui veut vous tuer sera rendu impuissant. Si vous ne l'êtes pas, il n'y aura personne pour vous protéger; soit la crainte que vous éprouvez pour vos ennemis, soit les malheurs, vous plongeront

dans le tourment. Vous vivrez les derniers jours de votre vie, amers de colère, envahis par une grande tristesse. Dieu accorde Sa protection à ceux qui se rapprochent de Lui. Allez donc vers Lui. Cessez de vous opposer à Lui. Ne manquez pas à vos obligations envers Lui. Que ce soit avec votre langue ou vos mains, ne faites pas du mal à Ses créatures.* Craignez toujours la colère et la malédiction du ciel, car dans cette crainte réside le salut.

Ô vous les oulémas de l'Islam ! Ne vous hâtez pas de me démentir. De nombreux secrets ne se laissent pas dévoiler facilement. Ne soyez pas enclins et prompts à réfuter toute parole que vous entendez. Ceci n'est pas de la piété. Si vous n'aviez commis aucune erreur et si vous n'aviez pas mal interprété certaines traditions, la venue même du Messie Promis, qui est le *Ḥakam* (l'Arbitre), aurait été vaine.

Vous avez pourtant sous vos yeux un exemple frappant. Cette chose sur laquelle vous insistez tant, cette voie

---

* Remarque : Celui qui laisse exploser sa colère sur autrui périra par la colère. Voilà pourquoi Dieu a appelé les juifs: les *maghḍūbi 'aleïhim*, 'ceux qui ont attiré sur eux la colère (de Dieu, de Ses anges, et des hommes)'. Cela sous-entend que tout coupable goûtera la colère de Dieu le Jour du Jugement. Mais ceux qui manifestent injustement leur colère contre autrui en ce monde, goûteront ici-même la colère de Dieu. Les chrétiens ont été moins la proie de colère en ce monde que les juifs. Voilà pourquoi dans la Sourate Al-Fātiḥah, les premiers ont été décrits comme les *Aḍ-ḍāl-līn* terme qui peut avoir deux significations: (i) ceux qui sont des égarés et (ii) ceux qui se perdent, qui s'absorbent en quelque chose. A mon avis, il y a ici la bonne nouvelle qu'un jour ils abandonneront la fausse religion pour s'absorber en Islam. Petit à petit, ils rejetteront leurs croyances idolâtres, leurs coutumes vulgaires sans valeurs, pour devenir des monothéistes, des musulmans. En bref, le terme *Aḍ-ḍāl-līn* mentionné à la fin de la sourate Al-Fātiḥah comporte ces deux sens: (i) ceux qui sont des égarés, et, (ii) ceux qui se perdent ou qui s'absorbent en quelque chose. Cette prophétie concerne l'avenir de la foi chrétienne.

que vous suivez, c'est celle que les juifs ont connue jadis. Vous attendez la seconde venue de Jésus; eux attendaient celle du Prophète Élie. Ils affirmaient qu'Élie fut élevé (corporellement) au ciel, et que le Messie ne viendrait qu'après la seconde venue de ce Prophète-là. Celui qui revendiquerait être le Messie avant le retour d'Élie serait un imposteur. Ils soutenaient leur croyance en s'appuyant non seulement sur les traditions mais aussi sur le livre divin du Prophète Malachie. Mais lorsque Jésus revendiqua être le Messie envoyé aux juifs sans qu'Élie ne fît son apparition en descendant du ciel (comme le comprenaient les juifs pour satisfaire la condition requise), toutes les croyances juives s'avérèrent fausses. Les juifs croyaient que le Prophète Élie descendrait en chair et en os du ciel. Et finalement, l'interprétation qui leur fut donnée est celle-ci: une autre personne sera suscitée, mais en l'esprit et la puissance d'Élie. De surcroît, la personne qui leur donna cette interprétation est Jésus lui-même, ce même Jésus dont vous attendez la descente du ciel. Pourquoi échouer sur un écueil similaire à celui des juifs ?

Il y a des milliers de juifs dans votre pays. Demandez-leur s'ils n'ont pas une opinion similaire à la vôtre. Donc ce Dieu Qui n'a pas fait descendre Élie du ciel pour satisfaire les juifs et attester la véracité de Jésus, et Qui dut expliquer le sens de la descente d'Élie du ciel aux juifs par la bouche de Jésus, pourquoi voulez-vous maintenant qu'Il fasse descendre Jésus du ciel à cause de vous ? Eh bien, si vous doutez encore, vous refusez Son verdict.

Il y a des centaines de milliers de chrétiens dans ce pays et leurs Évangiles sont là. Allez vous enquérir auprès d'eux si ce n'est pas vrai que Jésus avait dit que cet Élie qui devait venir n'était autre que Jean-Baptiste. En

affirmant cela, Jésus fit voler en éclats les vieilles croyances juives. S'il est nécessaire qu'aujourd'hui Jésus revienne du ciel en personne, alors il ne peut être un vrai Prophète, car si c'est la coutume de Dieu de faire revenir quelqu'un du ciel, pourquoi n'a-t-Il pas fait revenir Élie ? Et pourquoi a-t-il fallu recourir à l'instrument de l'interprétation pour établir et confirmer que Jean-Baptiste était Élie ? Les gens sensés devraient méditer là-dessus.

Vos croyances que le Messie, fils de Marie, doit descendre du ciel et s'allier avec le *Mahdi* pour convertir à la pointe de l'épée les gens à l'Islam font grand tort à l'Islam. Où est-il écrit dans le Saint Coran que la conversion par la force est permise ? Au contraire, Dieu le Très-Haut dit ceci dans le Saint Coran:

لَآ إِكۡرَاهَ فِي ٱلدِّينِ [42]

C'est-à-dire : *'Il ne doit y avoir aucune contrainte en religion…'*

S'il en est ainsi, comment Jésus peut-il user de la contrainte pour convertir les gens à l'Islam ? De quelle autorité obtiendra-t-il le droit de convertir par la force ou de tuer mais de ne pas accepter la *Jizyah* (la taxe) ?

Où dans le Saint Coran, dans quelle partie, dans quelle sourate avez-vous lu cela ?[*]

---

[42] N. d. l'Éd. : Al-Baqarah, 2:257

[*] Si vous avancez qu'il fut donné aux Arabes de convertir par la force les gens à l'Islam, eh bien ! cela n'est pas établi par le Saint Coran. En revanche, l'on constate qu'à cause de la grande souffrance que les Arabes ont fait subir au Prophète (sur lui bénédictions et paix !), qu'à cause des compagnons de celui-ci, hommes et femmes, qu'ils ont tués, et du fait qu'ils avaient chassé du pays ceux qui avaient échappé à l'épée, alors ces criminels et leurs complices étaient devenus

A maintes reprises, le Saint Coran déclare qu'il n'y a point de coercition en religion, que les guerres livrées au temps du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) avaient pour dessein de punir ceux qui avaient massacré un grand nombre de musulmans, ou les avaient opprimés, ou les avaient chassés hors du pays, et non pas de propager l'Islam. C'est en parfait accord avec cela que Dieu nous dit:

أُذِنَ لِلَّذِينَ يُقَٰتَلُونَ بِأَنَّهُمۡ ظُلِمُواْۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ نَصۡرِهِمۡ لَقَدِيرٌ [43]

Cela signifie qu'aux musulmans qui sont persécutés par les incroyants Dieu donne la permission de riposter, et Dieu a le pouvoir de les aider. Sont aussi permises les batailles défensives contre ceux qui veulent annihiler l'Islam, et contre ceux qui obstruent par la force la dissémination de l'Islam dans leur pays. Si l'on doit se battre, c'est pour se protéger ou pour rétablir la liberté (*religieuse*). Ni le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !), ni ses Califes pieux n'ont livré de batailles pour une raison autre que ces trois susmentionnées. Au contraire, l'Islam a fait preuve de tant d'endurance face à la tyrannie des peuples non-musulmans que trouver le pareil est impossible dans l'histoire d'autres peuples. Comment peut-on donc concevoir qu'à leur avènement, le Messie Jésus et le *Mahdi* massacreront les gens et

---

devant Dieu passibles de la peine de mort. Précisons que ce fut en guise de riposte que l'ordre de les tuer fut donné. De plus, Dieu le plus Miséricordieux des miséricordieux leur fit la concession de les amnistier s'ils se convertissaient à l'Islam, bien que leurs forfaits antérieurs les condamnassent à la mort. Ceci s'appelle la clémence, et non pas la contrainte.

[43] N. d. l'Éd. : 'La permission **de se battre** est accordée à ceux contre qui la guerre est faite, parce qu'ils ont été injustement traités. Et Dieu a assurément le pouvoir de les aider.' – Al-Ḥajj, 22:40

refuseront la *jizyah* (la taxe) de ceux qui suivent les Ecritures ? Abrogeront-ils le verset suivant ?

حَتَّىٰ يُعۡطُواْ ٱلۡجِزۡيَةَ عَن يَدٖ وَهُمۡ صَٰغِرُونَ [44]

Seraient-ils des aides à l'Islam s'ils devaient abroger des versets du Coran qui ne le furent pas au temps du Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) ? Et en dépit de ceci, le Sceau du Prophétat de Muḥammad (sur lui bénédictions et paix !) ne serait pas brisé !

A notre époque, [treize siècles se sont écoulés depuis l'avènement du Prophète (sur lui bénédictions et paix !)], où l'Islam est divisé en 72 sectes, la mission du Messie ne devrait-elle pas être celle de conquérir les cœurs avec des arguments raisonnés, et non à la pointe de l'épée; de démolir la croyance en la croix par des preuves irrécusables et non de briser les croix fabriquées en argent, or, cuivre ou bois ? Votre recours à la force atteste lui-même de manière concluante que vous n'avez aucune preuve pour soutenir ce que vous avancez.[*]

---

[44] N. d. l'Éd. : '…jusqu'à ce qu'ils paient **docilement** de leurs propres mains la taxe (la jizyah), et qu'ils reconnaissent leur assujettissement' – Al-Taubah, 9:29

[*] Certains ignorants, tel le Rédacteur de *Al-Minār*, me critiquent et allèguent que j'ai interdit le *jihad* parce que je vis dans une colonie anglaise. Ne réalisent-ils pas que si j'avais expressément recouru au mensonge pour faire plaisir aux Anglais, jamais je n'aurais cessé de déclarer que Jésus fut sauvé de la mort sur la croix, qu'il mourut d'une mort naturelle à Srinagar au Cachemire, et qu'il n'était ni Dieu, ni le fils de Dieu. A contrario, en proclamant la vérité je courais le risque de m'attirer les foudres religieuses des Anglais. Écoutez donc, ô vous les gens qui font preuve de peu de sagesse ! Je ne fais pas montre de complaisance envers ce gouvernement. En vérité, le Saint Coran interdit la guerre contre tout gouvernement qui ne s'ingère pas dans les affaires religieuses islamiques, dans la pratique de ses rites, et qui n'use pas contre nous la coercition pour nous entraver la pratique de notre religion. Selon le Saint Coran, il nous est interdit de mener une guerre religieuse contre ce gouvernement car celui-ci ne mène pas contre nous de *jihad* religieux. Il m'incombe de lui être reconnaissant parce que je n'aurais pas pu

A bout d’arguments, le sot ou l’impulsif recourt normalement à l’épée ou au fusil. Une religion qui se répand à la pointe de l’épée ne peut être de source divine.

Si au demeurant vous ne pouvez abandonner cette sorte de *jihad*, et cesser de traiter les justes de *Dajjāl* (grand trompeur) et de *Mulḥid* (hérétique), je me vois contraint de terminer en citant ces deux versets :

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْكَٰفِرُونَ لَآ أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ [45]

A notre époque, scissions et dissensions internes fragmentent l’Islam; contre qui alors votre prétendu Messie et votre prétendu Mahdi tireront-ils l’épée ? Selon les sunnites, les chiites méritent d’être tués. Selon les chiites, les sunnites méritent d’être exterminés. Puisque selon vos croyances, vos propres sectes méritent le châtiment, contre qui allez-vous faire le *jihad* ?

---

accomplir à Médine ou à la Mecque le travail que je fais ici dans ce pays. C’est la sagesse divine qui a voulu que je naisse dans ce pays. Qu’espériez-vous ? Que je jette un regard de dédain sur la sagesse de Dieu ?
Le Saint Coran nous dit :

وَءَاوَيْنَٰهُمَآ إِلَىٰ رَبْوَةٍ ذَاتِ قَرَارٍ وَمَعِينٍ

[N. d. l’Éd. : ‘*...Et nous avons donné asile à eux deux dans un pays élevé, un endroit reposant (abondant) en sources d’eau’* – Al-Mo’minūn, 23:51]
En d’autres termes, Dieu nous explique qu’après l’événement de la croix, Il donna à Jésus et à sa mère refuge dans un endroit élevé et reposant, abondant en sources d’eau; c’est-à-dire Srinagar, au Cachemire. Analogiquement, Dieu me donna refuge et me mit hors d’atteinte de la main des fauteurs de troubles. C’est un lieu de repos et de sécurité à l’abri des attaques des semeurs de désordres, et aussi un pays riche en puits de science. Ne m’incombe-t-il pas de remercier ce gouvernement pour ces bienfaits ?

[45] N. d. l’Éd. : ‘Dis: ô vous les mécréants ! Je n’adore pas ce que vous adorez’ – Al-Kāfirūn, 109:2,3

Rapellez-vous que Dieu n'a nul besoin d'épée. Il répandra Sa religion en manifestant des Signes, et personne ne pourra se mettre au travers de Sa route. Rappelez-vous aussi que Jésus ne reviendra jamais, parce que la déclaration qu'il fera le Jour du Jugement Dernier :

فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِى [46]

le prouve clairement. Le Jour du Jugement, il présentera l'excuse de n'avoir jamais été au courant de l'égarement des chrétiens. S'il était revenu sur la terre et y était demeuré quarante ans, il aurait donc proféré un mensonge devant Dieu en prétendant n'être nullement au courant de ce que firent les chrétiens. S'il y était revenu, il aurait dû dire: *'A ma seconde venue sur terre, j'y vis quatre cents millions de chrétiens; je sais très bien qu'ils s'étaient corrompus. Je mérite d'être récompensé, car je les ai tous convertis et j'ai brisé toutes les croix.'* Ce serait assurément un gros mensonge si Jésus affirmait qu'il n'en savait rien. En bref, dans ce verset, il est très clair, selon la déclaration même de Jésus, qu'il ne viendra pas une seconde fois sur la terre. La vérité toute nue est que Jésus est mort, et sa tombe se trouve dans le quartier de Khanyar, à Srinagar (au Cachemire).* A présent, Dieu descendra en Personne pour combattre ceux qui font la guerre à la Vérité. Le combat que mène Dieu est irréprochable puisqu'il se fait par la manifestation de Signes, tandis que la guerre que font les hommes ne l'est pas puisqu'elle a recours à la contrainte violente.

---

[46] N. d. l'Éd. : '…Lorsque Tu m'as donné la mort...' – Al-Māi'dah, 5:118

* Nous avons le témoignage d'un juif que la tombe sise à Srinagar a les mêmes caractéristiques structurales que les tombes des Prophètes juifs. Voir le supplément.

SUPPLÉMENT

Le *Corriere della Sera*, le journal le plus célèbre du sud de l'Italie a publié cette étrange nouvelle dans sa livraison du 13 juillet 1879 :

"Est décédé à Jérusalem un vieux moine du nom de Kaur, qui, pendant son vivant, était un saint renommé. Il a laissé des biens. Le gouvernement a recherché ses héritiers pour leur remettre la somme de 200 000 francs, en pièces étrangères, trouvées dans la cellule où vécut pendant longtemps le moine. Hormis cette somme, ils ont également trouvé des manuscrits en rouleaux qu'ils ne purent déchiffrer. Certains maîtres hébreux eurent l'occasion d'examiner ces manuscrits, et ils découvrirent que c'était de l'hébreu datant de l'antiquité. Voici ce qu'ils ont pu lire dans ces manuscrits :

'*Pierre le pêcheur, serviteur de Jésus, fils de Marie, s'adresse ainsi au peuple au nom de Dieu et selon Son voeu.*'

L'épître se termine en ces termes :

'*Moi, Pierre le pêcheur, j'ai décidé d'écrire tout près de la Maison Sainte de Dieu, dans le bâtiment de Bolir, au nom de Jésus et à la 90ème année de ma vie, en paroles d'amour, trois fêtes de Pâques, c'est-à-dire, trois ans après la mort de mon maître et seigneur, le Messie Jésus, fils de Marie.*'

Les maîtres hébreux sont d'avis que ces manuscrits datent de l'époque de Pierre. La *London Bible Society* partage cette opinion, et après les avoir étudiés très soigneusement, elle a décidé de les acheter pour la

somme de 400 000 lires. Voici la prière de Jésus, fils de Marie (sur eux la paix !) :

‘O mon Dieu ! Je n’ai pas la capacité de vaincre cette chose que je crois maléfique. Je n’ai pas pu non plus acquérir la vertu à laquelle j’aspirai. Je ne suis pas comme les autres qui gardent leurs récompenses entre leurs mains. Ma grandeur réside dans mon oeuvre. Personne ne se trouve dans une situation aussi pénible que la mienne. Ô Toi, Dieu, Qui es au-dessus de tout, pardonne-moi mes péchés. Ne fais pas que je sois la cause du trébuchement de mes ennemis. Ne m’avilis pas devant mes amis. Ne permets pas que ma piété me jette dans des calamités. Ne fais pas que ce monde soit pour moi mon grand plaisir, mon objectif principal. Ne me laisse pas sous le joug de celui qui n’éprouve aucune pitié à mon endroit. Ô Toi, Dieu, Qui es Très-Miséricordieux, à cause de Ta Miséricorde, fais que ce soit ainsi, Toi Qui es Miséricordieux envers tous ceux qui ont besoin de Ta Miséricorde.’

TÉMOIGNAGE D'UN ISRAÉLITE

Voici le témoignage d'un Israélite, qui est un savant de la Torah, au sujet de la tombe de Jésus:

Je témoigne que j'ai vu une photo chez Mirzā Ghulām Aḥmad de Qadian, et en vérité la tombe qui y figure est identique à celles des fils d'Israël. Chez les Israélites, c'est un tombeau réservé aux dignitaires. J'ai vu cette photo ce jour où j'écris ce témoignage, le 12 juin 1899 de l'ère chrétienne.

Signé: Salman Yusef Yitzhak (Salomon Joseph Isaac), commerçant.

Salman le juif a écrit ce témoignage en ma présence.

Signé: Muftī Muḥammad Ṣādiq Bhervī – Employé au Bureau du Chef Comptable – Lahore.

Je jure sur Dieu que cette lettre a été écrite par Salman, fils de Yusef , et c'est un des grands Israélites.

Signé:- Sayyid 'Abdullāh Baghdādi

Que les *Maulvis* sont à plaindre ! S'ils étaient honnêtes, à travers la piété, ils auraient connu le bonheur sous tous ses aspects. Aux âmes pures, Dieu a donné la satisfaction, mais ces gens-là ont été créés, pour ainsi dire, de la poussière d'Abū Jahal; ils emboîtent le pas à Abū Jahal.

Un *Maulvi Saheb* m'a envoyé sous pli recommandé une lettre de Meeruth m'informant qu'une réunion de la *Nadwat-ul-'Ulamā'* (Association des oulémas) se tiendra à Amritsar et il m'a invité à y débattre mes arguments. Si mes adversaires étaient bien intentionnés, et faisaient peu de cas de leur propre victoire ou défaite, pourquoi alors devraient-ils avoir recours à la *Nadwah* ou autres pour atteindre leur but ? Nous ne faisons aucune différence entre les oulémas de la *Nadwah* et ceux d'Amritsar; ils ont la même croyance, ils sont du même acabit, de la même espèce.

Ils sont tous libres de venir à Qadian, animés non par un esprit de controverse, mais par celui de quête de la vérité. Ils doivent écouter mes discours, et s'ils ont des interrogations, leurs doutes peuvent être dissipés, dans une atmosphère de respect. Tant qu'ils seront à Qadian, ils seront considérés comme mes invités. Nous pouvons nous passer de *Nadwahs* ou autres, et eux non plus n'ont nul besoin de nous. A vrai dire, tous ces gens-là sont les ennemis de la vérité; mais la vérité se répandra à leur grand dam sur toute la terre.

Ceci, n'est-il pas un grand Signe de Dieu ? Il y a vingt ans de cela, Dieu m'avait prévenu à travers des révélations (paraissant dans le *Barāhīn-é-Aḥmadiyya*) que des gens feraient tout leur possible, qu'ils remueraient ciel et terre pour me faire échouer. Mais en fin de compte, Il me donnera une grande Jamā'at. Je

reçus cette révélation lorsque j'étais tout seul. Par la suite, à la publication de mes révélations, mes ennemis se liguèrent contre moi, mais à contre courant de leurs efforts, ce Mouvement, selon la prophétie, se répandit, et à ce jour, il compte plus de 100 000 adhérents en Inde britannique.

Si les oulémas de la *Nadwah* ont conscience qu'un jour ils vont mourir, qu'ils consultent le *Barāhīn-é-Aḥmadiyya* et les gazettes du gouvernement, et qu'ils me disent si c'est un miracle ou non. Puisque je m'appuie et sur le Coran et le miracle, à quoi bon s'engager dans une controverse maintenant ?

De même, les *Gaddi Nashīns* (les gardiens des tombes des saints) et les *Pīrzādehs* (les descendants des *Saints*) de ce pays sont si éloignés de la religion et si pris nuit et jour dans leurs innovations religieuses qu'ils ne se font aucune idée des difficultés et malheurs qui frappent l'Islam de toute part. Si vous assistez à leurs réunions, vous verrez à la place du Coran et des recueils de Hadiths, des tambourins, des tambours, des cithares, *qawwāls*, etc., et tous les moyens qui donnent lieu à des *bid'ats* (innovations). Malgré tout, ils prétendent être les dirigeants des musulmans et se flattent de suivre le Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !). Certains d'entre eux n'hésitent pas à s'habiller en femmes, à se colorer les mains de *Mehendi* (le henné), et à se parer de bracelets. Au lieu de lire le Coran, ils préfèrent déclamer des poèmes dans leurs réunions. Ces habitudes sont si ancrées dans leurs mœurs et remontent à des temps si anciens qu'il est difficile de croire qu'elles seront délaissées un jour. Cependant Dieu le Très-Haut montrera Sa puissance et aidera l'Islam.

CONSEILS AUX FEMMES

De nos jours, les femmes entretiennent certaines idées erronées concernant la religion. Elles regardent la polygamie d’un mauvais oeil, comme si c’était une chose inadmissible. Elles ne savent pas que la Sharia de Dieu pourvoit à tout mal son remède. Si la Sharia n’autorisait pas la polygamie, il n’y aurait pas eu en Islam de solutions aux problèmes que confronte l’homme contraint de prendre une seconde épouse.

Par exemple, si la femme est atteinte de démence, de paralysie, d’invalidité, ou de quelque affection débilitante, au point qu’elle ne peut plus remplir son rôle d’épouse, ce serait forcément cruel d’interdire au mari le droit de prendre une deuxième épouse, surtout s’il ne peut mener une vie d’abstinence. En vérité, c’est en considérant cela que la Sharia divine a accordé ce privilège à l’homme.

Dans le cas de la femme aussi, si le besoin se fait sentir, elle a la possibilité de se séparer de son mari. Si l’homme devient invalide, l’épouse a le droit de s’adresser à un juge pour demander la *Khul‘a* (l’annulation du mariage) qui est semblable au divorce.

La Sharia de Dieu est comparable à une pharmacie. Si celle-ci ne peut fournir toutes sortes de médicaments, elle sera bonne à fermer ses portes. Réfléchissez donc ! N’est-il pas vrai qu’en certaines circonstances l’homme se trouve contraint de prendre une deuxième femme ? A quoi bon une Sharia si elle ne propose pas de solutions à tous les problèmes ?

Pour les Évangiles, la seule raison admissible qui permet le divorce est l’adultère. Les autres raisons pour

lesquelles l’homme et la femme ne peuvent vivre conjointement sont passées sous silence. Le peuple chrétien ne peut supporter cette lacune. L’Amérique fut obligée de promulguer une loi autorisant le divorce. Où sont donc les Évangiles devant cette loi ?

Ô vous les femmes, n’ayez donc aucun souci ! Le Livre qui vous a été donné n’est pas comme les Évangiles ! Il n’a pas besoin d’être complété par des lois faites par l’homme. Dans ce Livre, aussi bien les droits des hommes que ceux des femmes ont été sauvegardés. Si la femme ne peut supporter la polygamie, elle peut s’adresser à un juge pour demander la *Khul’a* (l’annulation du mariage).

Il revenait à Dieu d’inclure dans la Sharia les différentes solutions aux problèmes auxquels allaient faire face les musulmans ; sinon la Sharia aurait été incomplète. Donc ô vous l’épouse ! Lorsque votre époux décide de prendre une deuxième épouse, ne vous fâchez pas contre Dieu. Au contraire, priez Dieu d’éloigner de vous les malheurs et les épreuves. Assurément, l’homme qui prend deux épouses et ne les traite pas de la même façon commet un délit très grave et il mérite d’être châtié. N’attirez pas sur vous la malédiction divine en vous opposant à l’ordre de Dieu. Tout le monde aura à répondre de ses actes.

Si devant Dieu, vous vous parez de gentillesse, votre époux fera montre de gentillesse à votre égard. Bien que la Sharia ait permis la polygamie pour plusieurs raisons, vous pouvez toujours recourir à la loi de la *qaḍā* et du *qadr* (du destin). Si la loi de la Sharia vous est insupportable, profitez donc de la loi de la *qaḍā* et du *qadr*, car cette dernière est supérieure à la loi de la Sharia.

Devenez pieuse. Ne laissez pas le monde et ses agréments vous séduire. Bannissez tout air de supériorité raciale. Ne vous moquez pas d'une autre femme. Ne demandez pas à votre mari des choses qui dépassent ses capacités. Essayez d'atteindre votre tombe innocente et chaste. Ne négligez pas vos devoirs envers Dieu, telles la *Ṣalāt*, la *Zakāt*, etc. Soyez entièrement soumise à votre mari. Une grande partie de son honneur se trouve entre vos mains. Remplissez ces obligations d'une façon si exemplaire que Dieu vous comptera parmi les *Ṣāliḥāt* et les *Qānitāt* (les femmes justes et obéissantes). Ne soyez pas extravagante et ne gaspillez pas l'argent de votre mari. Éloignez-vous de la perfidie, du vol et ne faites pas des récriminations. Une femme ne doit pas calomnier les autres hommes ou femmes.

ÉPILOGUE

Mon voeu en écrivant ces conseils à l'intention des membres de la Jamā'at (communauté) est de les faire gagner en crainte du Seigneur, de les rendre à même d'être à l'abri de la colère divine qui se manifeste ici-bas, et aussi à l'abri de la peste qui sévit ces jours-ci.

Seule la piété authentique trouve reconnaissance auprès de Dieu. Hélas ! Qu'ils sont peu nombreux ceux qui font preuve de piété sincère ! C'est d'une façon miraculeuse, et non ordinaire, que Dieu sauve de la calamité les personnes véritablement pieuses. Le fourbe ou l'ignorant peut prétendre à la piété, mais seul l'est celui qui est confirmé tel par le Signe de Dieu. Tout un chacun peut se flatter d'aimer Dieu, mais seul celui dont l'amour est attesté par le ciel L'aime vraiment. Qui que se soit peut avancer que sa religion est vraie, mais seul celui qui reçoit la lumière en ce monde-ci a raison. Tout un chacun peut revendiquer que le salut lui est réservé, mais seul celui qui voit la lumière du salut en ce monde-ci a raison.

Efforcez-vous donc de vous faire les bien-aimés de Dieu afin que tous les malheurs vous soient épargnés. La personne qui est véritablement pieuse sera sauvée de la peste car elle tombe sous la protection de Dieu. Oeuvrez à devenir des personnes authentiquement pieuses. Vous avez été informés de tout ce que Dieu a dit à propos de la peste; elle est un feu de la colère divine; sauvez-en donc vos âmes. Toute personne qui me suit sincèrement, sans être perfide, indolente, ou insouciante, et qui ne réunit pas en elle le bien et le mal, en sera épargnée.

Mais celle qui emprunte nonchalamment cette voie, qui ne suit pas fidèlement les voies de la piété, et qui affiche

un penchant démesuré pour les agréments de ce monde s'expose à l'épreuve. Faites en sorte que votre obéissance à Dieu soit totale, recouvrant tous Ses ordres.

Il incombe à toute personne qui se considère être du nombre des initiés à ma Jamā'at (communauté) de soutenir celle-ci financièrement. Celui qui n'est capable de contribuer qu'un *païsa* (un centième d'une roupie) mensuellement doit le faire; et celui qui peut contribuer une roupie mensuellement, qu'il le fasse régulièrement. Cet argent nous permettra de couvrir les dépenses nécessaires. Hormis les dépenses qu'encourt le *Langar-Khana* (cuisine destinée à la préparation de repas gratuits pour les visiteurs), les oeuvres purement religieuses nécessitent beaucoup d'argent. Des centaines de visiteurs viennent ici, mais jusqu'a présent, il n'y a pas d'hébergement convenable pour les recevoir. Il nous manque aussi des lits. Les mosquées doivent être agrandies. Notre budget destiné à la publication de nos littératures est nettement inférieur à celui de nos adversaires. Là où les chrétiens publient 50 000 revues et pamphlets religieux, nous publions à peine 1000 régulièrement tous les mois.

C'est pour couvrir toutes ces dépenses que tout initié doit, selon ses moyens, apporter son concours financier, et ce afin que Dieu l'aide. Si nos amis nous apportent régulièrement leur aide tous les mois, ne serait-ce que par l'apport d'une petite somme d'argent, cela nous rendra bien plus service que l'aide qui nous parvient de quelqu'un au gré de ses sautes d'humeur, surtout après un long intervalle de temps. On reconnaît la sincérité d'un homme par le service qu'il rend.

Ô mes amis ! Maintenant est l'heure où il faut servir la religion et oeuvrer à la réalisation des objectifs de celle-ci. Profitez de cette aubaine qui descend du ciel, car elle ne se renouvellera pas. Celui qui paie la *zakāt* doit effectuer ici-même son paiement. Évitez les dépenses futiles, mais dépensez plutôt pour cette cause, et faites preuve de sincérité quelles que soient les circonstances afin de recevoir la récompense de la faveur divine et du Saint Esprit. Cette récompense a été promise à ceux qui se sont affiliés à ce Mouvement.

La forme sous laquelle le Saint Esprit se manifesta sur notre Saint Prophète (sur lui bénédictions et paix !) fut la plus grande d'entre toutes celles connues. Tantôt c'est sous la forme d'une colombe que le Saint Esprit descendit sur tel Prophète, tantôt sous celle d'une vache sur tel autre, et parfois sous la forme d'une tortue ou d'un poisson. Mais, lorsque le Saint Prophète fut suscité, à cause de son statut d'homme parfait, le Saint Esprit se présenta à lui sous la forme d'un être humain. Comme c'était la manifestation majestueuse du Saint Esprit qui avait rempli tout l'espace entre ciel et terre, l'enseignement coranique a été préservé du *Shirk* (l'attribution d'associés à Dieu).

C'est sous la forme fragile d'une colombe que le Saint Esprit descendit sur le chef religieux des chrétiens; ceci explique pourquoi l'esprit malsain, à savoir Satan, eut raison de cette religion. C'est sous la forme d'un gros serpent que Satan manifesta sa gloire et sa puissance. Voilà pourquoi l'égarement du christianisme est considéré par le Saint Coran comme le plus dangereux d'entre tous. Le Saint Livre déclare que peu s'en faut que le ciel et la terre se fendent et se réduisent en morceaux à cause de cet acte abominable commis sur la terre: un homme a été fait Dieu et fils de Dieu.

Au début même du Saint Coran, non seulement allusion est faite aux chrétiens, mais leur doctrine aussi y est condamnée. Ainsi, il y est dit : *Iyyāka Na'budu* - C'est Toi seul que nous adorons - et *wa laḍ-ḍāl-līn* - ni de ceux qui se sont égarés. A la fin du Saint Coran aussi, les chrétiens sont condamnés. Il y est dit :

قُلۡ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ لَمۡ يَلِدۡ وَلَمۡ يُولَدۡ [47]

Au milieu du Saint Coran, mention est faite du grand désordre de la religion chrétienne. Il est dit :

تَكَادُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ يَتَفَطَّرۡنَ مِنۡهُ [48]

Il est évident, à la lumière du Saint Coran, que depuis l'origine des temps, il n'y a jamais eu tant de volonté déployée pour adorer une créature et pour emprunter les voies tortueuses. Voilà pourquoi, seuls les chrétiens avaient été invités à un *Mubāhalah* (duel de prière) ; même les païens ne connurent pas ce traitement. Par ailleurs, l'homme sensé peut aisément comprendre pourquoi autrefois, le Saint Esprit prit la forme d'un oiseau ou d'un animal pour se manifester. Il nous suffira de dire que notre Prophète (sur lui bénédictions et paix !) avait tellement d'humanité en lui que le Saint Esprit prit la forme humaine pour descendre sur lui. Pourquoi donc, le courage vous manque-t-il pour suivre ce Prophète Élu (sur lui bénédictions et paix !) ? Soyez tels, que les anges du ciel, s'étonnant de votre sincérité et de votre pureté, invoquent des bénédictions sur vous. Choisissez de mourir une sorte de mort pour que la vie

[47] N. d. l'Éd. : 'Dis : Il est Allah, Un; Allah, l'Indépendant et Celui que tous supplient; Il n'engendre pas, ni n'est-Il engendré…' – Al-Ikhlāṣ, 112:2-4

[48] N. d. l'Éd. : 'Peu s'en faut que les cieux se fendent à cause de cela…' – Mariam, 19:91

vous soit octroyée. Dépouillez vos cœurs de toutes les passions animales afin que Dieu y descende. D'un côté, brisez vos liens, et de l'autre, nouez-les en une relation parfaite. Que Dieu vous aide ! Je termine en priant que Dieu vous rende salutaires mes enseignements, vous donne l'aptitude de devenir des étoiles sur la terre et vous fasse éclairer la terre de la lumière que vous aurez reçue de votre Créateur. *Āmīn !* Encore une fois, *Āmīn !*

Ô serviteurs de Dieu ! Je vous rappelle les jours de Dieu et je vous rappelle aussi la piété des cœurs.

إِنَّهُۥ مَن يَأْتِ رَبَّهُۥ مُجْرِمًا فَإِنَّ لَهُۥ جَهَنَّمَ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ [49]

Ne vous attachez pas à la parure et à la vanité de ce monde. Et craignez Dieu.

وَٱسْتَعِينُواْ بِٱلصَّبْرِ وَٱلصَّلَوٰةِ [50]

إِنَّ ٱللَّهَ وَمَلَٰٓئِكَتَهُۥ يُصَلُّونَ عَلَى ٱلنَّبِيِّ ۚ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ صَلُّواْ عَلَيْهِ
وَسَلِّمُواْ تَسْلِيمًا [51]

ٱللّٰهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ وَ بَارِكْ وَ سَلِّمْ [52]

---

[49] N. d. l'Éd. : 'En vérité, celui qui vient à son Seigneur, étant pécheur – l'enfer lui est réservé, il n'y mourra pas, et il ne vivra pas non plus' – Ṭā Hā, 20:75

[50] N. d. l'Éd. : 'Recherchez Son aide avec patience et prière…' – Al-Baqarah, 2:46

[51] N. d. l'Éd. : 'Dieu envoie Ses bénédictions sur le Prophète et Ses anges prient pour lui. Ô vous qui croyez, vous aussi devez implorer Ses bénédictions sur lui, et le saluer avec la salutation de paix' – Al-Aḥzāb, 33:57

[52] N. d. l'Éd. : O Seigneur ! Répands Ta grâce sur Muḥammad et sur la famille de Muḥammad, et accorde-lui Tes bénédictions et Ta paix !

POÈME SUR LA PROPHÉTIE CONCERNANT LA PESTE

Faire voir un Signe n'est pas du ressort de quiconque,
Mais moi, je vous montre un Signe venant de mon Dieu,

A savoir que seuls seront épargnés du fléau de la peste
Les bienheureux qui feront un bond pour venir se réfugier entre mes quatre murs.

Je jure sur mon Seigneur de Majesté
Que tout ce que je dis provient de Sa pure révélation.

A l'homme dont le cœur s'est noirci pour m'avoir renié, cela suffit.
A quoi bon s'engager dans une autre controverse ?

Si la promesse que je fais ne se réalise pas,
Il sera permis à tout le monde de se lever pour me combattre.

UN APPEL POUR UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'AGRANDIR LA '*MAISON*'

Il est à craindre que la peste ne se propage dans ce pays à l'avenir. Ma maison où les hommes et les femmes sont logés séparément est exiguë. Vous savez tous que le Dieu de la gloire a promis une protection spéciale contre la peste à tous ceux qui demeurent entre les quatre murs de ma maison. Or dans la maison qui appartenait à feu Ghulām Haidar, une part me revient. Mon co-héritier a accepté de me remettre ma part, et aussi de me vendre le reste contre argent comptant. A mon avis, ce bâtiment qui peut devenir une partie de ma maison peut être acquis pour la somme de 2000 roupies. Puisque l'heure à laquelle doit frapper l'épidémie peut être proche, et comme ma maison doit servir d'arche dans ce déluge de la peste, selon la révélation de Dieu (on ne sait pas qui sont ceux qui vont profiter de cette bonne nouvelle), cette acquisition doit se faire sans délai. On doit fournir ses efforts en mettant toute sa confiance en Dieu, le Créateur, la Providence et Celui Qui voit les bonnes oeuvres. Moi aussi, je considère que ma maison est une arche, mais à l'avenir l'on y sera à l'étroit. Il est donc indispensable de l'agrandir. Que la paix soit avec celui qui suit la bonne direction !

MIRZĀ GHULĀM AḤMAD de QADIAN

Index